



RAPPORT D'ACTIVITES

ANNEE 2018

Communauté de Communes de la Dombes
100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux, chers collègues, 2018 aura été une année pour le moins contrastée pour notre communauté de communes.

En effet, nous avons certes inauguré un équipement structurant et attendu par la population, mais nous aurions tous préféré qu'il porte un autre nom.

Le décès de Gisèle Baconnier nous a tous affectés. Son engagement, sa franchise, son sourire nous manquent. Elle a été un pilier de l'intercommunalité en Dombes et de la place des femmes en politique au niveau départemental.

Plus prosaïquement, des répliques du séisme qu'a représenté la fusion des trois communautés de communes se sont encore produites tout en se raréfiant et les difficultés, lourdeurs, complexités administratives que j'évoquais dans le même mot l'année dernière perdurent maheureusement.

2018 aura cependant été une année riche marquée par de nombreuses avancées, dans la collaboration avec la chambre d'agriculture, la mise en œuvre d'un PCAET, le développement de la MSAP etc.

Il n'est pas possible de lister toutes les actions réalisées en 2018, mais il en est une qui illustre à mon sens ce que peut apporter notre communauté de communes au territoire : la création d'un service commun pour les interventions sport et musique dans les écoles. Nous avons rencontré des difficultés, exprimé des désaccords, confronté nos idées et réussi à créer une structure qui permette non seulement de maintenir le même niveau de service que précédemment mais encore une extension sur un périmètre étendu, une population plus importante et donc davantage d'enfants.

Comme en 2017, nous avons tenté d'élaborer un bilan d'activités synthétique et lisible dont je vous laisse prendre connaissance.

Michel Girer,
Président



SOMMAIRE

1 Le territoire et la structure

- 1.1 Le territoire
- 1.2 Les compétences
- 1.3 La gouvernance communautaire
 - 1.3.1 Le Conseil communautaire
 - 1.3.2 Le Bureau communautaire
 - 1.3.3 Les Commissions
- 1.4 Les services de la Communauté de Communes
- 1.5 Les finances
- 1.6 La commande publique
 - 1.6.1 Les contrats de concession
 - 1.6.2 Les marchés publics
 - 1.6.3 La dématérialisation des procédures de marchés publics
- 1.7 La communication

2 Les services

- 2.1 L'aménagement du territoire
 - 2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités
 - 2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale
 - 2.1.3 Le tourisme
 - 2.1.4 LEADER
 - 2.1.5 PAEC – Natura 2000
- 2.2 L'environnement
 - 2.2.1 Les service public de prévention et de gestion des déchets
 - 2.2.2 L'assainissement
 - 2.2.3 GEMAPI
- 2.3 L'action sociale - proximité
 - 2.3.1 MSAP
 - 2.3.2 La petite enfance
 - 2.3.3 La parentalité
 - 2.3.4 L'enfance - jeunesse
 - 2.3.5 La culture
 - 2.3.6 Le patrimoine

3 Le projet de territoire

4 Les annexes

1 Le territoire et la structure

1.1 Le territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont ont fusionné pour devenir la Communauté de Communes de la Dombes. La CCD regroupe 36 communes représentant 37 907 habitants.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon sur Chalaronne. Deux antennes sont situées à Chalamont et Villars les Dombes.



Communes	Population municipale (INSEE 01/01/2018)	Densité (hab./km ²)
Baneins	597	66
Birieux	287	18
Bouligneux	309	11
Chalamont	2 407	73
Chaneins	881	68
Châtenay	334	22
Châtillon-la-Palud	1 566	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 914	276
Condeissiat	830	38
Crans	267	20
Dompierre-sur-Chalaronne	429	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	383	28
Lapeyrouse	332	17
Le Plantay	541	27
Marlieux	1 070	61
Mionnay	2 138	109
Monthieux	651	61
Neuville-les-Dames	1 500	56
Relevant	464	38
Romans	597	27
Saint-André-de-Corcy	3 129	145
Saint-André-le-Bouchoux	382	39
Saint-Georges-sur-Renon	224	39
Saint-Germain-sur-Renon	233	15
Saint-Marcel	1 327	116
Saint-Nizier-le-Désert	912	36
Saint-Paul-de-Varax	1 476	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 844	44
Sainte-Olive	287	39
Sandrans	520	18
Sulignat	568	52
Valeins	130	31
Versailleux	423	21
Villars-les-Dombes	4 460	180
Villette-sur-Ain	728	36
36 communes	37 907 habitants	60 hab./km²

1.2 Les compétences au 1^{er} janvier 2018

	Domaines	Actions communautaires
Compétences obligatoires	Aménagement de l'espace	Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
	Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
		Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
		Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
	Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage	
	Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement		
Compétences optionnelles	Protection et mise en valeur de l'environnement	Natura 2000 (portage du site Natura 2000 de la Dombes), missions complémentaires à la compétence GEMAPI
		Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, l'enlèvement des épaves automobiles, les actions communes de sensibilisation au développement durable, sur le territoire Chalaronne Centre
		Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, sur le territoire Centre Dombes
		Gestion des rivières et cours d'eau (études et travaux) ; ordures ménagères (collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, réhabilitation des décharges fermées réglementairement, création, entretien et gestion de déchetteries) ; élimination des épaves automobiles non identifiables sur le domaine public des communes sur le Canton de Chalamont
	Politique du logement et du cadre de vie	Programme Local de l'Habitat (PLH), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), le Fonds de Solidarité Logement sur le territoire Chalaronne Centre
		Programme Local de l'Habitat (PLH) sur le territoire Centre Dombes
	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire 11 équipements sportifs de proximité implantés sur l'ancien territoire Chalaronne Centre
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs à caractère communautaire sur l'ancien territoire Canton de Chalamont		
Action sociale d'intérêt communautaire	Chalaronne Centre : Le Relais d'Assistants Maternels, le Multi Accueil Brin d'Malice, la Ludothèque, le soutien à la mise en place d'animations dans les accueils périscolaires, l'exploitation des structures multi-accueil	

		(petite enfance), la coordination de la politique enfance-jeunesse
		Centre Dombes : Soutien à la création de Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Agées (MARPA), création et gestion des équipements et services d'accueil de la petite enfance (enfants âgés de 0 à 4 ans) ; haltes-garderies, crèches, micro-crèches, relais d'assistants maternels (RAM), espaces multi-accueil existants et nouveaux
		Canton de Chalamont : construction et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire ; dans le cadre d'un projet éducatif local, mise en place, coordination et suivi des actions et d'animations en direction des enfants et des jeunes du territoire de la communauté de communes ; création, développement, encadrement et soutien d'actions en direction de la petite enfance, des élèves, de la jeunesse, des personnes âgées handicapées ; étude, création, aménagement, entretien et gestion d'équipements
	Création et gestion de maisons de services au public	
Compétences facultatives	Actions culturelles, sportives et d'enseignement	Sur le territoire Chalaronne Centre : Organisation et gestion de l'action culturelle «la Ronde des Mots en Chalaronne Centre » Soutien à des manifestations culturelles, sportives... contribuant à la promotion et à l'animation du territoire de la communauté de communes Financement d'intervenants en milieu scolaire dans les classes des écoles situées sur le territoire de la communauté de communes Mise à disposition de valises pédagogiques auprès d'écoles, centres de loisirs, crèches/haltes-garderies, accueils périscolaires
		Sur le territoire du Canton de Chalamont : Soutien aux associations sportives et culturelles qui répondent aux conditions fixées par les statuts Soutien à des manifestations ou événements à caractère exceptionnel permettant la promotion et la mise en valeur du territoire Mise en place d'un transport en direction des équipements du centre social intercommunal de Chalamont et du complexe sportif intercommunal de Chalamont
	Contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif	
	Tourisme	Sur le territoire Chalaronne Centre : Accueil, information, promotion, animation et commercialisation touristiques du territoire, à l'exception des labels accordés aux communes, confiés par convention à l'Office de Tourisme Intercommunal Schéma Local de Développement Touristique Circuits de randonnée pédestre : entretien du balisage et mise en valeur des circuits, promotion et animation Création, aménagement, gestion et entretien des Relais Information Service

		<p>Dispositif de location de vélos en réseau</p> <p>Sur le territoire Centre Dombes : Création, aménagement et gestion des équipements touristiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre nautique « des Autières » à Villars les Dombes - Camping « des Autières » à Villars les Dombes <p>Etude, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée du territoire centre Dombes</p> <p>Sur le territoire du Canton de Chalamont : Création, aménagement et gestion d'équipements touristiques sous réserve des conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Leur rayonnement et leur fréquentation doivent dépasser le territoire communautaire, - Les activités et services proposés doivent s'inscrire dans une logique de développement équilibré du territoire <p>Entretien, aménagement, gestion et développement de la base de loisirs « La Nizière » à Saint-Nizier-le-Désert</p> <p>Animation et promotion touristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions ponctuelles qui contribuent à la mise en valeur des richesses touristiques locales <p>Etude, création, aménagement, balisage, promotion de sentiers de randonnée constituant un réseau de découverte et un maillage des territoires des communes de la communauté de communes</p>
	Autres domaines	<p>Sur le territoire Chalaronne Centre : Assistance aux communes par la mise à disposition de moyens en personnel et en matériel Soutien à l'équipement commun des regroupements de professionnels de santé sur le territoire dans le cadre d'un projet de santé agréé hors matériel médical et fonctionnement courant Accessibilité : commission intercommunale pour l'accessibilité pour personnes handicapées Mise à disposition d'un minibus pour les actions collectives associatives ou municipales</p> <p>Sur le territoire Canton de Chalamont : Maîtrise foncière et aménagements nécessaires à l'implantation de l'unité multiservices des haras nationaux à Chatenay</p> <p>Sur le territoire Centre Dombes : Soutien aux organismes d'aide à la recherche d'emploi Actions de promotion et de communication en partenariat avec les organismes et associations spécialisés</p>

1.3 La gouvernance communautaire

1.3.1 Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé de 60 conseillers communautaires titulaires et 26 conseillers communautaires suppléants, soit 86 élus communautaires.

COMMUNES	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	Martine	VERNU
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	Marie-Claude	IMBERT
BIRIEUX	François	CHRISTOLHOMME	Marie Françoise	PIERRE
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	Karine	VOISIN
CHALAMONT	Ali	BENMEDJAHED		
	Edwige	GUEYNARD		
	Thierry	JOLIVET		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	Marc	BARRY
CHATENAY	Cyrille	CHAFFARD	Françoise	GOZE
CHÂTILLON LA PALUD	André	MICHON		
	Myriam	LOZANO		
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Lucette	LEVERT		
	Patrick	MATHIAS		
	Sylvie	BIAJOUX		
	Michel	JACQUARD		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		
	Guy	MONTRADE		
	Guy	FORAY		
CONDEISSIAT	Alain	DUPRE	Nathalie	FLEURY
CRANS	Jean-Marie	CHENOT	Françoise	MORTREUX
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	Didier	MUNERET	Martial	TRINQUE
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	Guillaume	SIBELLE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	Nicolas	DUMAREST
LE PLANTAY	Danielle	OTHEGUY	Gilles	CELLIER
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	Michel	ALBERTI
MIONNAY	Emilie	FLEURY		
	Michel	GIRER		
	Henri	CORMORECHE		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Denis	PROST
NEUVILLE-LES-DAMES	Florent	CHEVREL		
	Patrick	JOSSERAND		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	Bernard	JARAVEL

ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	Chantal	SIMONET
SAINT ANDRE DE CORCY	Jean-Pierre	BARON		
	Monique	LACROIX		
	Claude	LEFEVER		
	Michel	LIVENAIS		
SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX	Alain	JAYR	Eliane	ROGNARD
SAINT-GEORGES-SUR-RENON	Jacques	PAPILLON	Sylvie	CASTRIGNANO
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	Joël	RACCURT
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		
	Jacky	NOUET		
SAINT NIZIER LE DESERT	Françoise	BERNILLON	Stéphane	BEAULIEU
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	Caroline	BASTOUL
SAINT PAUL DE VARAX	Roland	BERNIGAUD		
	Gilbert	LIMANDAS		
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	Marcel	LANIER		
	Martine	MOREL-PIRON		
SANDRANS	Bernard	OLLAGNIER	Eric	SCHNEIDER
SULIGNAT	Pascale	DEGLETAGNE	Marc	RIGOLLET
VALEINS	Frédéric	BARDON	Michel	POMEL
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	Jérôme	CLAIR
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		
	Isabelle	DUBOIS		
	François	MARECHAL		
	Sarah	GROSBUIS		
	Jérôme	SAINT PIERRE		
	Carmen	MÉNA		
	Gabriel	HUMBERT		
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	Jacques	AMBRE

Mme Baconnier, Maire de Monthieux et 5^{ème} Vice-Présidente à la Communauté de communes est décédée le 12 juillet 2018.

M. Bourdin, conseiller communautaire de Mionnay, a démissionné en septembre 2018.

En 2018, le Conseil communautaire s'est réuni 12 fois et 271 délibérations ont été présentées.

1.3.2 Le Bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président de la CCD, de 13 vice-présidents et 3 conseillers délégués.

Président :

Michel GIRER

Vice-Présidences :

1 ^{ère} Finances, RH	Isabelle DUBOIS
2 ^{ème} Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel	Patrick MATHIAS
3 ^{ème} Développement économique : Relations entreprises–Commerces	Edwige GUEYNARD
4 ^{ème} Tourisme	Florent CHEVREL
5 ^{ème} Proximité	Jean Pierre GRANGE
6 ^{ème} SCOT, PLUI, ADS	François MARECHAL
7 ^{ème} Action sociale	Monique LACROIX
8 ^{ème} Environnement, déchets mode financement, collecte des OM	Michel JACQUARD
9 ^{ème} Déchèteries, économie circulaire, développement durable, Organom	Christophe MONIER
10 ^{ème} Développement économique : Zones d'activités	Dominique PETRONE
11 ^{ème} Travaux	Bernard OLLAGNIER
12 ^{ème} SPANC et assainissement collectif	Cyrille CHAFFARD
13 ^{ème} Climat Energie	Jean Marie CHENOT

Conseillers Délégués :

Transports, mobilité, gens du voyage	Fabienne BAS-DEFARGES
LEADER et PAEC	Gérard BRANCHY
Communication	François CHRISTOLHOMME

En 2018, le Bureau communautaire s'est réuni chaque semaine les jeudis et 99 délibérations ont été présentées.

1.3.3 Les Commissions

Les commissions de la Communauté des Communes permettent de couvrir les compétences exercées par la collectivité. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux. Les commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation en Bureau et leur vote en Conseil.

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Finances, RH, Administration Générale	3
Culture, vie associative, patrimoine, CLD, évènementiel	1
Développement économique	6
Tourisme	2
Proximité-Mutualisation-MSAP	0
SCOT, PLUI, ADS	3
Action sociale	5
Environnement	3
Travaux	0
SPANC et assainissement collectif	1
Transports, mobilité, gens du voyage	1
Gemapi, Natura 2000, eau potable	3
LEADER et PAEC	0
Communication	4

1.4 Les services de la Communauté de Communes

Au 31 décembre 2018, la Communauté de Communes de la Dombes comptait **60 agents**, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services : M. Pierre-François BOURDEAU.

ORGANISATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

SIEGE CHATILLON SUR CHALARONNE

DIRECTION GENERALE

Pierre-François BOURDEAU

RESPONSABLE POLE RESSOURCES

Sybille GERARD

COMPTABILITE: Céline GRIMAND - Laurence PESSE
GIROD - Caroline FRUCTUOSO

RESSOURCES HUMAINES: Sybille GERARD - Sylvie
DESCHAMPT

INSTANCES: Laurie VERNOUX

COMMUNICATION: Adelyne ZEGNA RATA

ACCUEIL: Perrine MARICHY

MARCHES PUBLICS: Fabienne JUGNET

RESPONSABLE ENVIRONNEMENT

Alexandra RICHARD

DECHETS: Ariane BERGER - Zahra OYEBOLA

MAISON DE SERVICE AU PUBLIC: Pascale MUZY -
Marie CHAPELAND

PETITE ENFANCE: Catherine BRUGNIAUD -
Marielle GARNIER - Solenne BERTIN - Marie-Line
BOINON - Myriam PITRON - Delphine BERNARD -
Béregère RANGIER

ANTENNE VILLARS LES DOMBES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

Cathy SCHOENSTEIN

RESPONSABLE ASSAINISSEMENT

Alexandre HOEZ

ASSAINISSEMENT: Alexandre HOEZ

SPANC: Benjamin DRIEUX - Olivier RAYNAUD

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE: Amandine
PLASSARD

PATRIMOINE: Alexandre PLOCINIAK

RESPONSABLE ADS PLANIFICATION

Dorothee JOUSSE

ADS: Claire LORUT - Véronique BERTHUET -
Edwige VIVIEN - Yves PARRAU - Fabrice
TOURILLIER - Rodolphe MURAT

ANTENNE CHALAMONT

LEADER: Laetitia DUCROZET - Agathe DESFORET

NATURA 2000 - PAEC: Pierre LEVISSE

SCOT: Cédric BONNARDEL

ENFANCE JEUNESSE: Laetitia BAILLE

LA NIZIERE: Béregère RANGIER - Olivier RAYNAUD

EXTERIEUR

MUSIQUE: Gilles BASQUIN - Laura SCHWAB

SPORT: Ophélie LAMAZOUERE - Chloé ROCHON
VALLET

FACTOTUMS: Michel CORDIER - Pascal FREBAULT

ENTRETIEN DES LOCAUX: Sylvie LOUP - Françoise
CASTANO - Nicole GENILLON - Pascale DUMONT

DECHETERIES: Zahra OYEBOLA - Laurent MOUSSY
- Jérôme DEGRENDELE - Sébastien BERNARD -
Smaïl OUBELLAoui - Lionel DORMOY - Michel
DUBOIS - Rémy SAEZ - Sébastien THOUNY -
Rafaël MOURADOV

COLLECTE OM: Christian CHAVANEL - Philippe
RICHONNIER - Frédéric LASSARA

TOURISME

POINT INFO CHATILLON SUR CHALARONNE:

François-Christophe PEZIN - Béatrice PONT - Colette
PEREIRA - Sandrine FERRIER - Jennifer DAVID

POINT INFO VILLARS LES DOMBES

Nathalie KITENGE - Claire CURT -
Stéphanie THOMASSON

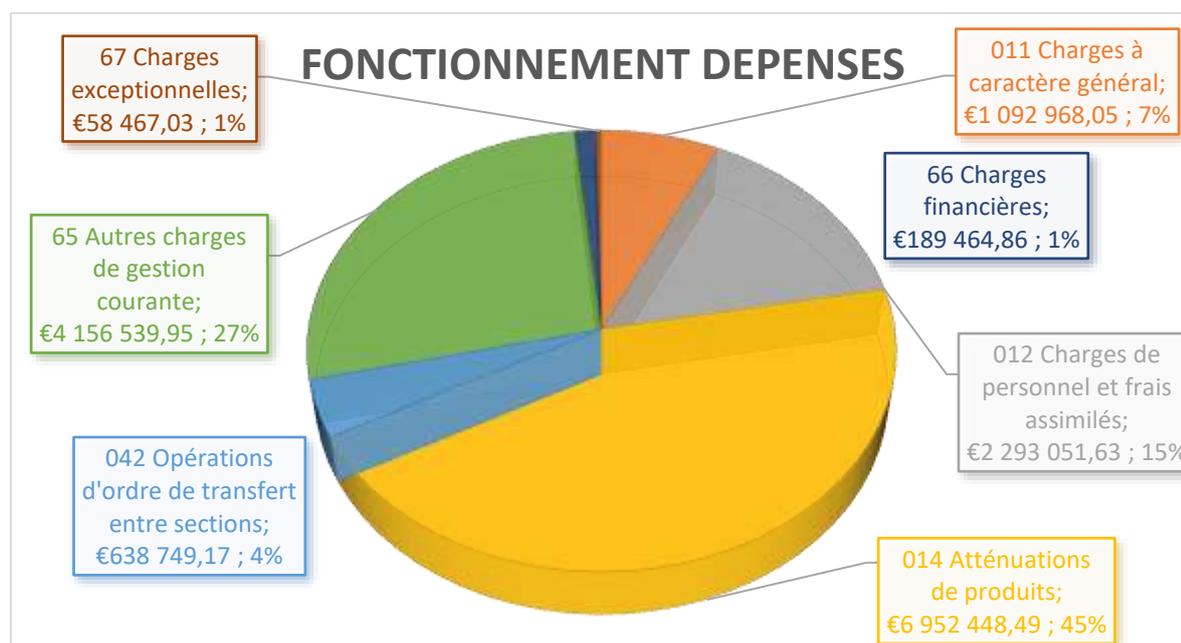
1.5 Les finances de la Communauté de Communes

En 2018, le budget de la Communauté de Communes se compose d'un budget principal et de 13 budgets annexes :

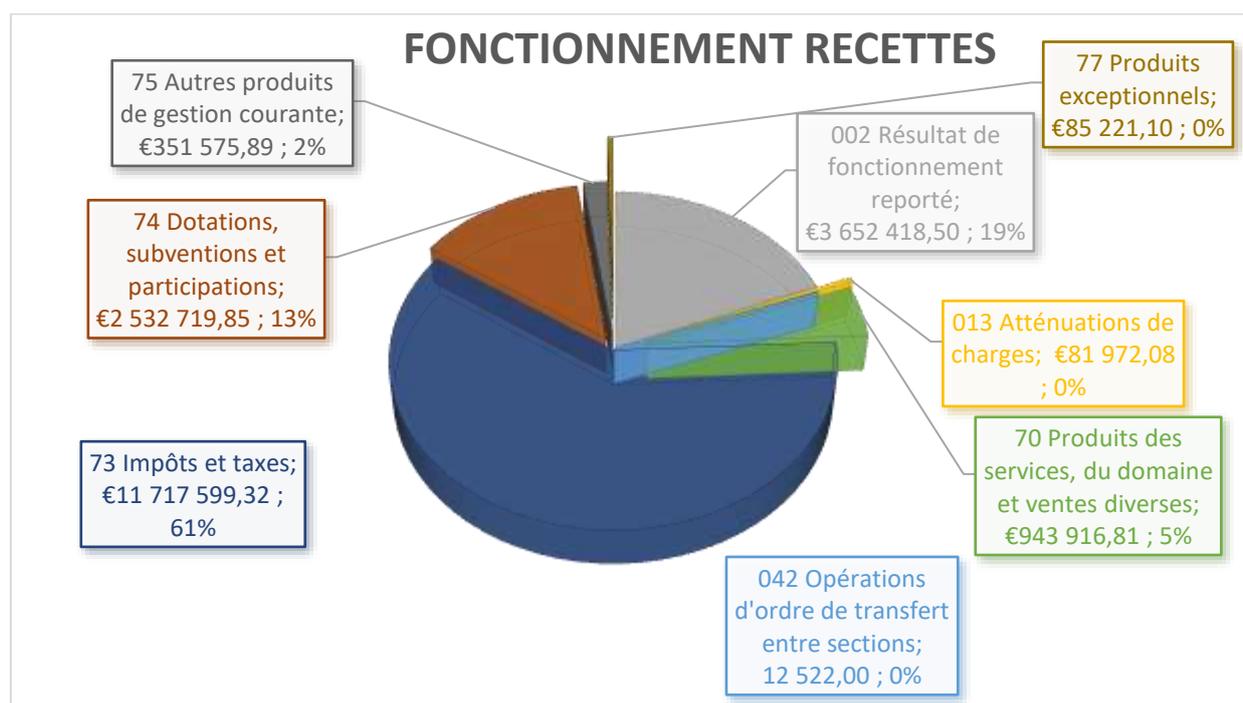
- ADS
- Atelier Relais
- Base
- Commerces
- Créathèque
- Déchets
- Parc d'Activités Chalaronne Centre
- Parc d'Activités Economiques de la Dombes
- SPANC
- ZA la Bourdonnière
- ZA Chaneins
- ZA Neuville les Dames
- ZA St Trivier sur Moignans

Les comptes administratifs sont en annexes.

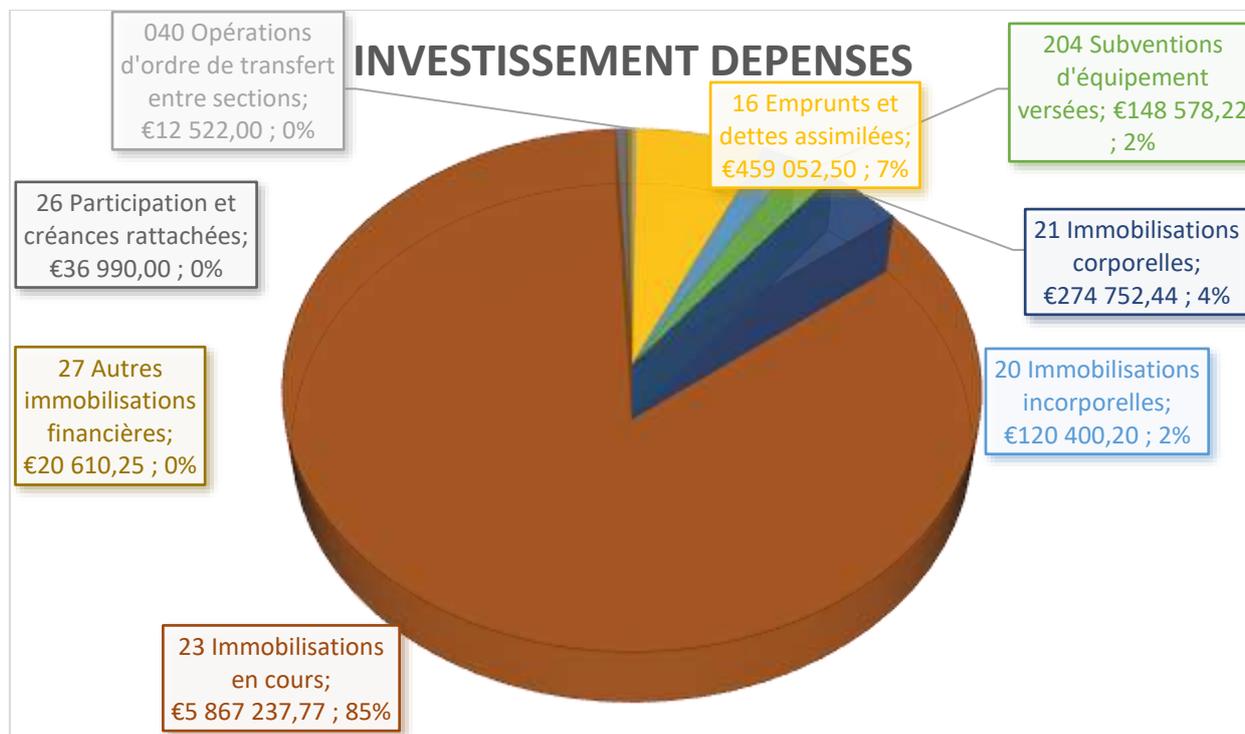
Budget Principal



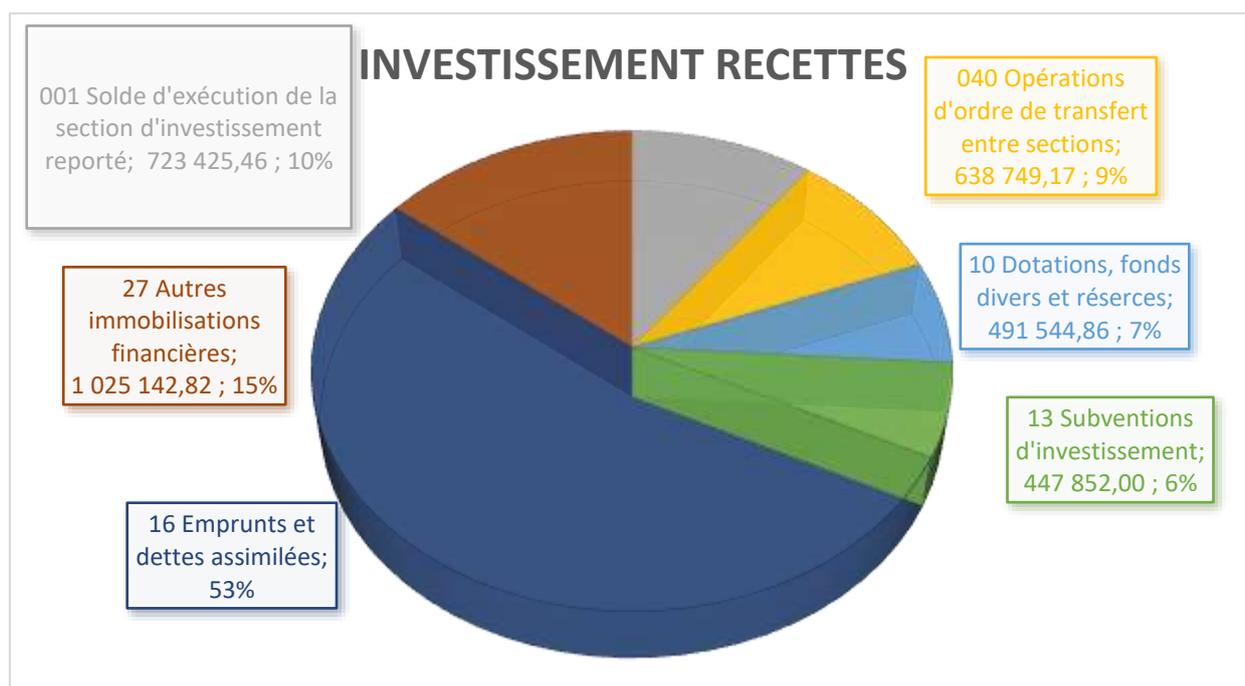
Coût global de fonctionnement = 15 381 689,18 €



Recettes globales de fonctionnement = 19 377 945,55 €



Coût global d'investissement = 6 940 143,88 €



Recettes globales de fonctionnement = 7 126 714,31 €

TAXES	TAUX 2018 %
TAXE D'HABITATION	7.73
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	1.56
TAXE SUR LE FONCIER NON-BÂTI	5.76
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	23.62
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Canton de Chalamont	12.35
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES de l'ex Centre Dombes	14.50

1.6 La commande publique

L'activité du Service de la Commande Publique de la CCD au titre de l'année 2018 peut être présentée au travers de la « Summa diviso » des contrats de la commande publique : les marchés publics et les contrats de concession.

1.6.1 Les contrats de concession

La concession est un contrat qui permet à une personne publique de confier à un tiers l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix. La délégation de service public (DSP) est un contrat de concession confiant la gestion d'un service public avec transfert du risque et d'un droit d'exploitation.

L'année 2018 a été marquée par la passation de plusieurs contrats de DSP. Pour la mise en œuvre des différentes procédures, la Communauté de Communes de la Dombes a été accompagnée par des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour l'assister dans la rédaction du cahier des charges, l'analyse des offres et la conduite des négociations. Les règles procédurales de passation des DSP, empreintes d'un certain formalisme (exigence d'un quorum pour la réunion de chaque commission, ...) ont exigé une vigilance à chaque étape de la procédure.

Présentation des trois délégations de service public dont la passation s'est déroulée en 2018 :

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL A VILLARS-LES-DOBES	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	ESPELIA SAS
Conseil communautaire du 16/11/2017 approuvant le choix de recourir à la DSP pour la gestion du centre aquatique	
Type de procédure	Procédure restreinte (remise simultanée des candidatures et des offres)
Commission d'ouverture des plis de candidature	19/02/2018 ; 3 candidatures ont été remises
Commission analyse des candidatures et choix des candidats admis à présenter une offre	26/02/2018
Commission d'ouverture des offres	26/02/2018
Commission d'analyse des offres	12/03/2018
1 ^{er} tour des négociations	27/03/2018 : négociations de 2 heures avec chacun des 3 candidats
2 nd tour des négociations	16/04/2018 ; négociations d'une heure avec les deux premiers candidats
Conseil communautaire du 12/07/2018 approuvant le choix du concessionnaire : la société VERT MARINE	
Durée de la DSP	6 ans

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE LA BASE DE LOISIRS DE LA NIZIERE	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	MLV CONSEIL
Conseil communautaire du 14/12/2017 approuvant le choix de recourir à la DSP pour la gestion et l'exploitation de la base de loisirs de La Nizière	
Type de procédure	Procédure restreinte

Commission d'ouverture et d'analyse des plis de candidature	12/03/2018 ; une seule candidature a été remise
Commission d'ouverture des offres	12/03/2018
Commission d'analyse des offres	26/03/2018
Négociations	03/04/2018
Conseil communautaire du 17/05/2018 approuvant le choix de confier la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Base de Loisirs de La Nizière à la société SAS LA NIZIERE	
Durée de la DSP	5 années d'exploitation (5 saisons) à compter du 1er Juin 2018 jusqu'au 31 Décembre 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA GESTION DE 3 RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, 2 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS ET DEUX MICRO-CRECHES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCD	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	CITEXIA
Conseil communautaire du 17/05/2018 approuvant le choix de recourir à la DSP pour la gestion de 3 RAM, 2 EAJE et deux micro-crèches sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes	
Type de procédure	Procédure restreinte => phase candidature puis phase offre
Allotissement	Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux Lot n°2 : Gestion de 2 EAJE (Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes), 3 RAM (Mionnay, Saint-André-de-Corcy et Villars-les-Dombes) et d'une micro-crèche (Mionnay)
Commission d'ouverture et d'enregistrement des plis de candidature	28/06/2018
Commission d'examen des candidatures	12/07/2018
Commission d'admission des candidatures	19/07/2018
Commission d'ouverture des offres	03/09/2018
Commission d'analyse des offres	17/09/2018
Négociations	01/10/2018 4 candidats ont été admis aux négociations pour le lot N°1 2 candidats ont été admis aux négociations pour le lot N°2
Conseil communautaire du 15/11/2018 approuvant le choix des délégataires suivants : - lot n°1 : ASSOCIATION CENTRE SOCIAL MOSAIQUE - lot n°2 : FEDERATION LEO LAGRANGE	
Durée de la DSP	- lot n°1 : 5 ans - lot n°2 : 4 ans

1.6.2 Les marchés publics

Liste des marchés publics attribués en 2018 :

NOM DU MARCHÉ	PROCEDURE	TITULAIRE	FORME DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ
Achat de radars pédagogiques	Procédure adaptée	Atout Sign	Accord-cadre à bons de commande	Maximum de 65 000 € HT sur la 1 ^{ère} année, idem pour la seconde année du marché
Fourniture de repas pour le multi-accueil Brin D'Malice	Consultation 3 devis	Bourgogne repas		2 085,50 € HT

Etude des mélanges prairiaux expérimentés en faveur de la nidification des canards du site Natura 2000	Procédure adaptée	Chambre d'agriculture de l'Ain		17 275 € HT
Achat de panneaux de signalisation temporaire	Consultation 3 devis	Signaux Girod		19 232,78 € HT
Mission d'assistance pour la passation d'un contrat de DSP pour l'exploitation des structures EAJE	Consultation 3 devis	Citexia		19 500 € HT
Mission AMO – Groupement de commandes VOIRIE	Consultation 3 devis	Assistance Conseil Service		4 600 € HT
Etude préalable à la décision d'instauration d'une tarification incitative	Procédure adaptée	Groupement AJBD / Citexia / Landot		33 187,50 HT
Fourniture et pose de panneaux lumineux	Appel d'offres	JSG Technologies	Accord-cadre à bons de commande	Maximum de dépenses sur les 2 années du marché : 300 000 € HT
Etude de positionnement du service tourisme pour le développement touristique de la Dombes		Madame Macouin Dominique		6 750 € HT
Acquisition et pose de mobilier pour le RAM de Mionnay / RAM et micro-crèche de Marlieux		Montant total des marchés : 41 395,58 € HT		
<i>Lot n°1 mobilier</i>	Procédure adaptée	Dailot international		18 903,21 € HT
<i>Lot n°2 mobilier / poste de change / kitchenette</i>		Libeca		11 426,29 € HT
<i>Lot n°3 mobilier et accessoires en mousse</i>		Libeca		3 033,40 € HT
<i>Lot n°4 motricité intérieure</i>		Libeca		4 940,33 € HT
<i>Lot n°5 motricité extérieure</i>		Infructueux		
<i>Lot n°6 mobilier pièces annexes</i>		Manutan collectivités		3 092,35 € HT
Groupement de commande « Achat et livraison de fournitures administratives et scolaires »	Appel d'offres	Accord-cadre à bons de commande sans maximum ni minimum		
<i>Lot n°1 fourniture de papier et d'enveloppes</i>		Infructueux		
<i>Lot n°2 fournitures administratives et scolaires</i>		Groupement Develay / Cyrano		
<i>Lot n°3 consommables informatiques</i>		Officexpress		
<i>Lot n°4 livres scolaires</i>		Develay		
Groupement de commandes « création, entretien et signalisation horizontale des routes et voies d'accès »	Appel d'offres	Colas	Accord cadre à bons de commande sans maximum ni minimum	
AMO – Etude Maison des étangs		Madame Macouin Dominique		3 000 € HT
Assistance pour l'élaboration du pacte financier et fiscal	Procédure adaptée	Actipublic		24 300 € HT

Etude de marketing, de viabilité économique et financière pour le projet d'une Maison des étangs de la Dombes	Procédure adaptée	SPQR		13 300 € HT
Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Dombes	Procédure adaptée	Mosaïque environnement	Marché à prix mixtes (une partie à prix forfaitaire et une partie à bons de commandes)	69 900 € HT
Groupement de commandes – Achat de gaz (SIEA)		Engie		

Liste des consultations déclarées sans suite :

Etude de faisabilité technique et financière de la création d'un Centre d'interprétation des patrimoines de la Dombes et d'expérimentation en pisciculture d'étangs "Maison des étangs de la Dombes"	Consultation déclarée sans suite le 08 octobre 2018 (consultation relancée)
Révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Dombes	Consultation déclarée sans suite le 08 octobre 2018 (consultation relancée)
Réalisation de prestations de bornage et opération de division de terrain sur les ZA du territoire de la CCD	Consultation déclarée sans suite le 06 novembre 2018 (consultation non relancée)

Les groupements de commandes :

Des groupements de commandes ont été constitués entre d'une part, la Communauté de Communes de la Dombes et d'autre part, des communes membres de la CCD. Ces groupements permettent non seulement la mutualisation des procédures de marchés publics mais aussi la réalisation d'économies sur les achats. En 2018, la CCD a mis en place deux groupements de commande :

- Groupement de commandes « création, entretien et signalisation horizontale des routes et voies d'accès » :

Nombre de communes ayant adhéré au groupement de commandes : 16 + la CCD

Coordonnateur du groupement de commandes : Communauté de Communes de la Dombes

Chaque membre du groupement de commandes émet ses propres bons de commandes et suit l'exécution de son marché.

- Groupement de commandes « achat et livraison de fournitures administratives et scolaires » :

Nombre de communes ayant adhéré au groupement de commandes : 16 + la CCD

Coordonnateur du groupement de commandes : Communauté de communes de la Dombes

Chaque membre du groupement de commandes émet ses propres bons de commandes et suit l'exécution de son marché.

1.6.3 La dématérialisation des procédures de marchés publics et la publication des données essentielles du marché sur le profil d'acheteur



De nouvelles obligations relatives à la dématérialisation des marchés publics sont entrées en vigueur pour les consultations d'un montant supérieur à 25 000 € HT lancées à compter du 1^{er} octobre 2018.

Bouleversant la pratique des acheteurs et des entreprises, elles impliquent notamment :

- la mise à disposition des documents du dossier de consultation sur le profil d'acheteur (la Communauté de Communes de la Dombes a adhéré en 2018 à la plateforme de dématérialisation des marchés publics mise en place par le Département de l'Ain : <http://marchespublics.ain.fr>).

- les communications et les échanges d'informations sont effectués sur le profil d'acheteur (remise des candidatures et des offres, invitations aux négociations, questions / réponses pendant la consultation, notification des lettres de rejet, notification du marché à l'attributaire, ...). Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2018, les offres des candidats doivent être transmises obligatoirement par voie dématérialisée.

La dématérialisation s'étend également postérieurement à la procédure de passation du marché par l'ouverture des données (open data) aux marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT. L'acheteur doit ainsi offrir un accès libre à toute personne, direct et complet aux données essentielles du marché public sur son profil d'acheteur, sauf divulgation contraire à l'ordre public, au secret industriel et commercial ainsi qu'aux données à caractère personnel. L'acheteur doit aussi publier des données complémentaires en cas de modifications du marché.

1.7 La communication

En 2018, la communication s'est investie à promouvoir le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

La Communauté des Communes dispose de différents outils réguliers d'information :

- o un nouveau magazine : Mag Dombes
- o un nouveau site internet : www.ccdombes.fr
- o les médias locaux presse
- o les réseaux sociaux



2018 : retour en images...

Janvier : Vœux de la CCD



Mars : Pose covering camion OMR



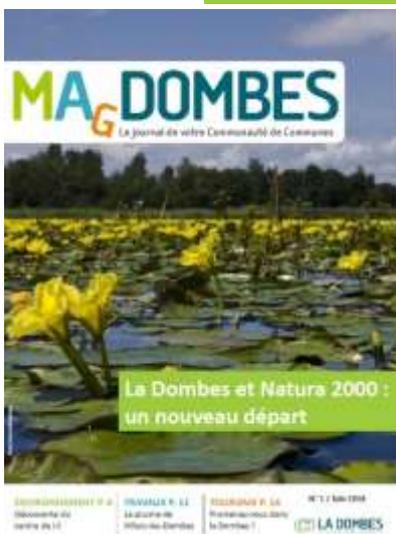
Mars à juin : Réunions publiques



Mai : Visite du chantier du centre aquatique de Villars



Juin : Nouveau site internet et 1^{ère} édition de Mag Dombes



Juillet : Adieu à
Gisèle BACONNIER



Septembre : Spectacle
d'ouverture La Ronde des Mots



Octobre : 1ère édition de Domb'Entreprendre et visite des chantiers RAM Mionnay et
Hôtel d'entreprises Chatillon sur Chalaronne



Novembre : Inauguration
Nauti Dombes



2 Les services

2.1 L'aménagement du territoire

2.1.1 Le développement économique et les zones d'activités

A- Les Zones d'Activités Intercommunales :

Parc d'Activités Economiques de la Dombes, à Mionnay :

Rappels

La Communauté de Communes de la Dombes, compétente dans le domaine du développement économique, a la volonté de développer, à Mionnay, un Parc d'Activités Economiques (PAE) à vocation tertiaire, artisanale, industrielle et d'activités mixtes afin d'asseoir le dynamisme et la vitalité économique du territoire en répondant aux demandes d'installations d'entreprises.

D'une superficie totale d'environ 28 ha, le PAE de la Dombes est situé sur la Commune de Mionnay, au lieu-dit « Au Riollet », au nord de l'agglomération lyonnaise, en bordure des autoroutes A 46 et A 432, avec un accès direct au semi-diffuseur de l'A 46.

Le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » a été approuvé, par délibération en date du 8 mars 2012, de la Communauté de Communes Centre Dombes (avant fusion).

Par un contrat de concession en date du 5 juin 2014, la Communauté de Communes Centre Dombes a confié l'aménagement de la ZAC du Parc d'Activités Economiques de la Dombes à la Société LONGBOW SA, bâtiment CAP ARROW, avenue de Satolas Green, 69330 Pusignan.

Par arrêté en date du 29 mai 2017, M. Le Préfet de l'Ain a déclaré d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » sur la commune de Mionnay et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de cette commune.

Lors de sa séance du 22 juin 2017, le Conseil communautaire a approuvé la substitution d'acquéreur au profit de l'EPF de l'Ain pour les tènements nécessaires à la Communauté de Communes de la Dombes, afin de constituer les réserves foncières en vue de la réalisation de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, ainsi que conventions de portage foncier et de mise à disposition correspondantes. Celles-ci ont été signées en date du 7 juillet 2017.

Ces conventions portent sur l'achat des terrains et le versement aux exploitants des indemnités correspondantes.

En 2017, le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités Economiques de la Dombes » a été modifié, en excluant de la zone une emprise de 1 500 m² située sur la parcelle cadastrée section ZP n° 94, destinée à être cédée à RSE en vue de la création d'un poste source 225 000 / 20 000 volts sur la commune de Mionnay, et la modification, en conséquence, du dossier de création de la ZAC. **La vente a été autorisée par délibération du Conseil communautaire du 18 janvier 2018 et réalisée le 13 février 2018.**

Evolutions intervenues en 2018

L'enquête publique au titre de l'autorisation environnementale (volet Loi sur l'Eau) visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, s'est déroulée du 4 avril au 5 mai 2018.

Une enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC s'est déroulée du 19 juin au 6 juillet 2018. Cette enquête parcellaire avait pour objet de permettre de déterminer aussi exactement que possible les emprises foncières à acquérir par voie amiable ou, à défaut, par voie d'expropriation, et d'identifier leurs propriétaires réels ou autres titulaires de droits concernés par le projet d'aménagement de la ZAC.

Avenant n° 3 à la convention avec la SAFER Auvergne - Rhône-Alpes

Par cet avenant n° 3 signé le 23 avril 2018, les honoraires de négociation de la SAFER sont facturés à l'EPF de l'Ain, pour les terrains dont ce dernier assure le portage.

Acquisitions de terrains et conventions d'indemnisations avec les exploitants

Les premières décisions concernant les acquisitions de terrains ont été prises en mai 2017 et se sont poursuivies en 2018.

Plusieurs conventions d'indemnisation des exploitants correspondantes (indemnités d'éviction et, le cas échéant, des dommages causés aux cultures et aux sols) ont également été validées.

En 2018, des levées d'options de promesses de vente ont été prononcées avec 10 propriétaires, pour une surface de **79 397 m²** et un montant total de **1 011 476,48 €**. Le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Propriétaires	Commune	Parcelles	Surface (m ²)	Surface totale sous emprise (m ²)	Prix principal foncier libre	Prix principal d'acquisition (13,20 €/m ²)	auquel s'ajoute l'indemnité de remploi	moyennant un total de (€)
GIRERD Andrée	Mionnay	ZP0032	3 390 m ²	3 390 m²	11 €/m ²	37 290,00 €	5 279,00 €	42 569,00 €
Association Foncière de la Commune de MONTANAY	Mionnay	ZP0013 ZP0112 ZP0116	800 m ² 4 697 m ² 532 m ²	6 029 m²	11 €/m ²	66 319,00 €	8 181,90 €	74 500,90 €
GIRODON Monique	Mionnay	ZP0031 ZP0033	1 880 m ² 4 800 m ²	6 680 m²	11 €/m ²	73 480,00 €	8 898,00 €	82 378,00 €
Consorts CHEVROT	Mionnay	ZP0018	3 880 m ²	3 880 m²	11 €/m ²	42 680,00 €	5 818,00 €	48 498,00 €
DESGEORGES Jeanne	Mionnay	ZP0122	8 108 m ²	8 108 m²	11 €/m ²	89 188,00 €	10 468,80 €	99 656,80 €
Mme REBECCHI Josette	Mionnay	ZP0108	4 967 m ²	4 967 m²	11 €/m ²	54 637 €	7 013,70 €	61 650,70 €
SCI Pierre GONNARD	Mionnay	ZP0020 ZP 0054 ZP 0055 ZP 0102	14 630 m ² 1 443 m ² 4 388 m ² 10 643 m ²	31 104 m²	11,00 €/m ²	342 144,00 €	35 764,40 € + 12 000 € d'indemnité accessoire forfaitaire pour perte de terrain boisé	389 908,40 € arrondis à 390 000,00 €
Françoise et Michel JARRIN	Mionnay	ZP0017	5 660 m ²	5 660 m²	11,00 €/m ²	62 260,00 €	7 776,00 €	70 036,00 €
Consorts GIRODON	Mionnay	ZP0126	5 719 m ²	5 719 m²	13,20 €/m ²	75 490,80 €	9 099,08 €	84 589,88 €
Mme Colette et M. Maurice GIRODON	Mionnay	ZP0034	3 860 m ²	3 860 m²	13,20 €/m ²	50 952,00 €	6 645,20 €	57 597,20 €

Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne :

Les travaux pour la mise en place de la fibre de la 3^{ème} tranche ont été réalisés en 2018.

Par ailleurs, à la suite de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été engagé. L'acte a été signé le 1^{er} août 2018.

Pour rappel, la Communauté de Communes, lors de sa séance du Conseil communautaire du 20 juillet 2017, avait fixé le prix de vente des terrains du Parc d'activités Chalaronne Centre à 20 € H.T le m² et 25 € H.T le m² pour la parcelle de 1 272 m² restant à vendre située à l'entrée de la zone.

Deux actes de ventes ont été signés en 2018 :

- 1 00 m² pour la société Insonorisation Industrielle et Montage Technique (IIMT) sur la 2^{ème} tranche : acte du 1^{er} août 2018,
- 2 000 m² pour la société MTE - O2MC sur la 3^{ème} tranche : 12 décembre 2018.

En 2018, le Conseil communautaire a approuvé :

- La cession d'une parcelle de terrain de 3 046 m² à la société Chimirec Centre-Est (délibération du 18 janvier 2018), sur la 1^{ère} tranche du PACC : acte de vente signé le 4 décembre 2018,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 5 906 m² à la Société BERTHILLER Philippe (délibération du 13 septembre 2018), sur la 2^{ème} tranche du PACC : promesse de vente signée le 12 décembre 2018,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 5 000 m² à la Société Lukas Auto (délibération du 12 juillet 2018), sur la 3^{ème} tranche du PACC : promesse de vente signée le 9 octobre 2018,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 4 000 m² à la Société Bâti Eco Plus (délibération du 11 octobre 2018), sur la 3^{ème} tranche du PACC : promesse de vente signée le 11 mars 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 4 600 m² à la Société Façade France Rénovation (délibération du 11 octobre 2018), sur la 3^{ème} tranche du PACC : acte de vente signé le 8 juillet 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 2 000 m² à la Société Binette Service (délibération du 11 octobre 2018), sur la 3^{ème} tranche du PACC : promesse de vente signée le 25 mars 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 3 000 m² aux Sociétés RCP Charpente et ASSEIRO TP (délibération du 20 décembre 2018), sur la 3^{ème} tranche du PACC : promesse de vente signée le 11 mars 2019,

Enfin, le terrain situé sur la 2^{ème} tranche de 16 645 m² est réservé à la Communauté de Communes pour son projet de nouvelle déchèterie.

Zone d'Activités La Bourdonnière, à Chalamont :

A la suite de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des anciennes Communautés de Communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont, un acte de transfert du patrimoine immobilier a été engagé. L'acte a été signé le 11 janvier 2018.

Par délibération du 20 juillet 2017, la Communauté de Communes avait fixé le prix de vente des terrains de la zone d'activités à 15 € H.T. le m².

La société SAS GARBOCHE a acheté un terrain de 898 m² pour l'extension de son activité. L'acte de vente a été signé le 18 janvier 2018.

B- Les Zones d'Activités transférées :

Rappel :

Dans le cadre du renforcement général des missions des EPCI à fiscalité propre en matière économique, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe », a modifié le régime d'exercice de la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » des communautés de communes et d'agglomération.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, celle-ci est désormais exclusive de l'intercommunalité et non plus partagée, à l'instar de la situation qui existait déjà concernant les communautés urbaines et les métropoles.

Ainsi, depuis cette date, et quel que soit le statut juridique de la collectivité, en application du principe d'exclusivité, les communes ne seront plus habilitées à créer de nouvelles ZAE, ni à continuer d'aménager et de gérer les ZAE existantes.

Ainsi, trois zones d'activités communales sont concernées par le transfert au 1^{er} janvier 2017 :

- La ZA Actiparc, à Chaneins (01990),
- La ZA Les Glacières, à Neuville-les-Dames (01400),
- La ZA de la Poyarosse, à Saint-Paul-de-Varax (01240).

L'acquisition des terrains de la ZAE Actiparc par la Commune de Chaneins, de la ZA Les Glacières par la Commune de Neuville-les-Dames, et de la ZA La Poyarosse par la Commune de St Paul-de-Varax, en pleine propriété, par la Communauté de Communes de la Dombes, a été effectuée pour un montant total estimé à 186 055,93 €, décomposé comme suit :

- Les terrains de la ZA Actiparc, à Chaneins, au prix de 92 677,68 €,
- Les terrains de la ZA Les Glacières, à Neuville-les-Dames, au prix de 64 638,25 €,
- Le seul terrain restant à commercialiser de la ZA La Poyarosse, à St Paul-de-Varax, au prix de 28 740,00 €. La vente à la société AMP Soudage (délibération du 14 décembre 2017) sera réalisée concomitamment à l'acquisition de la parcelle par la Communauté de Communes de la Dombes auprès de la Commune de St Paul-de-Varax.

CHANEINS :

L'acquisition des terrains par la Communauté de Communes de la Dombes a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Actiparc a été fixé à 20 € H.T./m².

En 2018, le Conseil communautaire a approuvé :

- La cession d'une parcelle de terrain de 946 m² à la SCI Les Mariettes (délibération du 12 juillet 2018) : acte de vente signé le 25 octobre 2018,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 1 000 m² à la Société Renov'in (délibération du 13 septembre 2018) : acte de vente signé le 25 juillet 2019,
- La cession d'une parcelle de terrain d'environ 1 200 m² à la Société Baligand Services (délibération du 13 septembre 2018) : promesse de vente signée le 3 décembre 2018,
- La cession d'une parcelle de terrain de 4 789 m² à la Société Acronis (délibération du 20 décembre 2018) : acte de vente signé le 8 juillet 2019.

NEUVILLE-LES-DAMES :

L'acquisition des terrains par la Communauté de Communes de la Dombes a été effectuée suivant acte reçu par Maître Tanguy de CLOSMADÉUC, notaire à VILLARS LES DOMBES le 10 juillet 2018, en cours de publication au service de la publicité foncière de TREVOUX.

Par délibération du 12 juillet 2018, le prix de vente des terrains disponibles sur la ZA Les Glacières a été fixé à 20 € H.T./m².

Aucune vente de terrain n'a été réalisée en 2018.

ST PAUL-DE-VARAX :

La vente du terrain restant à la société AMP Soudage n'a pas été réalisée en 2018 (signature des actes concomitants le 12 avril 2019).

C- Le Commerce :

La politique locale du commerce :

La loi NOTRe du 7 août 2015 a fait naître une nouvelle compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire" qu'elle attribue aux Communautés de Communes.

C'est un élément obligatoire soumis à la définition de l'intérêt communautaire au sein du bloc de compétence "développement économique". Il est déterminé par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.

Des rencontres avec les communes et les chambres consulaires ont ainsi été organisées afin de définir les actions d'intérêt communautaire au niveau de la politique du commerce.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 17 mai 2018, a défini l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire de la façon suivante :

- Le soutien aux activités commerciales notamment sous forme d'opération Collective FISAC et convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- La mise en place d'actions pour conforter la rentabilité des commerces notamment dans les villages,
- La lutte contre la vacance commerciale,
- La mise en place d'actions pour favoriser le commerce de produits locaux, produits du terroir,
- La promotion des marchés communaux,
- La mise en place d'une dynamique d'animation collective du commerce local : les unions commerciales,
- La création, le développement, la promotion d'événements à vocation commerciale sur le territoire (salons, foires, marchés à thèmes, ...),
- La mise en place d'une stratégie de communication commerciale à l'échelle du territoire intercommunal,
- Les commerces de Condeissiat, Sulignat, Sandrans.

Les commerces :

La Communauté de Communes est propriétaire de trois locaux commerciaux situés à Sulignat, Condeissiat et Sandrans.

Par délibérations en date du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a donné un accord sur le principe de la cession des locaux commerciaux de Sandrans et Condeissiat.

Mise en place de l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente :

A la suite d'une délibération prise par le Conseil communautaire en date du 17 mai 2018 et à une convention de partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes signée le 24 juillet 2018 et prenant fin le 31 décembre 2021, la Communauté de Communes de la Dombes propose, sous conditions d'octrois, une aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente de son territoire.

Ce dispositif proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes, suite au vote de la loi NOTRe, permet aux territoires le désirant, de pouvoir aider les entités commerciales artisanales ou de services, et d'intervenir de façon concomitante à la Région, sur des investissements permettant l'amélioration significative de leurs conditions et lieux de travail.

Assiette de l'aide (types de dépenses, plafonds)	Taux et montants plafonds d'aide
Plafond : 50 000 € de dépenses éligibles	Région : 20 % des dépenses éligibles
Plancher : <ul style="list-style-type: none">- Région : 10 000 € de dépenses éligibles- CCD : 5 000 € de dépenses éligibles	CCD : 10 % des dépenses éligibles

En 2018, deux dossiers ont ainsi été présentés et validés lors de la commission économique du 6 décembre.

La boulangerie de Marlieux

Boulangerie-pâtisserie de Marlieux reprise par M. et Mme Duvignand en 2015 - Changement du four de cuisson, principal outil de travail de l'entreprise, qui permettra :

- D'améliorer la qualité de la cuisson,
- D'augmenter la variété des pains proposés,
- D'augmenter sa productivité,
- Réduire la pénibilité du travail,
- Réduire les consommations d'énergie de l'entreprise.

Le devis pour l'achat du four s'élève à 50 000 € HT.

Subvention accordée par la CCD de 5 000 € (10%) et sollicitée de 10 000 € auprès de la Région (20%)

Proxy à Saint Trivier sur Moignans

Souhait d'investir pour diversifier l'offre dans son commerce et sécuriser ce dernier.

Les investissements concernent :

- La rénovation de la vitrine
- Des équipements destinés à assurer la sécurité du local
- Des investissements d'économies d'énergie (isolation, éclairage, chauffage)
- Matériels (véhicule de tournée).

Montant des devis s'élève à 30 307 € HT.

Subvention accordée par la CCD de 3 030,70 € (10%) et sollicitée de 6 061,40 € auprès de la Région (20%)

Les structures bénéficiaires, disposent d'un délai de deux années, pour faire parvenir les justificatifs et donc le paiement de leur aide. En 2018, la procédure étant extrêmement récente, des subventions ont été accordées pour un montant total de 8 030,70 €.

D- L'immobilier d'entreprises :

Hôtel d'entreprises :

La construction d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités Chalaronne Centre, à Châtillon-sur-Chalaronne, est achevée. Les locaux (4 ateliers et 4 bureaux) sont disponibles à la location.

Par délibération du 5 avril 2018, le Conseil communautaire a fixé le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m²/an. La location s'effectue sur la base de baux non soumis au statut en raison de leur courte durée (article L. 145-5 du code de commerce) d'une durée de 2 ans. Le bail peut toutefois être renouvelé d'un commun accord entre les parties d'une année supplémentaire, la durée totale des baux successifs n'excédant pas 3 ans, à compter de la date de prise d'effet initiale.

Créathèque :

La Communauté de Communes possède un bâtiment dénommé Créathèque, situé sur la zone Le Ripel à Saint Trivier-sur-Moignans, destiné à accueillir des entreprises.

En 2018, cinq entreprises louaient des locaux à Créathèque.

Le tarif de location qui s'élève à 70 € H.T le m²/an a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2017.

Par délibération du 15 novembre 2019, le Conseil communautaire a donné son accord sur le principe de la cession du local Créathèque.

Octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises du Département de l'Ain :

Par délibération n° 246 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 322 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a validé la création d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises.

Pour être éligibles, selon les modalités de l'action départementale, les entreprises doivent exercer leur activité dans l'une des filières suivantes :

- Bois et ameublement,
- Plasturgie et matériaux composites,
- Métaux, mécanique et métallurgie,
- Aéronautique, frigorifique et thermique,
- Équipements électriques, électroniques, automatismes,
- Industries agroalimentaires.

En complément, le Conseil communautaire a défini deux autres filières en fonction des spécificités économiques du territoire :

- Transition énergétique / Développement Durable,
- Technologies innovantes / Numérique.

Un règlement d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises a été validé.

Puis, par délibération n° 247 du 13 septembre 2018 modifiée par délibération n° 323 du 15 novembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé :

- la délégation de la compétence « Aides à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du Département de l'Ain, jusqu'au 31 décembre 2019, durée renouvelable chaque année civile par reconduction expresse,
- la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes de la Dombes au profit du Département de l'Ain.

E- Domb'Entreprendre :

Née d'une réflexion menée depuis 2017 autour du numérique dans le domaine économique et dans le cadre du projet de territoire, la 1^{ère} édition de Domb'Entreprendre s'est déroulée le 8 octobre 2018, au Domaine des Batières, à Marlieux. Réunissant plus d'une centaine de chefs d'entreprises du territoire ainsi que les partenaires de la CCD, cette manifestation a été l'occasion de permettre à chacun de découvrir les possibilités de développement offertes sur le territoire.

Après la présentation du projet de territoire par Michel GIRER, Président de la CCD, et Edwige GUEYNARD, Vice-présidente en charge du commerce et de la relation avec les entreprises, Guilhem De LAJARTE, PDG de D2L Group, a présenté un portail numérique innovant de services dédiés aux entreprises. Enfin, Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Président du groupe d'études « Numérique » au Sénat, est intervenu sur le développement du numérique tout particulièrement dans la Dombes.

Ce précieux moment d'échange avec les chefs d'entreprises du territoire, a conforté la Communauté de Communes de la Dombes dans la nécessité de continuer à travailler sur une solution innovante, numérique qui, à terme, permettrait au monde économique de la Dombes, de gagner du temps, de la sérénité, de développer ses réseaux de proximité, dans le but d'accroître ses performances et donc d'en assurer une meilleure pérennité. Par la suite, des groupes de travail se sont créés pour mener à bien les 1^{ères} pistes de travail émanant de cette soirée.

A la suite des retombées très positives de cette manifestation, il a été décidé que celle-ci, serait réitérée une à deux fois par an, et deviendrait le rendez-vous incontournable des acteurs dynamiques du monde économique de la Dombes.

F- L'animation économique :

Le service développement économique recense les offres immobilières et foncières sur le territoire de la Dombes afin de renseigner les porteurs de projets ou les entreprises sur les disponibilités existantes.

Une convention de partenariat avec VSDI - Initiative Dombes Val de Saône, plateforme d'Initiative locale, a été validée lors du Conseil Communautaire du 17 mai 2018.

2.1.2 Urbanisme et Planification territoriale

A- Le service en charge de l'application du droit des sols (ADS) :

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) est un service unifié créé au 1er janvier 2015 pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols. Il ne reçoit pas de public, cette mission restant assurée par les communes adhérentes au service.

Il intervient sur le périmètre de 2 EPCI : la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et la Communauté de Communes de la Dombes.

Le service unifié est coordonné et porté administrativement par la Communauté de Communes de la Dombes.

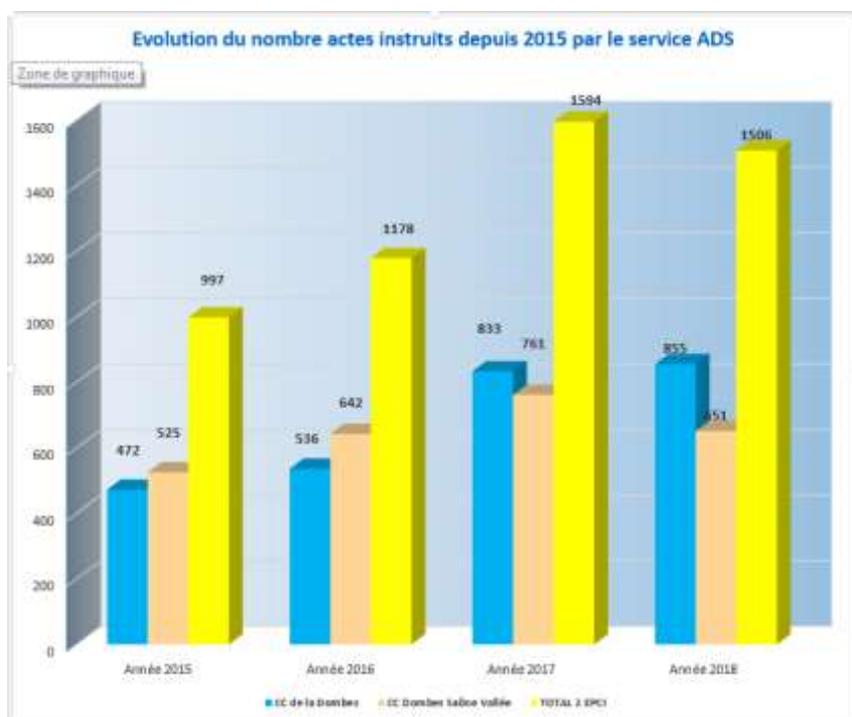
Les modalités de son organisation et son fonctionnement font l'objet d'une concertation au sein du comité de pilotage (3 réunions en 2018) composé des 2 présidents des EPCI, de leurs vice-présidents chargés de l'urbanisme, de leurs directeurs généraux, de la directrice générale adjointe et de la responsable du service ADS, préalablement à d'éventuelles décisions à prendre en conseil communautaire.

L'activité du service ADS :

Depuis la création du service en janvier 2015, le volume d'actes traités a connu une croissance constante. Pour la première année, en 2018, le volume d'actes traités a baissé (-88 dossiers).

Cette diminution du volume d'actes s'explique par la reprise de l'instruction pour une commune qui transmettait tous ces actes au service ADS.

Cependant le volume d'actes déposés par les Communes de la Communauté de Communes de la Dombes reste croissant (+22 actes).



Nombre d'actes du service unifié pour 2018	
Retrait/prorogation/transfert	49
CUa	203
CUb	65
DP	451
DP division	76
PCMi et PC	534
PC ERP et collectifs	60
PA	56
PD	12
TOTAL	1506

Nombre d'actes par communes de la CCD pour 2018			
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	16	LE PLANTAY	0
BANEINS	17	RELEVANT	0
BIRIEUX	17	ROMANS	26
BOULIGNEUX	0	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	8
CHALAMONT	25	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	15
CHANEINS	49	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	26
LA CHAPELLE-DU-CHATELARD	22	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	11
CHATENAY	12	SAINT-MARCEL	50
CHATILLON-LA-PALUD	64	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	26
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	9	SAINTE-OLIVE	30
CONDEISSIAT	8	SAINT-PAUL-DE-VARAX	22
CRANS	4	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	36
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	9	SANDRANS	33

LAPEYROUSE	20	SULIGNAT	19
MARLIEUX	23	VALEINS	22
MIONNAY	119	VERSAILLEUX	12
MONTHIEUX	38	VILLARS-LES-DOBES	15
NEUVILLE-LES-DAMES	30	VILLETTE-SUR-AIN	22
TOTAL		855	

Les faits marquants pour l'année 2018 :

- Une rencontre avec les secrétaires de mairie a été organisée le 22/03/2018 portant sur la taxe d'aménagement en présence du service fiscalité de la DDT de l'Ain. Les secrétaires de mairie assurant le premier niveau d'information, il était important de revoir certaines notions.
- Une réunion organisée avec SITADEL et Natura 2000 a eu lieu le 24/04/2018 avec les secrétaires de mairie et les élus pour échanger sur les enjeux financiers pour les communes qui sont liés aux saisies sur le logiciel R'ADS.
- Dans l'attente du recrutement d'un instructeur/trice ADS, un appui du service a été apporté pour l'année 2018 pour l'instruction de l'ensemble des permis de construire de la commune de Reyrieux.
- Une lettre d'information est parue le 24 septembre 2018 à destination des communes relatant les évolutions réglementaires du droit de l'urbanisme pour l'année 2018 et l'impact des législations annexes.
- La saisine par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme a été reportée en janvier 2022 par décret du 5 novembre 2018.
- L'année 2018 a également été marquée par une évolution des effectifs du service :
 - Départ à la retraite de Yves PARRAU en avril 2018 et de Rodolphe MURAT en novembre 2018,
 - Une procédure de recrutement a été lancée pour le remplacement de ces deux agents.
 En moyenne sur l'année 2018, les effectifs du service sont de 5.23 équivalents temps plein.
- L'expérimentation du télétravail a été maintenue sur l'année 2018 pour Fabrice TOURTILLIER sur une journée par semaine (le jeudi).

Budget 2018 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	278 023,65 €	343 776,25 €
Investissement	274,91 €	8 730,56 €

Part de la CCD : 160 602,00 € sur les recettes de fonctionnement

B- Le Schéma de COhérence territoriale (SCOT) :

Situé au sud du département de l'Ain, le SCOT de la Dombes occupe une position stratégique entre les agglomérations Burgiennes, Maconnaises, Caladoises et la Métropole Lyonnaise.

Le SCoT de la Dombes a été approuvé en 2006 et modifié en 2010. Il est porté par un seul Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes de la Dombes, comprenant les 36 communes.

La révision du SCoT a été engagée fin 2016 suite au recrutement du groupement de bureaux d'études CITADIA / EVEN / AIRE PUBLIQUE, en charge d'élaborer le prochain SCoT. En 2017 un état des lieux du territoire a été rendu sous la forme d'un diagnostic offrant une analyse transversale des thématiques portées par le SCoT. Les enjeux qui en découlent ont été hiérarchisés pour construire le nouveau SCoT à horizon 20 ans, s'appuyant sur les potentialités et les contraintes au développement de la Dombes.

Après une année 2017 principalement consacrée à l'élaboration d'un diagnostic du territoire, le premier semestre 2018 a finalisé la construction du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT débattu lors du Conseil communautaire du 14 juin 2018. Ce document expose la vision du territoire à long terme. Fondé sur le diagnostic, il fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme en matière d'habitat, d'économie, de déplacements, d'environnement, ...

Durant cette étape ont été organisées des comités technique et de pilotage, une conférence partenariale, le 09 avril 2018, accueillant les partenaires publics et acteurs du territoire ainsi qu'une réunion publique le 17 juillet 2018.

Le second semestre 2018 a fait l'objet de nombreux échanges avec les communes, dans le cadre d'ateliers et de rencontres organisées à l'automne, pour déterminer les objectifs de développement des communes. Cela a permis de construire le document d'orientations et d'objectifs (DOO) sur une base concertée avec les élus du territoire.

Des registres permettant aux habitants et élus de réagir sur le diagnostic ont été mis à disposition au siège de la Communauté de Communes, à Châtillon sur Chalaronne, et dans chaque antenne, Villars-les-Dombes et Chalamont.

Des avis ont été rendus sur les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux (modification, révision) de Chaneins, Châtillon la Palud, Dompierre-sur-Chalaronne et Saint Paul-de-Varax, sur la base des dispositions du SCoT toujours en vigueur.

Un accompagnement a été apporté par le SCoT aux communes en cours d'évolution de leur document d'urbanisme, notamment Versailleux, Birieux et Saint-Georges-sur-Renon.

Le SCOT a participé aux réunions « intermodalités » sur son bassin de vie, en lien avec les bassins de vie du Val de Saône Dombes et de la Plaine de l'Ain, organisées par le Syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise (SMTAML). Ces échanges visent à coordonner les actions menées par les territoires et acteurs de la mobilité, améliorer la connaissance des projets locaux en matière de déplacements des populations et à dresser des constats.

La Communauté de Communes de la Dombes est adhérente à l'Agence d'Urbanisme de Lyon et à l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Dans ce cadre, le SCoT de la Dombes a suivi les travaux d'élaboration par la Région du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), document avec lequel le SCoT devra être compatible concernant ses mesures.

François MARECHAL, Vice-président SCOT/PLUi/ADS, a participé à la rencontre des présidents de SCoT de l'Interscot de l'aire métropolitaine lyonnaise qui s'est déroulée le 11 octobre 2018.

Le Scot a contribué, avec d'autres SCoT de l'Interscot, à la production d'études concernant les paysages, les ressources et l'observatoire des espace agricoles et naturels de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ces études permettent d'harmoniser le contenu des SCoT en vue d'une plus grande connexion des territoires entre eux.

Le chargé de mission du SCoT de la Dombes a participé aux Rencontres Nationales des SCoT (RNS) organisées à Metz en juin 2018.

Budget 2018 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	64 027,97 €	0 €
Investissement	19 160,40 €	21 519,00 €

Une subvention du Département de l'Ain de 9 602,00 € a été versée en 2018.

C- PLUi :

La commission SCOT/PLUi/ADS du 6 mars 2017 a proposé de s'opposer à cette prise de compétence du PLUi pour tenir compte de la nécessité d'un cadrage avec la procédure de révision du SCOT.

D- PCAET :

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, est venue renforcer le rôle et les responsabilités des EPCI en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Ainsi, tout EPCI à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants doit mettre en place un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) à l'échelle de son territoire, au plus tard le 31 décembre 2018. Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précise que le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET doit être constitué :

- d'un diagnostic territorial climat-air-énergie,
- d'une stratégie territoriale associée à des objectifs cadres pour le territoire, en lien avec les orientations du SCoT et du projet de territoire,
- d'un plan d'actions accompagné,
- d'un dispositif de suivi-évaluation.

Par ailleurs, le PCAET fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale telle que définie dans l'article R. 122-17 du Code de l'Environnement. La réalisation de cette évaluation fait partie intégrante de la démarche d'élaboration du PCAET. A ce titre, elle s'articule directement avec les étapes d'élaboration du PCAET et participe à l'aide à la décision dans la définition des objectifs de la Communauté de Communes de Dombes et du plan d'actions associé.

Pour mener à bien son PCAET, la Communauté de Communes de la Dombes a choisi de s'associer à 7 autres Communautés de Communes de l'Ain dans le cadre d'un groupement de commande piloté par le SIEA (délibération 2018-231 du 12 juillet 2018). Le but de cette démarche étant de bénéficier des conseils d'un même groupement d'experts pour avancer ensembles, et de manière coordonnée, vers la mise en place d'actions adaptées à la typologie de nos territoires.

Ces études se dérouleront courant 2019 pour une livraison fin 2019 / début 2020.

2.1.3 Le tourisme

Le rapport d'activités 2018 est en annexe.



2.1.4 LEADER

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen de développement qui soutient des projets innovants dans les territoires ruraux sur la période 2014-2020. Le programme LEADER est conduit sur chaque territoire par une entité appelée « Groupe d'Action Locale » (GAL) composée d'acteurs privés et publics.

En encourageant l'expérimentation des nouvelles possibilités qui s'ouvrent pour le milieu rural, LEADER joue un rôle de laboratoire pour les évolutions indispensables des politiques rurales.

Le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône s'est engagé dès 2014 dans le portage d'un programme Leader pour l'ensemble du territoire Dombes Saône couvrant 89 communes. Sa candidature a été retenue par la Région Rhône-Alpes le 19 février 2015. Le syndicat ayant été dissous le 31 décembre 2016, la Communauté de Communes de la Dombes a repris en janvier 2017 le portage du programme Leader Dombes-Saône pour l'ensemble du territoire.

Au cours de l'année 2018, les tâches suivantes ont été réalisées par le service :

Communication et promotion du programme Leader :

Entre février 2018 et mai 2018, toutes les Communautés de communes concernées par le programme ont été rencontrées afin de leur rappeler les objectifs du programme.

En mars 2018, un mail accompagné d'une note de présentation (flyer) a été envoyé à toutes les communes.

Il a été réalisé une rédaction et une diffusion d'un communiqué de presse auprès chaque comité de programmation. Suite à cela, un article a été publié en avril 2018 dans l'Eco de l'Ain et un autre article a été publié en octobre 2018 dans Le Progrès.

Instruction des dossiers de demande de subvention en attente :

Tous les éléments nécessaires à la création de l'outil de gestion du programme Leader (Sharepoint) déployé par la Région AURA lui ont été transmis. Le rattrapage de l'instruction de tous les dossiers programmés a été fait.

Après formation de l'équipe technique sur l'outil de gestion de l'Etat (Osiris), 20 dossiers ont été rattrapés sur cet outil également.

Accompagnement des nouveaux porteurs de projet :

- 6 dossiers accompagnés mais non financés par Leader,
- 20 dossiers déposés dont 1 inéligible.

Organisation des premiers comités de programmation :

Quatre comités de programmation ont eu lieu au cours de l'année 2018 : le 23 mars, le 15 juin, le 21 septembre et le 21 décembre qui ont permis la programmation de 24 projets.

Montants des aides FEADER programmées en 2018	
Fiche – Action n° 1 : Produire et produire mieux (actions économiques)	196 522,51 €
Fiche – Action n° 2 : Favoriser la consommation des produits Dombes-Saône	72 156,25 €

Fiche – Action n° 3 - Préservation du patrimoine agro-environnemental	15 040,60 €
Fiche – Action n° 4 - Valoriser le tourisme autour de l'eau	213 415,42 €
Fiche – Action n° 6 – Animation du programme	89 069,12 €
Total programmation 2018	586 203,90 €

Ainsi, au 31 décembre 2018, environ 30 % de l'enveloppe FEADER du GAL Dombes Saône a été programmée.



Coopération :

Une présentation de la coopération et la création d'un groupe de travail ont été réalisés en comité de programmation le 21 septembre 2018.

Une première réunion du groupe de travail a eu lieu le 9 novembre avec 8 participants, donnant priorité à deux axes de coopération.

Formation, réseaux et veille juridique :

Au cours de l'année 2018, les deux agents du service ont participé aux formations et réunions organisées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une veille technique et juridique a été également menée afin de sécuriser le montage et l'instruction des dossiers présentés.

2.1.5 PAEC - Natura 2000

A- Programme PAEC :

Suite à la prise en charge du PAEC par la Communauté de Communes de la Dombes (CCD) en 2017 pour l'ensemble du territoire visé, la mission de coordination a été reprise par la communauté de communes en 2018.

Il s'agit de mettre en œuvre les mesures d'accompagnements suite aux deux années de contractualisation (2016 et 2017) animées par la Chambre d'Agriculture de l'Ain et les Syndicats de rivières concernés.

En lien avec les animateurs locaux, la CCD a assuré le suivi des contrats.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les services de l'état pour avoir un état d'avancement de l'instruction des dossiers.

En 2018, ce sont essentiellement les contrats passés en 2016 qui ont été instruits provoquant un large retard de paiement aux agriculteurs.

Synthèse des actions menées dans le cadre du PAEC :

- Réponses aux sollicitations des agriculteurs sur les cahiers des charges et aide aux agriculteurs pour l'instruction finale des contrats par la DDT,

- Gouvernance du programme : organisation de réunions techniques avec les animateurs (Syndicats de rivières de la Veyle et de la Chalaronne, EPTB Saône-Doubs, Chambre d'Agriculture),
 - Visites de parcelles engagées,
 - Participation à la formation des exploitants engagés en mesure de réduction des produits phytosanitaires,
 - Prises de contact avec les acteurs agricoles du territoire pour développer des partenariats et des actions, notamment grâce au LEADER, en faveur d'une agriculture intégrée à l'environnement particulier des étangs,
 - Echanges techniques pour développer les mesures d'accompagnement : document de communication, organisation de formations et de tours de plaine pour les agriculteurs...
 - Suivi de l'étude d'évaluation de la mesure retour en herbe et retard de fauche en lien avec Natura 2000,
 - Création d'une page web de présentation du PAEC sur le site internet de la CCD,
 - Participation à un échange technique avec l'Association ADS pour la promotion de pratiques culturales nouvelles et visite de sites expérimentaux en Suisse,
 - Participation au forum agricole de la CCD et développement d'un partenariat avec la chambre d'agriculture,
 - Recueil des données pour établir un bilan des contrats (sous système d'information géographique),
 - Organisation d'un comité de pilotage,
 - Suivi financier et administratif.

B- Natura 2000 :

Le Réseau Natura 2000 est un réseau de sites représentatifs de la biodiversité identifiée dans les directives européennes Habitats / Faune / Flore de 1992 et Oiseaux de 1979.

Le site Natura 2000 de la Dombes compte environ 47 000 ha répartis sur 65 communes et 8 EPCI.

Ce dispositif a pour objectifs de préserver la biodiversité biologique et le patrimoine naturel des sites par la création d'un document d'objectifs (DOCOb) regroupant un plan d'actions. Chaque site doit posséder une structure animatrice du DOCOb. La Communauté de Communes de la Dombes s'est positionnée par la délibération n°283 du 22 juin 2017 pour devenir structure animatrice du site Natura 2000 de la Dombes, ce rôle a été validé en juin 2017 par le comité de pilotage.

Pilotage-gouvernance :

Depuis plusieurs années, les échanges entre acteurs du site Natura 2000 n'étaient liés qu'à des projets bien précis ou à des études. Les dernières contractualisations se sont achevées en 2010.

Il s'agissait en 2018 de relancer le travail collectif pour dynamiser l'animation du territoire et le développement d'actions communes en faveur du patrimoine naturel. Il y a de nombreuses initiatives locales des acteurs socio-économiques. Le partage d'informations et la compréhension des projets de chacun étaient un point de départ important pour préparer la révision du DocOb.

Une partie très importante du temps de travail a été consacrée à la rencontre des acteurs locaux, à l'organisation de réunions et à la synthèse des échanges.

La relance de la concertation entre les acteurs locaux s'est faite par la mise en place de 4 groupes de travail thématiques, 3 ce sont réunis donnant lieu à 4 réunions :

- Groupe de travail Observatoire (2 réunions),
- Groupe de travail Gestion des étangs,
- Groupe de travail Espèces à problèmes.

Il y a eu une bonne participation des acteurs locaux et une représentativité équilibrée. Les premières réunions ont permis de revenir sur les constats et de les partager, en matière de biodiversité et d'activités. Il s'agissait de démarrer la réflexion sur les pistes de travail en prenant appui sur le docob de 2004 pour envisager les objectifs à revoir ou à maintenir.

Sur l'angle strict de la concertation, ces réunions ont permis d'instaurer ou de renforcer le dialogue entre acteurs de l'environnement, scientifiques, élus et socio-professionnels.

De nombreuses rencontres bilatérales ont eu lieu en parallèle avec des acteurs locaux : élus, socio-professionnels, associations.

Les EPCI concernées ont été rencontrées pour décrire l'intervention de l'animateur et proposer une convention de partenariat. Toutes n'ont pas souhaité signer cette convention qui est sans engagement financier.

Gestion administrative et financière :

Dans ce domaine, les actions suivantes ont été menées :

- Procédure de consultation pour l'étude des prairies,
- Suivi administratif et financier interne (cahier des charges, commande, facturation) et avec la DDT (budget disponible et prévisionnel),
 - Élaboration des demandes de paiement et de la demande de subvention pour l'année 2019 ;
 - Proposition d'une convention avec les EPCI concernées,
 - Administratif : courriers, suivi financier, suivi de temps, conventions, frais, rédaction de comptes rendus de réunions, conventions d'étude et de partenariat...

Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques :

La CCD révisé son SCOT. Le diagnostic était achevé au moment de la prise de poste. Cependant quelques corrections ont été apportées sur le volet patrimoine naturel et prise en compte de Natura 2000. Un travail particulier a été mené sur la partie PADD. Différentes réunions techniques internes ont eu lieu.

Participation à des réunions de bilans des syndicats de rivières : SR Dombes Chalaronne Bords de Saône, SR de la Veyle.

Participation à la réunion des ENS de la Dombes (CD01) et au projet d'observatoire du Grand Birieux (en lien avec l'évaluation d'incidences).

Echanges d'informations et suivi de projets en construction ou déposés dans le cadre du programme européen leader en particulier sur le volet tourisme et coopération qui implique la valorisation du patrimoine naturel.

Echanges et réunions techniques sur la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Amélioration de la connaissance et suivis scientifiques :

Différentes sorties de reconnaissance du territoire pour une meilleure compréhension des enjeux écologiques et socio-économiques : visites des principaux secteurs aux différentes saisons, rencontres d'acteurs, participation à une pêche d'étang...

Etude des prairies pour les canards (réalisée en prestation par la Chambre d'Agriculture) : organisation de l'étude, suivi administratif, relecture des documents, réunions de présentation et participation au suivi avec les chasseurs.

Stage sur le suivi des anatidés, indicateur de qualité des étangs : encadrement technique du stagiaire de M2 avec l'ONCFS.

Participation au programme flash de l'ONCFS : relevés rapides d'une trentaine d'étangs.

Participation au suivi des colonies de Guifette – juillet-août, 4 colonies recensées avec l'ONCFS.

La CC Dombes ne disposant pas de SIG avant la prise de fonction en décembre 2017, un temps important a été consacré à rassembler les premiers éléments disponibles dans différentes structures et d'organiser les données (prise en main de QGIS, recherches de données sources, création des premières cartographies).

Mise à jour du DocOb/ Evaluation :

La récolte de données socio-économiques et écologiques produites depuis 2004 a été lancée. Il ne s'agit pas d'une mise à jour formelle mais plutôt de la création d'une base d'informations rassemblant toutes les références trouvées concernant le site N2000 et ses enjeux en vue de préparer la révision du document.

Il existe un réseau d'acteurs scientifiques et techniques assez important intervenant en Dombes et qui produit chaque année des rapports d'études ou de recherche. La mise en lien de ces travaux est un enjeu important pour comprendre les enjeux du site.

A noter que la plupart des données historiques faune-flore ne sont pas reprises dans les bases de données régionales et à fortiori pas centralisées à l'INPN.

Le dernier bilan d'activités transmis par la DDT datant de 2012, il est possible que des études réalisées ou des actions d'animations entreprises n'aient pas encore été synthétisées pour l'évaluation du DocOb.

Préparation de la révision :

- Echange technique sur la méthode à employer avec DDT, DREAL, CBNA et ONCFS,
- Elaboration du cahier des charges pour la révision,
- Constitution du marché,
- Montage financier.

Sensibilisation, communication et information :

Un travail important en lien avec la concertation a été effectué pour expliquer à nouveau ce qu'est le dispositif Natura 2000 afin de réduire les incompréhensions. La prise de conscience sur les atouts naturels de la Dombes semble déjà acquise localement. Le travail à mener est plus sur comment sensibiliser les différents acteurs ou visiteurs de la Dombes, comment faire connaître les enjeux de biodiversité spécifiques à la Dombes voire comment mieux valoriser ce patrimoine qui peut être une source de retombées économiques.

Un partenariat efficace s'est mis en place avec Dombes Tourisme pour établir un programme d'animations nature. Dombes Tourisme développe depuis de nombreuses années des actions de découverte des étangs. Des animations spécifiques à N2000 ont été mises en place en 2018. Dombes tourisme a assuré la communication et les réservations :

- Fête de la nature avec la Fondation Pierre Vérots à St-André de Corcy sur le site de Vernange, 22 personnes,
- Animation ornithologique lors de la balade gourmande de la route de la Dombes à Lapeyrouse avec la LPO, 26 août, 100 personnes,
- Sortie de découverte sur la diversité naturelle de la Dombes lors de la Journée Poissons de Dombes le 20/10, 25 personnes,
- Animations ornithologiques avec la LPO, 26/10, 15 personnes à Birieux ; 1/12, 12 personnes à l'étang du Chapelier,
- Journée de découverte de Natura 2000 et des enjeux de biodiversité à destination des prestataires de tourisme, 27/11 à St-Jean-de Thurigneux, 15 personnes.

Des échanges techniques ont eu lieu entre les différents services de la CCD sur un projet d'animations à destination des scolaires (non abouti).

Un travail important de rédaction et de mise en forme d'une exposition sur N2000 a été réalisé : 6 roll-up (panneaux d'exposition portables, 1.85 m x 0.8 m). La conception a été financée par la CC Dombes.



Un article dans chaque bulletin de la CC Dombes a été rédigé, présentation de Natura 2000 en juin et premiers retours sur l'année en décembre.

Un article paru dans la publication de l'APPED.

Une demi-journée d'échanges a eu lieu avec la DDT de l'Ain : visite du territoire pour évoquer les principales problématiques. Et participation à la conférence environnementale de la DDT : présentation de la démarche de la CCD pour Natura 2000.

Création d'une page web dédiée à Natura 2000 sur le site de la CCD : <https://www.ccdombes.fr/decouvrir/la-biodiversite-en-dombes-natura-2000/>

Participation au séminaire Guifettes en Brenne (Etat des lieux des populations françaises et problématique des protocoles de suivi), présentation du site Natura 2000 de la Dombes et du suivi des colonies de Guifette moustac entrepris par l'ONCFS.

Participation au séminaire biogéographique de la Commission Européenne à Strasbourg, incluant un atelier sur l'implication des acteurs ruraux à la mise en place de Natura 2000. Échanges techniques avec d'autres acteurs européens ayant des territoires d'étangs dans leur pays et recherches de partenariats.

Organisation d'une demi-journée d'échanges pour les élus du bureau de la CCD sur le label Ramsar avec l'association Ramsar France.

Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences :

Plus de 20 sollicitations pour des projets via le service administration du droit des sols ADS (CCD ; CCDSV) et quelques projets sur les autres territoires : aménagements de bâtiments, extension de maisons individuelles, création de bassins d'alevinage...

Participation à la réunion spécifique organisée par la DDT avec les services ADS du département.

Les formulaires d'évaluation des incidences consultés fournis aux services instructeurs par les porteurs de projet n'ont pas donné lieu à des études complémentaires. Les demandes se concentrent sur les communes en carte communale dont les documents n'ont pas eu d'évaluation environnementale.

Une réunion technique avec la DDT sur ce sujet a eu lieu pour pointer les problèmes d'application de l'évaluation des incidences de certaines activités. La mise en place de l'évaluation des incidences pour les activités qui correspondent aux items de la liste locale qui ne sont pas encadrés par l'administration du droit des sols ou d'autres procédures est très difficile : arrachage de haies, drainage de 1 à 20 ha, certains affouillements...

Ce problème a été porté à la connaissance de la DDT. Il n'y a pas de solution actuellement proposée pour améliorer le dispositif. Seule une information très large et répétée pourrait aboutir à une meilleure prise en compte du cadrage donné par la circulaire.

Des échanges plus réguliers avec le service en charge de la police de l'eau pourrait aider à développer le traitement conjoint de dossiers qui concernent la loi sur l'eau et Natura 2000. Ceci assurerait une prise en compte transversale des enjeux eau et biodiversité extrêmement liés en Dombes.

Accompagnement de porteurs de projet :

Participation aux réunions de travail sur le projet de centre d'interprétation de la Dombes (projet de maison des étangs, mesure prévue au Docob). Participation à la rédaction du cahier des charges, d'étude de faisabilité et avis technique sur le volet nature.

Ce projet a été initié par les acteurs de la pisciculture avec l'appui de la CC Dombes et de Dombes Tourisme. Un cabinet d'étude est en cours de recrutement pour définir le projet.

Mise en œuvre de la contractualisation :

Il n'y a pas de contrats Natura 2000 en cours, les derniers se sont achevés en 2010. Il n'y a pas eu d'animation ensuite (au vu des informations disponibles) pour de nouvelles contractualisations.

La relance de la concertation est un préalable à la définition d'un nouveau plan d'actions. Il n'y a pas eu de montage de contrats N2000 en 2018.

Le suivi des MAEC en cours et qui concernent les enjeux du site Natura 2000 s'effectue par un autre temps partiel financé sur un autre fonds.

2.2 L'environnement

2.2.1 Le service public de prévention et de gestion des déchets

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets 2018 est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.



2.2.2 L'assainissement

A- L'assainissement collectif / Eau potable :

Avant qu'elle ne soit modifiée, la Loi NOTRe du 7 août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoyait, en plus de la fusion de nombreux établissements publics, le glissement de certaines compétences communales à l'échelon supra communal. L'exercice des compétences Eau potable et Assainissement collectif devant relever de la Communauté de Communes à l'horizon 2020, l'année 2018 a connu le lancement effectif des travaux préparatoires pour préfigurer le futur communautaire. L'étude diagnostic des services publics d'eau et d'assainissement a officiellement démarré à la suite du comité de pilotage du 14 février 2018, avec la rencontre des différents acteurs de ces compétences (36 communes, 9 syndicats intercommunaux) de mars à juin 2018. Après une phase de consolidation des résultats (juillet-août), le comité de pilotage s'est réuni le 27 septembre 2018 pour la restitution de ce diagnostic.

Dans le même temps, les parlementaires ont accédé à une demande forte et récurrente de nombreuses communes en modifiant la loi pour laisser la possibilité à certains territoires de reporter ce transfert obligatoire à 2026. Dans la mesure où la Communauté de Communes de la Dombes ne porte que le SPANC et n'exerce aucune compétence en matière d'assainissement collectif (ni collecte, ni traitement),

les communes ont eu la possibilité de s'opposer à ce transfert. Une minorité de blocage s'est assez rapidement exprimée en ce sens.

Dès lors, l'étude d'accompagnement toujours en cours a été mise en suspens le temps de redéfinir les suites à donner à cette prestation, dans les limites permises par le cahier des charges du marché. En effet, la perspective de ce transfert est simplement ajournée de quelques années, et nécessité de s'y préparer reste d'actualité.

B- Le service public d'assainissement non collectif :

Le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif est en annexe. Il retrace toutes les informations concernant le service.

2.2.3 GEMAPI

La Communauté de Communes de la Dombes est à cheval sur 5 bassins versants hydrographiques : BV de la Chalaronne, BV de la Veyle, BV de la rivière d'Ain, BV de la Sereine, BV du ruisseau des Echets.



Conformément à la Loi dite MAPTAM du 27 juillet 2014, la Communauté de Communes de la Dombes dispose de la compétence GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), en lieu et place des communes qui endossaient jusqu'à présent cette responsabilité (article L211-7 du code de l'environnement). Cette compétence a été enrichie d'items supplémentaires pour coller au mieux aux statuts des syndicats de rivière à qui nous avons transféré l'exercice de cette compétence (modification statutaire par délibération du Conseil du 12 octobre 2017), dans une logique de gestion cohérente à l'échelle des bassins versants.

Par jeu de représentation-substitution, les syndicats de rivières existants sont ainsi devenus des syndicats de communautés de communes.

Il est à noter que le syndicat de rivière des territoires de Chalaronne a enclenché en 2018 une modification statutaire pour :

- Etendre son périmètre et intervenir sur les bassins versant de l'appeum, de la mâtre et du rougeat, affluents directs de la Saône (cours d'eau situés sur les Communautés de Communes Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée),
- Modifier les règles de représentativité (diminution du nombre de représentants au comité syndical),
- Modifier le mode de calcul des contributions annuelles des Communautés de Communes membres,
- Changer de nom au regard du nouveau périmètre (Syndicat de Rivière Dombes Chalaronne Bords de Saône).

La Communauté de Communes de la Dombes reste pleinement compétente en matière de GEMAPI sur le bassin versant de la Sereine pour lequel aucune structure de coopération intercommunale n'existe. La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel conduit en parallèle une réflexion pour la gouvernance de cette compétence à l'échelle de ce bassin versant.

Il est important de rappeler que le choix a été fait de financer cette compétence GEMAPI par la mise en place de la taxe du même nom (délibération du 18 janvier 2018) dont le produit pour l'année 2018 a été fixé à 170 000 €.

2.3 L'action sociale - proximité

2.3.1 MSAP

La Maison de services au public offre un réel service de proximité et un véritable soutien aux usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives ; de plus, certaines personnes ne maîtrisent pas ou mal ni la lecture, ni l'écriture et n'identifient pas les différentes administrations.

La Maison de services au public permet de conseiller les usagers sur les démarches à suivre, de les accompagner et de les orienter vers les organismes et services administratifs appropriés.

Certaines personnes, ne disposant pas de poste informatique ou de connexion internet à leur domicile, viennent régulièrement. Une assistance leur est proposée si elles ne maîtrisent pas l'utilisation de l'outil informatique.

La Maison de services au public est sollicitée pour diverses demandes telles que les inscriptions à Pôle Emploi, les demandes de retraite, d'aide au logement, de logements sociaux, de CMU Complémentaire et d'Aide à la Complémentaire Santé, depuis la simple information jusqu'à la constitution intégrale de dossiers, mais également pour d'autres demandes.

Dans le cadre du déploiement de la Maison de services au public, un nouvel agent a été recruté à mi-temps. Il assure des permanences hebdomadaires dans les mairies de Neuville-les-Dames, Saint-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes, Saint-Paul-de-Varax et Châtillon-la-Palud, depuis le lundi 2 octobre 2017.

D'autre part, à la suite de la proposition qui avait été faite aux mairies du territoire de participer à titre expérimental à cette évolution du fonctionnement de la Maison de services au public et après concertation avec la CAF et le Conseil départemental, partenaires locaux de la convention, les maires et les secrétaires de mairie de Birieux, Saint-Georges-sur-Renon et Sandrans se sont portés volontaires ; aussi, les secrétaires de ces communes effectuent l'accueil de premier niveau du public en ce qui concerne ses démarches administratives.

Permanences de la Maison de services au public

Châtillon-sur-Chalaronne		
	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30
Mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 18h45
Mercredi	9h00 – 12h00	/
Jeudi	9h00 – 13h00	13h45 – 16h30
Vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h30

Mairies	Jour	Horaires
Birieux	Mardi	14h00 – 19h00
	Mercredi	8h00 – 12h30
	Samedi	8h00 – 12h30
Chatillon la Palud	Vendredi	14h00 – 17h00
Neuville les Dames	Lundi	9h00 – 12h00
St André de Corcy	Mercredi	9h00 – 12h00
St Georges sur Renon	Mardi	9h00 – 12h00
	Jeudi	16h00 – 19h30
St Paul de Varax	Vendredi	9h00 – 12h00
Sandrans	Mardi	17h00 – 19h00
Villars les Dombes	Mercredi	14h00 – 17h00

Statistiques la Maison de services au public

Nombre de demandes	2485 demandes
<i>Territoire CCD</i>	2224 demandes
<i>Hors territoire</i>	254 demandes
<i>Origine géographique inconnue</i>	7 demandes
Personnes venues	2169
Appels téléphoniques	302
Courriels	14
Objet de la demande	
Assurances	9
Consommation	48
Divers	315
Emploi, travail, formation	375
Jeunesse, enseignement	27
Etrangers en France	16
Famille	21
Handicap	54
Impôts, taxes	104
Justice	31
Logement	399
Relations avec l'administration	4
Retraite	384
Santé	298
Social	378
Transports	22



2.3.2 La petite enfance

Etat des lieux des équipements de la petite enfance sur le territoire :

EAJE + RAM sur le territoire de la Dombes

- A Brin d'malice + RAM (12 places)
- B Tom pouce (40 places)
- C L'arche des Bambins (20 places)
- D Espace petite enfance à st André de Corcy (24 places)+ RAM
- E Espace petite enfance à Villars les Dombes (36 places)+ RAM
- F Espace petite enfance à Mionnay (10 places)+ RAM
- G Centre social mosaïque (18 places) + RAM

7 EAJE et 4 RAM, dont

- ❖ 1 EAJE et 1 RAM gérés en **régie directe**,
- ❖ 3 EAJE et 1 RAM gérés par des **associations**
- ❖ 3 EAJE et 3 RAM gérés par **D.S.P Léo Lagrange**



EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant / RAM : Relais d'Assistants Maternels

Secteurs	Nombre d'assistantes maternelles agréées	Nombre de places disponibles	% places disponibles
Léo Lagrange	165	36	22
Brin D'Malice	100	20	20
Mosaïque	79	15	19
Total	344	71	21

Gestion des équipements :

La Communauté de Communes de la Dombes compte trois modes de gestion différents pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les relais d'assistants maternels (RAM) de son territoire.

A- Gestion directe : RAM et Multi Accueil Brin d'Malice :

Relais d'assistants maternels Brin d'Malice

Fonctionnement :

Du 1er janvier au 24 juin : ½ temps thérapeutique

2 temps collectifs (mardi et jeudi matin)

3 temps d'accueil public :

- Permanence sans rendez-vous : lundi après-midi
- Sur rendez-vous : mercredi matin et après midi

A partir du 25 juin : 1 TP

3 temps collectifs (lundi, mardi et jeudi matin)

5 temps d'accueil public :

- Permanence sans rendez-vous : lundi après-midi

- Sur rendez-vous : mardi et jeudi après-midi – mercredi matin et après-midi

Nombre de jours d'ouverture dans l'année : 181 jours

Quelques chiffres :

Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s au 31 décembre 2018 : 106

Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s en activité au 31 décembre 2018 : 85

Activités :

Durant les temps collectifs :

- Jeux libres et divers,
- Activités manuelles : peinture, gommettes, collage...
- Motricité,
- Chansons et comptines,
- Kamishibai et découverte du livre,
- Une fois par an, visite du Bébibus de la Bibliothèque Départementale. Les enfants et leurs assistantes maternelles montent dans le bus pour écouter des histoires lues par l'animatrice avant de pouvoir choisir des livres pour les emprunter,
- Une fois par mois, visite à la médiathèque François Edouard pour écouter des histoires et emprunter des livres,
- De janvier à juin, une fois par semaine, Gilles BASQUIN, intervenant musique de la Communauté de Communes, a animé une séance d'éveil musical,
- Régulièrement, quand le temps le permet, promenades dans Châtillon (arboretum, parc public...).

Durant l'année :

- Participation à la Fête du Jeu en mai,
- En partenariat avec la ludothèque, organisation de matinée costumée en février, matinée jeux en avril et matinée gourmande en octobre,
- Fête de Noël : Le Pôle Petite Enfance offre aux familles, aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent un spectacle et un goûter. Une centaine de personnes participe à cette fête.
- Sorties dans des parcs (Thoissey, arboretum...),
- Sorties aux jardins Aquatiques de Saint Didier sur Chalaronne et à Touro Parc en été,
- Plusieurs pique niques,
- Location de matériel de puériculture (poussettes doubles, poussettes triples).

Partenariat :

- Avec le multi-accueil Brin d'Malice : organisation d'une conférence-débat « Les émotions du tout petit »,
- Premières Pages : ce projet porté par le Conseil Départemental de l'Ain a pour but de favoriser la lecture dès le plus jeune âge. Chaque famille ayant eu ou adopté un enfant durant l'année 2017 a reçu une invitation pour retirer un livre. Le Pôle Petite Enfance a participé à cette opération en partenariat avec la Médiathèque François Edouard de Châtillon sur Chalaronne en étant lieu de retrait des livres.
- Réunions inter relais : plusieurs fois dans l'année, nous nous sommes rencontrés avec les RAM voisins afin d'échanger sur nos pratiques.
- Rencontres 3 à 4 fois par an avec les puéricultrices du territoire.

Indicateurs d'activité :

PERMANENCES			
	Personnes reçues	Contacts par ☎	Courriels @
Parents	69	78	364
Assistant(e)s maternel(le)s	64	143	

ACTIONS COLLECTIVES D'ANIMATION AVEC LES ENFANTS			
	Nombre total	Moyenne par séquence	Personnes différentes
Assistant(e)s maternel(le)s	442	6 -7	21
Enfants	993	13 - 14	76

Nombre de séquences dans l'année : 77

Formations suivies par la responsable du RAM :

- Analyse de la Pratique par Passage Parentalité,
- « Accompagnement des animateurs de RAM : Réflexion sur les missions dans un contexte d'évolution » organisées par la CAF,
- Charte d'accueil du jeune enfant organisée par la CAF,
- Information sur le site « monenfant.fr » organisée par la CAF.

Multi Accueil Brin d'Malice

Ouvert en 2007, le multi accueil Brin d'Malice est régié directement par la Communauté de Communes. Celle-ci est signataire de la convention Prestation de Service Unique avec la CAF et la MSA.

L'équipe est composée de :

- une éducatrice de jeunes enfants (36h), directrice de la structure,
- une auxiliaire de puériculture (temps complet),
- une auxiliaire petite enfance titulaire du CAP Petite Enfance, en congé parental. Remplacement effectué à équivalence de mission, temps de travail. Le poste d'auxiliaire petite enfance est divisée en deux parties : un temps auprès des enfants et un temps sur l'entretien quotidien de la structure.

L'année 2018, a connu plusieurs changements de personnel avec des arrêts maladie de l'auxiliaire de puériculture et les remplacements de l'auxiliaire petite enfance (congé parental).

L'accueil des enfants - Horaires d'ouverture :

Le multi accueil accueille jusqu'à 12 enfants de 10 semaines à 4 ans, de manière régulière ou occasionnelle, en agrément modulable de 8 à 12 places selon les heures de la journée.

Sa capacité est de douze enfants simultanément de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, et de huit enfants de 8h30 à 9h00, de 12h00 à 13h00, et de 17h00 à 18h00.

L'amplitude hebdomadaire est de 40h30 selon les horaires suivants :

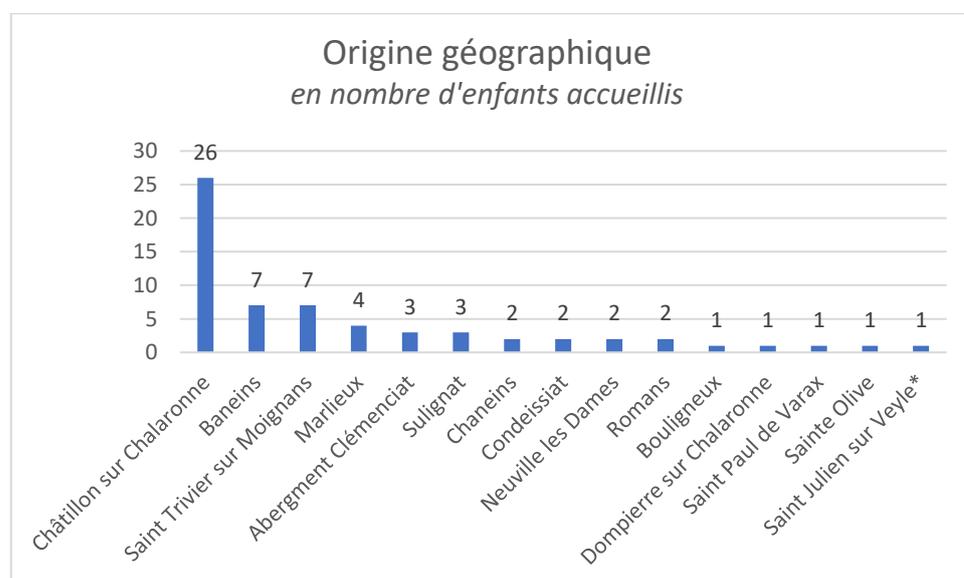
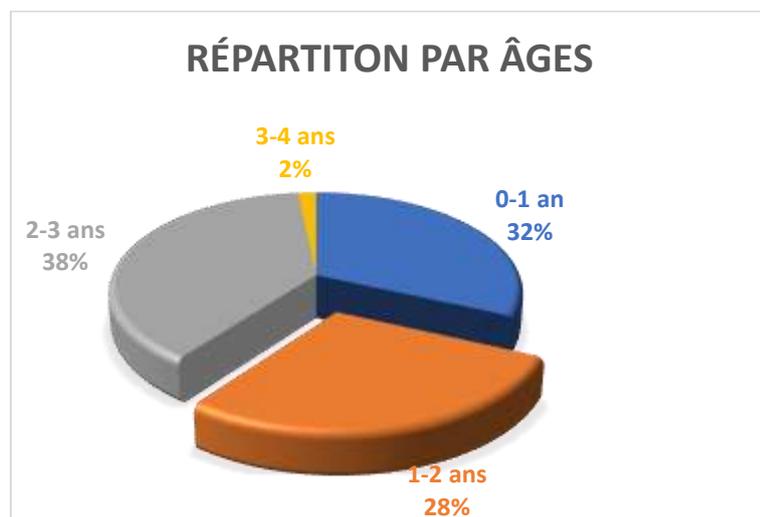
- Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 18h00,
- Mercredi de 8h30 à 12h00,
- Vendredi de 8h30 à 17h00.

Typologie des enfants et de leur famille :

Le multi accueil est ouvert aux familles qui résident sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

Le multi accueil accueille les enfants en contrat d'accueil régulier ou régulier au prévisionnel (majoritairement par des familles qui travaillent), ou des accueils occasionnels. L'accueil occasionnel est majoritaire dans cette structure et révèle une volonté d'offrir aux familles un lieu collectif pour leur enfant. Ces familles ont plusieurs origines, parent en congé parental, famille en situation de recherche d'emploi, famille en situation de réinsertion sociale, enfant en situation de handicap, enfant relevant de la protection de l'enfance dont l'accueil en structure fait partie d'un projet de développement global. Ces différents types d'accueils et de besoins mettent en lumière la mixité sociale de toute société.

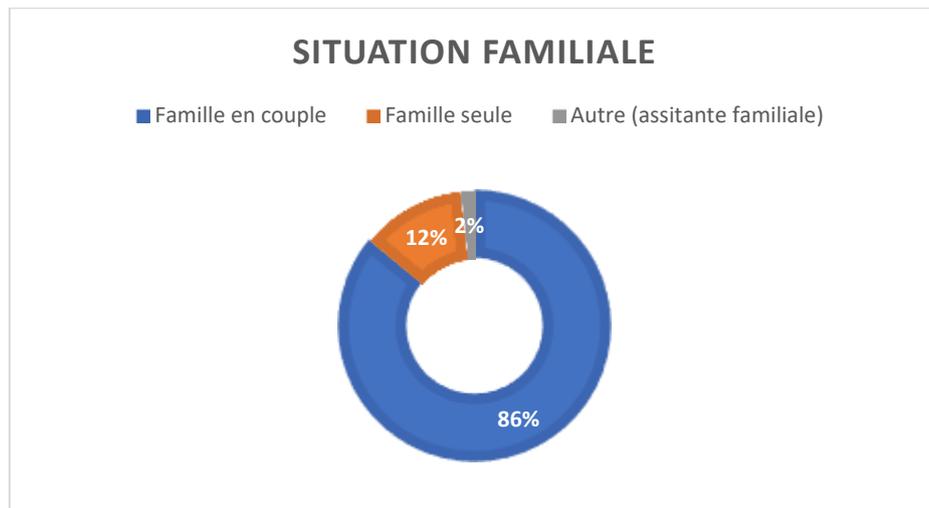
En 2018, 57 familles ont bénéficié des services du multi accueil, soit 63 enfants dont 81% en accueil occasionnel et 15% en accueil régulier.



*une enfant accueillie à partir de 2016 et ayant terminé son accueil en février 2018.

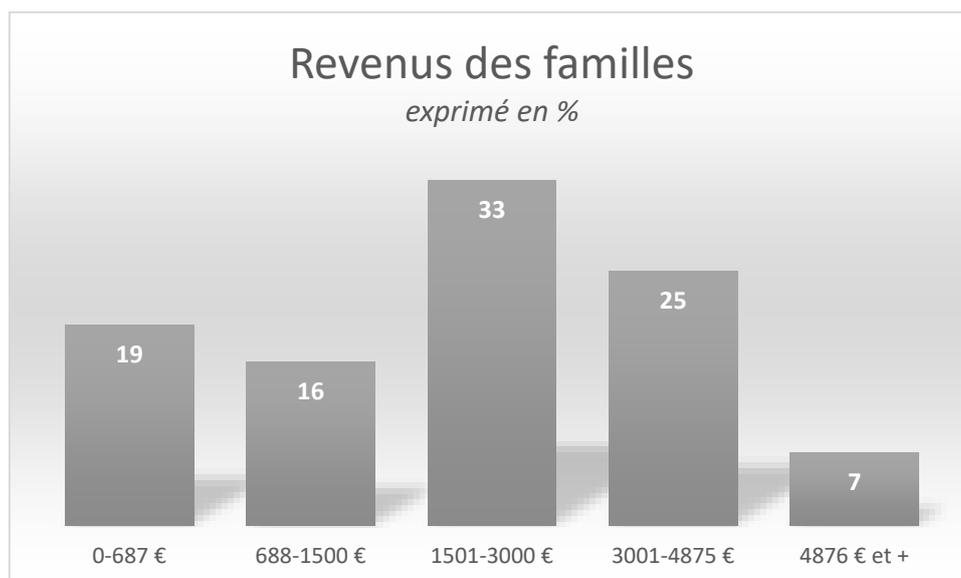
Majoritairement les enfants proviennent de Châtillon sur Chalaronne ou des communes limitrophes. La domiciliation et le lieu de travail des familles impactent les demandes. 96% des familles proviennent du régime générale et 4% de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le multi accueil Brin d'Malice offrant une grande place aux accueils occasionnels, les familles proviennent également de communes plus éloignées, les demandes résultant également des disponibilités de l'ensemble des EAJE du territoire.



La famille composée d'un couple reste largement majoritaire. Sont comprises les familles mariées, en union libre, recomposées. La famille seule représente toutes les familles monoparentales (depuis à la naissance, séparation, veuvage.).

En 2018, un enfant placé chez une assistante familiale, dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à la protection de l'enfance, a été accueilli au multi accueil Brin d'Malice.



Selon cette répartition basée sur le montant du SMIC brut, la répartition des revenus par famille (peut importe la composition du foyer) est équilibrée.

Les montants de 687€ et 4875€ correspondent aux revenus planchers et plafonds imposés par la convention de prestation de service unique (PSU) signée avec la CAF.

Afin d'évaluer la mixité sociale d'un établissement d'accueil du jeune enfant, la CAF retient également, le critère du nombre d'enfants accueillis dont la tarification horaire est inférieure à 1€. Dans le cadre de la convention PSU, l'accueil de l'enfant en situation de pauvreté doit être au minimum de 10%.

En 2018, l'accueil d'enfant en situation de pauvreté au multi accueil Brin d'Malice était de 44% soit 28 enfants. Ce chiffre s'explique par différents facteurs :

- Le premier étant l'accueil d'enfants en occasionnel (cf. la fréquentation) avec un des parents en congé parental, les revenus sont alors neutralisés pour le calcul de la tarification.

- Les projets d'accompagnement des familles en lien avec les services de Protection maternelle et Infantile (PMI), Cf. accueil des familles en difficulté.

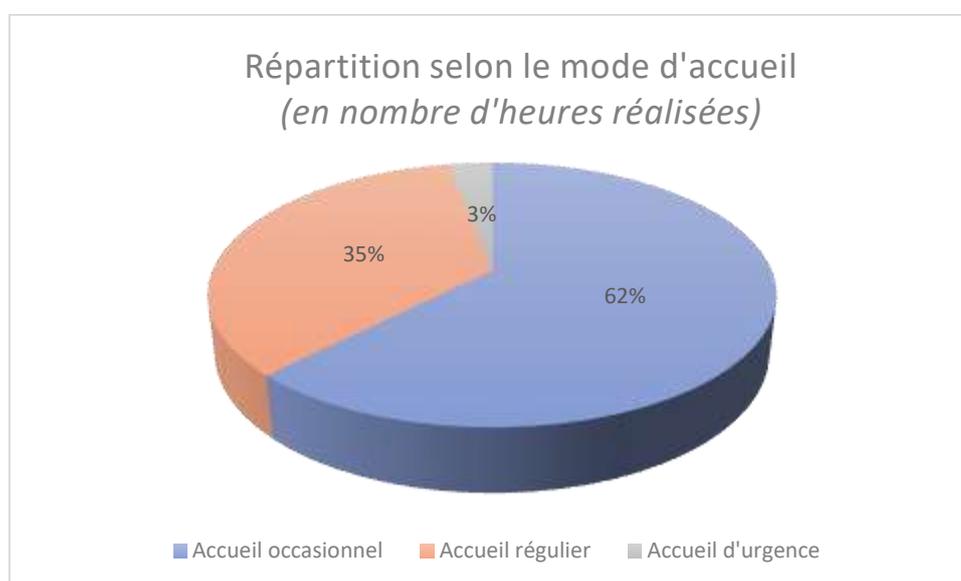
Enfin, comme tout critère, celui-ci a également une limite concernant l'analyse. En effet, les familles nombreuses avec de hauts revenus entrent dans ce champ. Il conviendrait pour ce critère d'affiner le chiffre en fonction du niveau de vie des ménages.

La fréquentation :

La fréquentation moyenne de l'année 2018, est de 73% avec un nombre d'heures d'accueil réalisés de 14201.5 heures.

Le maintien de l'écart de 106% entre les heures réalisées et les heures facturées, a permis bénéficier d'une PSU maximale.

Cette fréquentation est stable par rapport à 2017 (72%) mais en forte chute par rapport à 2016 (81%). Cette modification s'explique par un double facteur, l'accueil occasionnel couplé aux rythmes scolaires (passage aux 4 jours), de fait l'effet sur la fréquentation du mercredi s'est fait ressentir.



Les enfants en accueil occasionnel ont réalisés 8854.5 heures de présence, les enfants en accueil régulier 4928 heures. Afin d'accompagner un maximum de familles dans les projets de parentalité, les accueils occasionnels étaient limités à 2 journées complètes dans la semaine ou 3 demi-journées.

Le volet financier :

Le tarif moyen des familles en 2018 était de 1.31€ (moyenne départementale 2017, 1.74€). Ce taux est en augmentation par rapport aux années précédentes compte tenu de l'augmentation d'heures des familles avec de plus hauts revenus.

Le multi accueil a fonctionné en 2018, avec un budget de 119 995.73 € dont les frais de personnel (titulaires, contractuels et intervenants CCD) représentent 88% du montant total. Ce budget tient compte également de certaines charges mutualisées par la collectivité. Celles-ci font en partie l'objet de clés de répartition.



Le prix de revient du multi accueil Brin d'Malice est de 8.56 € par heure (plafond PSU) à 8.5€ par heure. Le coût par berceau est de 9 999.64 €.

Le reste à charge de la collectivité correspond à 30% du budget. La Communauté de communes a signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caf pour l'accompagnement financier des équipements sur le territoire. Pour l'EAJE Brin d'Malice, la Communauté de Communes de la Dombes a perçu au titre de l'année 2018, 24 867.85 € dans le cadre du CEJ.

Les projets du multi accueil :

- **Eveil corporel :** Ophélie LAMAZOUERE intervenante sportive de la Communauté de Communes, a animé une séance d'éveil corporel tous les lundis matin durant 45 minutes (sauf vacances scolaires) jusqu'au 7 juillet 2018. Elle propose à un groupe de six enfants de développement similaire des thèmes qui sont renouvelés après chaque période de vacances scolaires : parcours de psychomotricité, ballons/cerceaux, vélos, expression corporelle, danse, parachute/vélo. Elle est accompagnée par une professionnelle de l'équipe. Cette activité est très appréciée par les enfants et les parents qui ne trouvent pas, à proximité, d'activité sportive pour leur enfant de moins de trois ans.
- **Eveil musical :** Gilles BASQUIN, intervenant musique de la Communauté de Communes a animé une séance d'éveil musical tous les jeudi (hors vacances scolaires) durant 30 minutes jusqu'au 7 juillet 2018. Accompagné par les professionnelles de l'équipe, il propose chants, danses, et découverte d'instruments de musique. Les principaux objectifs sont d'amener les enfants à différencier les sons, les rythmes, répéter une mélodie courte, expérimenter une motricité fine ainsi que de se déplacer dans un groupe. Cet atelier est ouvert à tous les enfants quel que soit l'âge, et est également très apprécié des parents et des enfants.
- **Jouer avec la ludothèque :** Le multi accueil se déplace le dernier vendredi de chaque mois à la ludothèque jusqu'au 7 juillet 2018 (fréquence passée à tous les 2 mois à partir de septembre). Solenne Bertin anime ce temps en proposant des thèmes travaillés avec l'équipe auparavant. Selon les préférences des enfants, le multi accueil emprunte un jeu pour le mois.
- **Carnaval et halloween :** La structure a proposé des journées aux enfants où se sont succédés activités manuelles, maquillage et crêpes et bonbons pour offrir des journées hors du commun aux enfants.
- **Premières pages :** A l'origine la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, le Conseil général, ainsi que le Ministère de la Culture, ce projet a été entièrement repris par le conseil général. Il a pour but de favoriser la lecture dès le plus jeune âge. Dans cette optique, chaque famille ayant eu ou adopté un enfant dans l'année reçoit une invitation pour aller retirer un lot comprenant un livre,

une bibliographie ainsi qu'un guide de lecture destiné aux parents. Cette initiative a été reprise par le conseil départemental de L'Ain, le Pôle Petite Enfance s'est associé avec la médiathèque pour cette action. Avec le double objectif de faire connaître les services, et de promouvoir la lecture pour les très jeunes enfants. Cette opération est en cours du 1er octobre au 31 décembre 2018.

- Bébés : Une fois par an, le Bébibus de la bibliothèque départementale de prêt fait une halte le temps d'une journée au Pôle Petite enfance. Par petits groupes les enfants sont invités dans le bus coloré pour explorer les livres qui le garnissent et écouter des histoires racontées par l'animatrice. A l'issue de la journée des livres sont empruntés pour la structure, renouvelables tous les mois par le biais d'une navette à la médiathèque. Cette journée est très appréciée par les enfants, le bus étant un lieu de lecture atypique.
- Accueil des familles en difficulté : Le partenariat est toujours important les services de Protection Maternelle et Infantile et les services de sauvegarde de l'enfance, afin de proposer un lieu d'accueil aux familles en difficulté. Les difficultés peuvent être variées (travail sur une première séparation par exemple) ou plus complexe en prenant en compte la situation sociale de l'enfant. La structure se positionne en tant qu'acteur de prévention et proposant un service d'accueil mais également de conseil aux familles. Le partenariat est établi avec la PMI, à raison d'une réunion trimestrielle, de travail par courriel mais aussi d'échanges rendus possibles par la proximité des services, lorsque l'urgence d'une situation le nécessite. Environ 10 familles ont fait l'objet de ce suivi entre services. Lorsque l'enfant fait l'objet d'une mesure éducative en milieu ouvert ou d'un placement chez une assistante familiale, la situation est en suivi avec la sauvegarde de l'enfance en cas d'évolution de la famille ou d'une synthèse annuelle remise aux services de l'aide sociale à l'enfance pour être portée au dossier présenté au juge des enfants. Un enfant concerné en 2018.

Les actions en direction des familles 2018 :

- La fête de Noël : Un spectacle organisé en partenariat avec le Relais Assistantes Maternelles et la ludothèque a été offert aux familles et aux assistantes maternelles. Comme chaque année ce temps a affiché complet avec une centaine de personnes. Parents et enfants ont beaucoup apprécié le spectacle. Ce moment festif a été suivi par un goûter partagé (ou chacun a pu faire profiter de sa spécialité) et la remise aux enfants d'un sachet de friandises.
- Café des parents : Initié en 2017 ce temps réservé aux parents a été reconduit sur l'année 2018 au rythme trimestriel. Il était animé par la directrice ou l'auxiliaire de puériculture. Ce café a permis aux parents et aux professionnelles de prendre le temps échanger sur les enfants et la vie de famille au-delà des transmissions quotidiennes. Durant ces moments particulièrement appréciés, les familles ont pu créer des contacts qui ont perduré lors des arrivées et départs quotidiens mais aussi lors des temps festifs organisés et ainsi pour certaines rompre l'isolement.
- Action en faveur de la parentalité : conférence débat. Le pôle petite enfance organise conférence débat sur le thème de l'attachement, à destination des familles et professionnels (assistantes maternelles, personnel des EAJE, assistants familiaux, enseignants autres professionnels de la petite enfance). Soirée animée par Marie Longin, psychologue clinicienne. Entre 30 et 40 personnes ont participé à cette évènement.
- La fête de fin d'année en juin : L'objectif était de faire vivre un temps convivial aux familles sur une soirée. Pour cette occasion, Gilles Basquin et Ophélie Lamazouère nous a rejoint afin que parents et enfants partagent un temps musical et un temps de motricité. C'est l'occasion pour les enfants de faire découvrir à leurs parents ce qu'ils ont appris dans l'année et pour les parents de découvrir les compétences des enfants et de pouvoir échanger autour de ce thème. Un vin d'honneur était servi en plein air permettant échanges parents-enfants-professionnelles Concurrencée par la coupe du monde de foot, cette manifestation a connu une baisse de fréquentation, environ 40 personnes étaient présentes, certaines nous ayant rejoint après le match.

Partenariats :

Le multi accueil travaille en partenariat avec :

- Les autres structures du Pôle Petite Enfance Brin d'Malice : Relais Assistantes Maternelles et la Ludothèque, surtout pour l'organisation de moments festifs (noël, fête du jeu ...), de projets, ou de portes ouvertes,
- Les autres services de la Communauté de Communes de la Dombes, et notamment les intervenants en sport et musique, administratifs, entretien...,
- Les services de PMI du Conseil départemental de l'Ain,
- La sauvegarde de l'enfance de l'Ain,
- La CAF,
- Les structures multi-accueils du territoire, notamment lors des p'tit déj',
- L'association d'aide à domicile en milieu rural,
- Le Centre Social La Passerelle,
- La médiathèque pour l'opération « premières pages ».

B- La délégation de service public :

Délégation de Service Public (DSP) Léo Lagrange

La DSP est conclue pour 5 ans (2015 - 2019), pour gérer :

EAJE 36 places + RAM sur Villars le Dombes

EAJE 24 places + RAM* Saint André de Corcy

Micro crèche 10 places et RAM* de Mionnay

*Le RAM de Saint André de Corcy et de Mionnay sont mutualisés (1 animatrice RAM intervient sur St André de Corcy, St Marcel en Dombes et Mionnay).

Dans le cadre du suivi de la DSP, il est organisé :

- 2 comités de pilotage par an,
- 2 commissions d'attribution des places en crèches par an.

Délégation de Service Public (DSP) Léo Lagrange

Une procédure de DSP a été menée sur l'année 2018 afin de confier la gestion du futur équipement Micro-crèche (10 places) et RAM de Marlieux. Suite à l'analyse des offres des candidats, la DSP a été attribuée au centre social Mosaïque de Chalamont. Celle-ci est couverte pour une période 2019 à 2023.

C- Convention d'objectifs et de moyens :

La Communauté de Communes de la Dombes a conventionné avec deux associations pour la gestion des équipements.

Les associations de L'Arche des Bambins (20 places) et de Tom Pouce (40 places) ont signé une convention d'objectifs et de financement au titre de la compétence communautaire petite enfance. Cette convention couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

D- Pacte de coopération pour un projet de territoire :

La Communauté de Communes est cosignataire d'un pacte de coopération pour un projet de territoire avec le Centre Social Mosaïque pour les gestions son multi accueil (18 places) et de son RAM. Ce pacte couvre également le volet parentalité du centre social sur la période 2016-2019.

P'tit déj :

En 2018, les p'tit déj des EAJE ont repris au rythme d'un par trimestre. Lors de ces rencontres, les directrices d'établissement ont pu échanger sur les actualités de la petite enfance et débiter des projets. Le conseil départemental, la CAF et la MSA ont également été invité pour partager un temps avec les directrices.

Ces rencontres étaient animées par la référence petite enfance ainsi que la vice-présidente en charge de l'action sociale.

Travaux :

Extension du RAM de Mionnay

L'ouverture de l'extension aura lieu début 2019 et permettra aux assistantes maternelles du secteur de bénéficier d'un lieu fixe, aménagé et sécurisé pour les temps collectifs. Ce nouveau lieu est géré par Léo Lagrange et est animé par la responsable du RAM de St André de Corcy.

Micro-crèche et RAM de Marlieux

Les travaux ont débuté courant 2018, l'ouverture est prévue en septembre 2019. La gestion a fait l'objet d'une procédure de Délégation de Service Public. Cette DSP a été attribuée au centre social Mosaïque de Chalamont.

2.3.3 La parentalité

La ludothèque

Objectifs :

- Proposer un outil spécifique qu'est le jeu pour resserrer les liens familiaux, tisser des liens de proximité et accompagner les parents et les professionnel(le)s dans leurs missions,
- Promouvoir le jeu en tant qu'outil culturel sur le territoire de la Dombes,
- Impulser une dynamique autour du jeu auprès d'un large public (petite enfance, enfance, famille, personnes âgées),
- Etre le relais de propositions du territoire sur les questions de petite enfance, enfance et culture,
- Travailler en partenariat avec d'autres structures (centres sociaux, médiathèques, ...).

Actions :

- Permanence avec jeu sur place et prêt de jeux pour les familles, les structures et les professionnel(le)s :
 - Mardi de 15h30 à 19h,
 - Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h,
 - Jeudi de 15h30 à 18h,
 - Animations délocalisées sur la Communautés de Communes : la Ronde des Jeux sur 19 communes du territoire,
 - Interventions en structures :
 - 7 Crèches et multi accueil,
 - 5 Structures pour personnes âgées et MARPA,
 - 2 centres de loisirs,
 - 3 Relais d'Assistants Maternelles,
 - Organisation d'événements en partenariats :
 - Fête du jeu en Dombes en mai,
 - Jouer en familles, familles jouées en novembre en partenariat avec le centre social « La Passerelle »,
 - Après-midi ludique et gourmande en partenariat avec le RAM Brin d'Malice,

- Soirée jeux à la médiathèque de Châtillon sur Chalaronne,
- Conférence sur l'attachement avec le multi accueil et le RAM Brin d'Malice,
- Spectacle de Noël avec le multi accueil et le RAM Brin d'Malice.
 - Gestion des valises pédagogiques à destination des écoles et structures du territoire.

Statistiques de fréquentation de la ludothèque :

Public

Tranches d'âge	Nombre de personnes différentes par an
0-6 ans	378
6-12 ans	116
12- 18 ans	12
adultes	312
TOTAL	818

Origine géographique des personnes

Commune de résidence des adhérents	Nombre
L'Abergement Clémenciat	9
Baneins	9
Chalamont	2
Chaneins	10
Châtillon sur Chalaronne	57
Condeissiat	6
Dompierre sur Chalaronne	5
La Chapelle du Chatelard	2
Marlieux	10
Monthieux	1
Neuville les Dames	13
Relevant	5
Romans	4
Sandrans	5
Saint André le Bouchoux	6
Saint André le Corcy	1
Saint Germain sur Renon	1
Saint Marcel	2
Sainte Olive	2
Saint Paul de Varax	7
Saint Trivier sur Moignans	13
Sulignat	6
Valeins	2
Versailleux	3
Villars les Dombes	6
Hors communauté de communes	66



2.3.4 L'enfance – jeunesse

A- Temps périscolaire :

Séance d'animations :

Territoire ex Canton de Chalamont

2018/2019 : Animation de séances de relaxation active en temps méridien par deux éducatrices sportives de la communauté de communes dans six communes.

Formation personnels périscolaires :

Territoire ex Canton de Chalamont

La formation annuelle formative regroupe des personnels travaillant en temps périscolaire sur 2 journées. Le mercredi 19 septembre et le mercredi 07 novembre 2018 à Châtillon la Palud.

Objectifs : participer à l'amélioration de l'aspect qualitatif des temps périscolaires.

- Échange de pratiques et partage d'expériences,
- Gestion des temps méridiens,
- Le jeu : aménagement de l'espace, type de jeux, place de l'adulte... et mise ne situation.

11 participants. Intervention d'une fédération d'éducation populaire.

Source documentaire professionnelle :

Prêt de 70 ouvrages consacrés à l'animation sont à disposition des personnels du temps périscolaire.

B- Temps scolaire :

Aide technique apportée aux enseignants par des interventions en Sport et Musique :

Sport : L'éducation physique et sportive (EPS) vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps, et à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales, telles que le respect de règles, le respect de soi-même et d'autrui.

Musique : L'éducation musicale conduit les élèves vers une approche concrète et critique du monde sonore et musical. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de « faire » de la musique comme d'en écouter, elle apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique.

Territoire ex Canton de Chalamont

1 à 3 cycles de 5 à 7 séances par an d'interventions sportives, par école, tous les ans pour toutes écoles pour les cycles 2 et 3.

Territoire ex Chalaronne Centre

Pour les classes du cycle 2 et 3, interventions sport ou musique à raison d'une séance hebdomadaire, par classe toute l'année.

Exception pour Châtillon sur Chalaronne : Interventions sportives exclusivement, à raison d'une séance hebdomadaire par classe toute l'année, tous les ans.

Pour les classes de cycle 1 : une séance de musique hebdomadaire toute l'année, par classe, tous les ans.

C- Temps extrascolaire :

Vacances sportives 8-14 ans :

Sur l'ensemble du territoire depuis le 1er janvier 2018

Animations sportives sur les espaces sportifs de proximité par une éducatrice sportive de la communauté de communes. Accès libre et gratuit.

Printemps : 9 après-midis à Chalamont, Chaneins, Châtillon sur Chalaronne, Condeissiat, Marlieux, Neuville les Dames, Saint André de Corcy, Villars les Dombes. 96 jeunes différents. 116 journées/enfants.

Automne : 4 après-midis à Chaneins, Châtillon sur Chalaronne, Neuville les Dames, Sandrans. 27 jeunes différents. 30 journées/enfants.

Partenariat avec les accueils de loisirs de Chalamont, Châtillon sur Chalaronne, Marlieux, Neuville Les Dames, Saint André de Corcy, Villars les Dombes.

Partenariat avec les accueils de loisirs :

Mise en place de 5 temps d'échange entre les structures de loisirs du territoire pour une interconnaissance, dégager des pistes de mutualisation, organiser des temps forts et connaître les ressources intercommunales disponibles.

Difficultés communes : transports, recrutement d'animateurs(trices), la gestion du temps méridien, capter le public 11-14 ans, le lien avec les familles, les outils de gestion.

Les participants : Centre de Loisirs Utingeois, centre social la Passerelle à Châtillon sur Chalaronne, centre social Mosaïque à Chalamont, MJC Villars les Dombes, pôle enfance de Marlieux, pôle Enfance Jeunesse « le blé en herbe » de Saint André de Corcy, service Enfance jeunesse de Neuville Les Dames.

Intérêt du réseau pour les participants :

- Mutualiser,
- Échanger,
- Créer des liens et des partenariats,
- Se sentir moins isolé,
- Trouver des solutions à des problématiques communes,
- Enrichir la pratique professionnelle,
- Alimenter la réflexion pédagogique,
- Complémentarité,
- Partager des ressources.

Ressources proposées :

- Ludothèque : Animation Ronde des jeux, prêt de jeux et jouets, valises pédagogiques, accueil dans les locaux pour une animation dédiée,
- Vacances sportives : animations organisées par une éducatrice sportive pendant les vacances dans différents lieux du territoire pour les jeunes de 8 à 14 ans,
- Environnement : prêt de matériel, information sur l'environnement (projet compost, jardin, déchetterie...),

- Dispositif « Coup de Pousse » : fonds d'aide à l'initiative des jeunes,
- Source documentaire : ouvrage sur les jeux d'animation et activités générales, culinaires, d'expression, manuelles, musicales, nature, techniques et scientifiques, détente, relaxation...,
- Formation des personnels travaillant en temps périscolaire : deux journées de regroupement des personnels sur une thématique et sur le territoire,
- Véhicule 9 places : à louer,
- Communication : futur site Internet, bulletin intercommunal, Réseaux sociaux...

Évènements : des animations communes ont été organisées au fil de l'année.

Fonds d'aide à l'initiative des jeunes :

Sur le territoire ex Canton de Chalamont : Dispositif « Coup de Pousse »

- Soutien financier par un fonds d'aide à l'initiative des jeunes,
- Accompagnement technique et pédagogique des jeunes dans leurs projets,
- Valorisation de l'action des jeunes,
- Projet d'organisation d'une course de caisse à savons par le groupe « Les fous de la descente »,
- Attribution d'une subvention de 800€. Course organisée le 23 septembre 2018 à Châtillon la Palud,
- 2000 à 3000 visiteurs.

Actions menées par le Centre social Mosaïque :

Partenariat initié dans le cadre du Projet Éducatif Local du territoire ex canton Chalamont à partir d'un diagnostic sur les loisirs, services et activités Enfance Jeunesse en 2005 et 2012.

Activité enfance

Objectif : renforcer l'aspect qualitatif de l'accueil de loisirs et l'accès aux activités associatives. Le financement permet de proposer aux enfants de l'accueil de loisirs des activités nécessitant des ressources extérieures sans surcout pour les familles.

Vacances hiver – février

- Sortie neige à Hauteville : ski, luge et rando raquette -passerelle ados- Environ 60 participants.

Vacances Avril

- Animation percussion – 3-11 ans (petite démonstration au multi-accueil) - Environ 40 participants,
- Stage radio avec RADIO B : passerelle ALSH/ ADOS, pour aborder le sujet du handicap - 8 participants.

Mercredis juin

- Sortie de fin d'année au parc des oiseaux - environ 65 participants.

Été 2018 : TOUS EN SCENE

Juillet

- Stage de danse d'1 semaine : pour les 6-8 ans et les 8-11 ans -2 groupes de 16 enfants,
- Nuitée au parc des oiseaux : 5-7 ans - 16 participants,
- Nuitée au parc des oiseaux : 8-11 ans - 16 participants,
- Sortie baignade à l'île Chambod – passerelle ados- Environ 60 participants,
- Sortie à Brénod : grimpe dans les arbres et visite de la fromagerie -16 participants.

Août

- Sortie dans la Drome : visite du Palais idéal du facteur cheval et les labyrinthe d'Hauterive- Environ 60 participants,
- Stage Lutte de 3 ans à 11 ans.

Vacances d'automne

- Sortie à Chatillon-la-palud rencontre intergénérationnel à l'occasion de la semaine bleue – 50 participants,
- Sortie à Ambérieu-en-Bugey visite des Cheminots : 2 groupes de 16 enfants,
- Intervenants « Les vieux métiers » troupe présente sur la journée, présentation de métiers anciens, goûter partager « ginguette ».

Mercredi de Décembre

- Spectacle de fin d'année : « L'astrophysicien et ses tours de magie » à la salle des fêtes de Crans – Gratuit pour les personnes hors accueil de loisirs - 60 enfants participants -15 familles hors accueil de loisirs.

Activité jeunesse

Objectif PEL :

- Favoriser l'implication des jeunes dans la prise d'initiative et de responsabilité,
- Développer l'offre de loisirs.

Le financement permet de financer le poste d'animation jeunesse à hauteur de 18 000 €. Il permet également de proposer aux adolescents du territoire des activités de loisirs souvent en dehors du territoire.

Vacances Février

- 15 février : escape games : 12 participants (temps passerelle 8-14 ans),
- 13 février : journée neige au Plan d'Hotonnes : ski + luge - 11 participants (temps passerelle 8-14 ans).

Vacances d'avril

- Du 9 au 13 avril : stage radio avec radio B (5 séances d'1h30) - 4 participants.

Été

- 13 juillet : équitation St André de Corcy - 7 participants,
- 21 août : baignade + aquaglisse à la plaine tonique 16 participants,
- 27 et 28 août : mini camp dans le jura 10 participants.

Vacances d'octobre

- 22 octobre : quad - 11 participants,
- 26 octobre : patinoire et musée des confluences - 16 participants,
- 25 octobre : projet jeune couture - 4 participants.

Temps parents ados

- 19 mars : Match rugby à Oyonnax - 4 duos,
- 13 octobre : balade équestre - 5 duos,
- 9 juin : atelier graff - 16 participants,
- 5 mai : modelage du visage - 10 participants.

Autres

- Forum orientation et emploi (financement du repas des intervenants bénévoles),
- Semaine de la parentalité (financement de conférences),
- Ateliers boosters dans le cadre du dispositif CLAS (financement des intervenants + sorties culturelles).

Activités famille/parentalité – Animation globale

Objectif : Favoriser le lien dans les familles et entre les familles

Le financement permet de proposer des activités le plus souvent gratuites permettant des interactions au sein des familles et entre habitants du territoire.

- Temps festifs pour tous pour favoriser le bien vivre ensemble par la rencontre et la convivialité : Soirée jeux, Carnaval, Fête du jeux, Repas de l'été, Journée ciné dans le cadre de la semaine bleue, Festival rêve de cirque : 3 représentations d'art de rue,
- Accompagnement de projets d'habitants pour encourager la place de chacun dans l'évolution de son quotidien et de son territoire de vie : Eveil gymnique 3-5 ans, Sorties culturelles entre habitants, actions d'autofinancement « Journée à Genève », jardin partagé,
- Collectifs de partenariats locaux afin d'encourager les initiatives citoyennes : Collectif Délir'âges, Nettoyage de printemps, Bibli8,
- Actions d'accompagnement à la parentalité qui visent à rassurer les parents sur leurs compétences, nourrir leurs questionnements : Groupe de paroles parents d'ados, Arbre à bulles : espace parentalité 0-6 ans, Semaine de la parentalité, Massages parents-enfants (0-3 ans), Semaine sans écrans,
- Activités parents-enfants : Petits explorateurs, Opération premières pages, ateliers parents-ados (match de rugby, graff, équitation),
- Sorties loisirs/découvertes, un coup de pouce pour se déplacer sur notre territoire rural : Journée neige, Marché de Noël de Bourg-En-Bresse, Marché de Châtillon-Sur-Chalaronne, Aide au transport pour se rendre à Chalamont un vendredi sur deux.

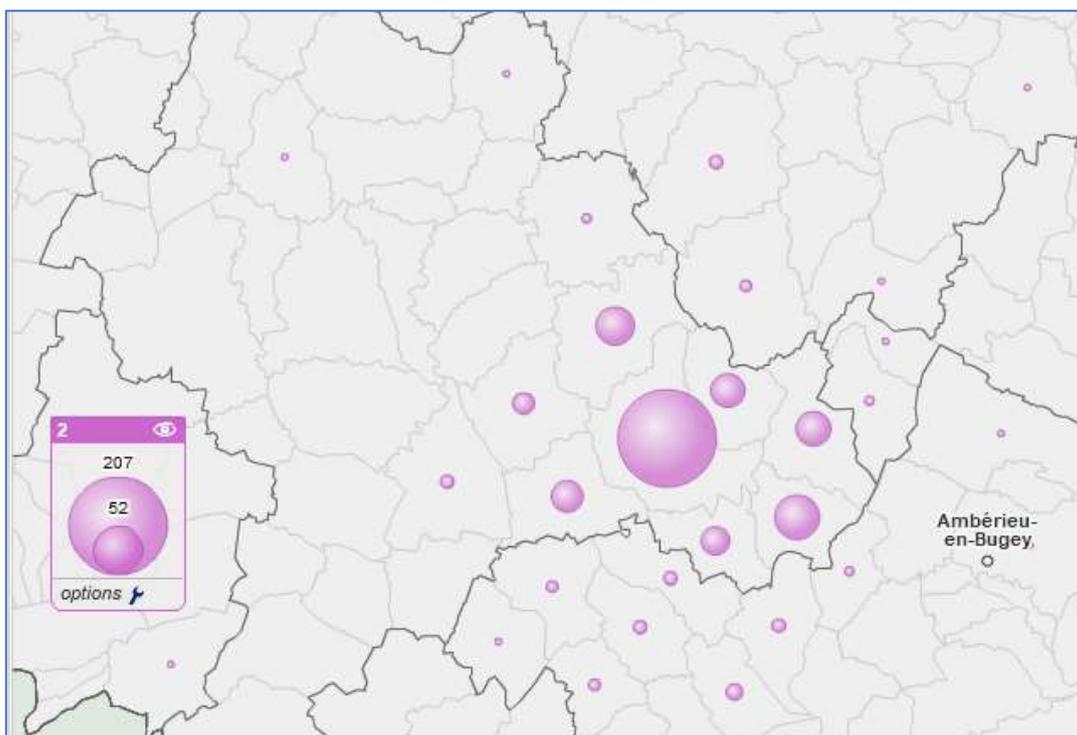
Le développement des actions familles en direction de la petite enfance s'est poursuivi (retour des massages parents-enfants, lancement de la gym 3-5 ans, notre journée annuelle « RDV de la parentalité » s'est vu attribuer toute une semaine pour mieux répondre à la diversité des attentes des familles), les ateliers parents-ados se sont poursuivis.

Un manque pour les familles d'enfants de 3 à 8/10 ans semble se faire sentir qu'il reste à vérifier sur l'année 2019.

Géographie des bénéficiaires de l'action du Centre social :

Il est compliqué de déterminer action par action le lieu d'habitation des participants. La répartition géographique des adhérents du Centre social donne cependant une bonne vision de la couverture des actions décrites ci-dessus. Les 441 familles adhérentes au Centre social se répartissaient de la façon suivante :

Communes	Nb adhérents	%
CHALAMONT	207	47%
CHATENAY	25	6%
CHATILLON-LA-PALUD	43	10%
CRANS	18	4%
LE PLANTAY	10	2%
SAINT-NIZIER-LE-DESERT	32	7%
VERSAILLEUX	22	5%
VILLETTE-SUR-AIN	26	6%
Total ex Canton de Chalamont	383	87%
Autres communes de la CC de la Dombes	8	2%
Communes hors CC de la Dombes	50	11%
Total Général	441	100



Répartition du nombre d'adhérents du CS Mosaïque en 2018

Les traits foncés marquent les limites des communautés de communes

D- Activités de la commission action sociale :

Projet de préfiguration d'un centre social à partir de la MJC de Villars les Dombes :

Deux rencontres ont eu lieu entre les élus de la communauté de communes, la mairie de Villars, le Conseil d'administration de la MJC, la CAF, la MDS et la fédération des centres sociaux de l'Ain.

La première rencontre avait pour objet de présenter le projet et la seconde permettait d'échanger sur les coûts et le calendrier.

Historique :

- Création en 1969,
- Reprise du poste de coordination par la mairie en 2015,
- Projet politique d'un centre social dès 2014 : ABS + conférence parentalité + collectif de parents,
- Nouveau projet associatif,
- Animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale,
- Répondre aux attentes des habitants,
- Mener des actions en direction et avec les jeunes,
- Proposer des activités et des services aux enfants et aux adultes,
- Encourager l'initiative, la prise de responsabilité et la pratique citoyenne.

Les activités et services actuels :

- Accueil de loisirs 3-12 ans,
- Club jeunes 12-18 ans,
- Activités culturelles et de loisirs (théâtre...),
- Groupe de parents « Un thé rieur » : spectacles, conférences, ateliers, rencontres mensuelles...

Projet de centre social par le développement :

- D'interventions sociales novatrices et concentrées par de la prévention, aide aux démarches administratives numériques, aide à la recherche d'emploi, épicerie solidaire...
- D'animation de la vie sociale par des moments partagés, la participation à des événements locaux, du lien entre associations ; un point Information Jeunesse, accueil de permanences Mission Locale, CIDFF...
- De lien pluri-générationnel : par de l'aide aux devoirs par des retraités, jardins partagés, prévention Senior...
- Un lieu unique pour favoriser l'échange, la convivialité et la lisibilité... 2 terrains potentiels

Projet de préfiguration d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à partir du Pôle Enfance Jeunesse le Blé en herbe de Saint André de Corcy :

Une rencontre a eu lieu entre les élus de la communauté de communes, la mairie de Saint André de Corcy, le Conseil d'administration du pôle enfance jeunesse le Blé en herbe, la CAF, la MDS et la fédération des centres sociaux de l'Ain.

Les trois axes principaux du projet :

- Investir les enfants et les jeunes sur le territoire,
- Favoriser la cohésion sociale et mixité des publics,
- Animer l'esprit village et participer à l'ancrage territorial des habitants.

La participation et le portage du projet par les habitants sont des éléments à travailler.

Exercice des compétences Famille, enfance jeunesse, petite enfance :

Décisions du conseil communautaire du 17 mai 2018 :

- Compétences communautaire : Petite Enfance et parentalité dont ludothèque et valises pédagogiques...
- Compétences restituées : Enfance - Jeunesse, interventions en milieu scolaire, city stade, transport vers le centre social mosaïque ...

Décisions du conseil communautaire du 13 septembre 2018 :

- Constitution du service commun au 1er janvier 2019 : Intervenants musique et sport dans les écoles de la CDD et Coordination Enfance-Jeunesse.

Modes de gestion de Brin d'Malice :

- L'association Tom Pouce se propose de gérer les structures Crèche et Relais d'Assistantes Maternelles Brin d'Malice. En commission d'Appel d'Offres, dans laquelle ont participé les membres de la commission Action sociale ne siégeant pas dans une instance de décision d'un candidat potentiel : constitution du cahier des charges pour la délégation de service public de la micro-crèche et le RAM de Marlieux. Le centre social Mosaïque est retenu.
- Le centre social la Passerelle propose de gérer la ludothèque à compter du 1er janvier 2019. Mise en place d'une convention de subvention et d'un comité de pilotage composé d'élus communautaires, et de la commissions action sociale, des centres sociaux de la Passerelle et Mosaïque et des structures en préfiguration centre social ou EVS.

2.3.4 La culture

En 2018, La Ronde des Mots s'est déroulée du 16 septembre au 9 décembre, sur six communes du territoire de la Dombes, selon la programmation suivante :

- **Ouverture : Dimanche 16 septembre 2018, à 17 h30**, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine :
 - « *La Famille FANELLI* », *cirque, théâtre et musique*, *Compagnie Artiflette* (38530 BARRAUX)
 - Abbaye Notre-Dame-des-Dombes, **LE PLANTAY** (01330)
- **Dimanche 14 octobre 2018**, à 16 h et 17 h (deux représentations) :
 - « *Toc Toc Toc !* », *théâtre de papier*, *Compagnie Chamboule Touthéâtre* (63770 LES ANCIZES-COMPS)
 - Salle polyvalente de **VERSAILLEUX** (01330)
- **Dimanche 21 octobre 2018**, à 17 h :
 - « *Les Sorcières, ça n'existe pas* », *marionnettes*, *Compagnie Patamouss' Théâtre* (38480 ST ALBIN DE VAULSERRE)
 - Salle des fêtes de **SANDRANS** (01400)
- **Dimanche 4 novembre 2018**, à 17 h :
 - « *Soundjata, l'Enfant Lion* », *marionnettes*, *Compagnie L'œil du Cyclope* (69100 VILLEURBANNE)
 - Salle des fêtes de **ST PAUL-DE-VARAX** (01240)
- **Dimanche 25 novembre 2018**, à 17 h :
 - « *Lecteur, as-tu un corps ?* », *spectacle burlesque mimé*, *Compagnie Zinzoline* (07130 SAINT-PERAY)
 - Salle des fêtes de **BANEINS** (01990)
- **Clôture : Dimanche 9 décembre 2018**, à 17 h :
 - « *Goupil ou Face* », *conte médiéval circo-clowné*, *Compagnie L'Effet Railleur* (73000 CHAMBERY)
 - Salle polyvalente de **VILLARS-LES-DOBES** (01330)

Par délibération du Bureau communautaire du 30 août 2018, les tarifs suivants avaient été fixés (reconduction des tarifs des années précédentes) :

- Gratuité pour le spectacle d'ouverture dans le cadre des journées européennes du patrimoine,
- Gratuité pour les moins de 12 ans,
- 6 € par spectacle pour les plus de 12 ans.

En 2018, 816 personnes (enfants et adultes confondus) ont assisté aux spectacles de la Ronde des Mots en Dombes, selon la répartition suivante :

Spectacle	Total entrées	Total Entrées adultes payantes	Total entrées gratuites	Total recettes
Le Plantay - Abbaye Notre-Dame-des-Dombes 16 septembre 2018	250 environ	Spectacle gratuit	250	0
Versailleux 14 octobre 2018	102	51	51	306 €
<i>Sous-total 1^{ère} séance</i>	<i>51</i>	<i>26</i>	<i>25</i>	<i>156 €</i>
<i>Sous-total 2^{ème} séance</i>	<i>51</i>	<i>25</i>	<i>26</i>	<i>150 €</i>
Sandrans 21 octobre 2018	199	89	110	534 €
St Paul de Varax 4 novembre 2018	60	27	33	162 €
Baneins 25 novembre 2018	75	34	41	204 €
Villars les Dombes 9 décembre 2018	130	62	68	372 €
TOTAL entrées	816	263	553	
TOTAL recettes				1 578 €

2.3.5 Le patrimoine

A- Opérations de travaux de construction et/ou d'extension :

La Communauté de Communes a lancé et suivi plusieurs opérations de construction et/ou d'extension de bâtiments et d'infrastructures sur l'année 2018.

L'opération de restructuration du centre aquatique intercommunal de Villars-les-Dombes a été finalisée en 2018 et cet équipement a été ouvert au public au mois de novembre.

La construction de l'hôtel d'entreprises de Châtillon-sur-Chalaronne s'est poursuivie.

La construction de la Micro crèche de Marlieux a débuté en 2018 et s'est poursuivie toute l'année.

L'extension de la micro crèche de Mionnay pour la réalisation d'un relais d'assistants maternels s'est finalisée en 2018.

B- Opérations de maintenance :

De très nombreux travaux de maintenance ont été réalisés, notamment par les agents communautaires sur le bâtiment Créathèque, le Pôle d'Action Sociale Intercommunal, la Maison de Santé, le siège et les antennes.

C- Opérations diverses :

La piscine de la base de loisirs de la Nizière a été rénovée et son système de traitement de l'eau entièrement repris.



D- Entretien et maintenance des bâtiments et infrastructures communautaires – vie de service :

L'entretien et la maintenance des bâtiments, infrastructures et espaces verts de la Communauté de Communes sont pour la plupart réalisés en interne par les agents du service technique. Seul, l'entretien des espaces verts des zones d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne et de Chalamont est réalisé par des prestataires.

Les agents techniques réalisent l'entretien et la maintenance des bâtiments suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Interventions ponctuelles sur les crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay ainsi que sur le centre social de Chalamont et le pôle petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne
- Interventions ponctuelles sur la maison médicale de Chalamont
- Interventions ponctuelles sur les déchetteries du territoire de la Communauté de Communes
- Interventions ponctuelles sur les commerces communautaires (Condeissiat, Sandrans et Sulignat)

Les agents techniques réalisent l'entretien des espaces-verts suivants :

- Siège de la Communauté de Communes à Châtillon-sur-Chalaronne
- Site de la Communauté de Communes de Villars-les-Dombes
- Site de la Communauté de Communes de Chalamont
- Bâtiment de stockage de Châtillon-sur-Chalaronne
- Bâtiment de stockage de Villars-les-Dombes
- Bâtiment Créathèque de Saint Trivier sur Moignans
- Crèches de Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy et Mionnay
- Interventions ponctuelles sur certaines parcelles du parc d'activités de Châtillon-sur-Chalaronne

3 Le projet de territoire

Le projet de territoire est engagé et devra toujours être réactualisé, amélioré, adapté aux évolutions de notre Dombes.

Voici les grandes lignes de ce qui a été présenté en Conseil Communautaire et qui constituera la trame de notre projet pour la Dombes :

UN TERRITOIRE VIVANT.

La Dombes est un Territoire Vivant pour d'innombrables raisons que nous avons réparties en trois grandes thématiques :

Parce que l'emploi est sur le territoire,

Promouvoir les ressources territoriales comme moteur du développement économique et de l'emploi

Développer toutes les filières locales ; commerce des produits du terroir

Maintenir et développer des activités de services, de l'artisanat et de commerce dans les villages

Soutenir le développement du numérique

Agriculture : conforter une activité agricole rentable et durable sur le territoire

Promouvoir des pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'environnement et de la biodiversité

Accompagner la pisciculture et la sylviculture

Parce que les touristes viennent le visiter,

Diversifier l'offre d'hébergements touristiques

Contribuer à la création et à l'animation culturelles (grand événement, salle de spectacles, lecture, ...)

Protéger le patrimoine bâti et architectural

Faire apprécier la richesse des milieux naturels agricoles et forestiers et préserver ce patrimoine

Assurer le maintien des étangs (la biodiversité en Dombes) et des espaces naturels sensibles

Protéger et gérer de façon cohérente l'eau, les étangs et les rivières (l'eau : qualité, quantité)

Veiller à une urbanisation économe et de qualité

Parce que les habitants le font vivre,

Renforcer la proximité des citoyens ; lien social de base, solidarité locale. Réseau de proximité autour des mairies

Améliorer la communication : lien avec les habitants et les élus ; image de la Communauté de Communes

Permettre la constitution d'un Comité local de développement : favoriser l'émergence citoyenne

Favoriser le développement des associations

Harmoniser et développer une action sociale efficace sur tout le territoire. Petite enfance, enfance, périscolaire, Personnes âgées

Offrir aux habitants des services efficaces au quotidien : assainissement collectif et non-collectif et assainissement, déchets et leur gestion, transports, modes doux, gestion des aires d'accueil des gens du voyage

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	56 (10 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_038

**Vote compte administratif
Budget Principal 2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PRIN-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Principal » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 1 770 900.90 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Etude assainissement collectif	117 885.00 €
2031	Prestation étude de transfert de compétence	5 280.00 €
2041412	Fonds de concours	778 404.93 €
2051	Logiciel, formation et hébergement	5 170.80 €

	boutique billetterie	
2128 – op. 10003	Création thou étang prêle	558.00 €
2128	Travaux étang prêle à Valeins	1 590.48 €
2158 – op. 154	Panneaux d'informations et radars	1 309.60 €
2158 – op. 152	Conteneurs aériens	13 290.00 €
2158	Débroussailleuse	719.00 €
2158 – op. 195	Alimentation et béton pour radars	2 710.25 €
2158 – op. 180	Electroménager micro crèche de Marlieux	6 883.80 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	243 360.00 €
2182	Véhicule boxer chassis simple	28 540.28 €
2183	Transpondeurs G2 bleu	420.00 €
2184	Mobiliers Ram de Mionnay	13 187.07 €
2184	Mobiliers micro-crèche et ram de Marlieux	36 487.62 €
2188	Appareil photo service communication	399.90 €
2188	Aménagement salle d'activités	563.26 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	25 574.13 € €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	237 241.78 €
2313 – op. 176	Centre aquatique	55 349.69 €
2315 – op.62	Aménagement des espaces publics Chalamont	193 200.00 €
458101	Reversement locations vélos	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – dépenses		1 770 900.90 €

Restes à réaliser

Recettes : 1 369 829.82 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	884 513.98 €
1311	Subventions DETR Micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Marlieux	80 000.00 €
1311	Subvention DETR Centre aquatique de Villars	80 000.00 €
1312	Subv. Région	21 000.00 €
1313	Subventions du département	114 508.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme Cne de Châtillon sur Chalaronne	6 000.00 €
1316	Subvention MSA construction micro crèche Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours (Villette sur Ain)	34 000.00 €
458201	Reversement participation parc des oiseaux	2 775.31 €
Total des restes à réaliser – recettes		1 369 829.82 €

M. BRANCHY, MARECHAL et SAINT PIERRE par procuration ne votent pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 36 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 186 570.93 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 214 500.15 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 781 756.22 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_040

**Vote compte administratif
« Budget Annexe Atelier Relais »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-AR-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 47 828.12 €

Article opération	libellé	Montants
2313	Construction hôtel d'entreprises	47 828.12 €
Total des restes à réaliser – dépenses		47 828.12 €

Restes à réaliser
Recettes : 241 740.00 €

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR	166 740.00 €
1313	Subvention département	75 000 .00 €
Total des restes à réaliser – recettes		241 740.00 €

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 163 996.29 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 68 970.15 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation
28 février 2019
 Date d'affichage
28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures**,
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_041

Vote compte administratif
« Budget Annexe Base la Nizière »
2018

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-BASE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 17 826.67 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 17 826.67 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 27 959.13 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_042

**Vote compte administratif
« Budget Annexe Commerces »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-COM-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Commerces » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 76 239.51 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 74 775.79 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_043

**Vote compte administratif
« Budget Annexe Créathèque »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-CREATHE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Créathèque » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 321 840.10 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 54 553.94 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_044

**Vote compte administratif
« Budget Annexe Déchets » 2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-DECHETS-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Déchets » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 24 871.31 €

Article opération	libellé	Montants
2181	Signalétiques déchèteries	1 834.30 €
2181	Matériel déchèterie de Châtillon	4 012.80 €
2181	Fourniture et pose abri déchèterie St André de Corcy	2 388.00 €
2313	Travaux déchèteries Chalamont et	16 636.21 €

	Châtillon	
Total des restes à réaliser – dépenses		24 871.31 €

Restes à réaliser

Recettes : 22 141.20 €

Article opération	libellé	Montants
10222	FCTVA 2017 et 2018	22 141.20 €
Total des restes à réaliser – recettes		22 141.20 €

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré décide,

par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 79 438.41 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 82 168.52 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 821 704.83 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	57 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_045

**Vote compte administratif
« Budget Annexe PA Chalaronne
Centre »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PACC-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. AMBRE ne vote pas.

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 40 voix pour, 4 voix contre et 13 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 585 374.45 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 309 858.40 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation
28 février 2019
 Date d'affichage
28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures**,
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_046

Vote compte administratif
« Budget Annexe PAE de la
Dombes »
2018

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-PAED-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe PAE de la Dombes » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,

par 38 voix pour, 19 voix contre et 1 abstention :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 595 745.93 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_047

**Vote compte administratif
« Budget Annexe Service Public
d'Assainissement Non Collectif »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-SPANC-2018-EF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINTE PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2018

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne vote pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 39 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 31 892.38 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 31 892.38 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 25 990.87 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	56 (10 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation
28 février 2019
 Date d'affichage
28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures**,
 le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_048

Vote compte administratif
« Budget Annexe ZA la
Bourdonnière »
2018

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZABOURD-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Mme BIAJOUX par procuration et M. MATHIAS ne votent pas.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 37 voix pour et 19 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 83 109.17 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 13 619.39 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_049

**Vote compte administratif
« Budget Annexe ZA Chaneins »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZACHANE-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 86 666.38 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 5 344.90 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, **le sept mars, à 19 heures,**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_050

**Vote compte administratif
« Budget Annexe ZA Neuville les
Dames »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZANEUVI-2018}BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 64 638.25 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
60	48	58 (11 pouvoirs)

Séance du 07 mars 2019

Date de la convocation

28 février 2019

Date d'affichage

28 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars, à 19 heures,

le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 28 février 2019 du Président M. Michel GIRER, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air de Chatillon sur Chalaronne, sous la présidence de Monsieur François CHRISTOLHOMME.

Présents :

Objet de la délibération
n° D2019_03_02_051

**Vote compte administratif
« Budget Annexe ZA St Trivier
sur Moignans »
2018**

Daniel	BOULON	ABERGEMENT-CLEMENCIAT
Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
François	CHRISTOLHOMME	BIRIEUX
Laurent	COMTET	BOULIGNEUX
Edwige	GUEYNARD	CHALAMONT
Patrice	FLAMAND	CHANEINS
Cyrille	CHAFFARD	CHATENAY
André	MICHON	CHÂTILLON LA PALUD
Myriam	LOZANO	CHÂTILLON LA PALUD
Lucette	LEVERT	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Patrick	MATHIAS	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	MONTRADE	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Guy	FORAY	CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Alain	DUPRE	CONDEISSIAT
Jean-Marie	CHENOT	CRANS
Didier	MUNERET	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE
Cyrille	RIMAUD	LA CHAPELLE DU CHATELARD
Gilles	DUBOST	LAPEYROUSE
Danielle	OTHEGUY	LE PLANTAY
Emilie	FLEURY	MIONNAY
Henri	CORMORECHE	MIONNAY
Philippe	PAILLASSON	MONTHIEUX
Florent	CHEVREL	NEUVILLE-LES-DAMES
Patrick	JOSSERAND	NEUVILLE-LES-DAMES
Christiane	CURNILLON	RELEVANT
Jean-Michel	GAUTHIER	ROMANS
Bernard	OLLAGNIER	SANDRANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20190307-CA-ZASTTRI-2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2019

Jean-Pierre	BARON	SAINT ANDRE DE CORCY
Monique	LACROIX	SAINT ANDRE DE CORCY
Michel	LIVENAIS	SAINT ANDRE DE CORCY
Alain	JAYR	SAINT ANDRE-LE-BOUCHOUX
Jacques	PAPILLON	SAINT-GEORGES-SUR-RENON
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jacky	NOUET	SAINT MARCEL EN DOMBES
Françoise	BERNILLON	SAINT NIZIER LE DESERT
Thierry	PAUCHARD	SAINTE OLIVE
Roland	BERNIGAUD	SAINT PAUL DE VARAX
Martine	MOREL-PIRON	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS
Marc	RIGOLLET	SULIGNAT
Frédéric	BARDON	VALEINS
Gérard	BRANCHY	VERSAILLEUX
Pierre	LARRIEU	VILLARS LES DOMBES
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES
François	MARECHAL	VILLARS LES DOMBES
Gabriel	HUMBERT	VILLARS LES DOMBES
Jacques	AMBRE	VILLETTE SUR AIN

Excusés :

Ali	BENMEDJAHED	Pouvoir à M. André MICHON
Thierry	JOLIVET	Pouvoir à Mme Myriam LOZANO
Sylvie	BIAJOUX	Pouvoir à M. Patrick MATHIAS
Jean-Paul	GRANDJEAN	Pouvoir à M. Florent CHEVREL
Claude	LEFEVER	Pouvoir à M. Jean-Pierre BARON
Christophe	MONIER	Pouvoir à M. Michel JACQUARD
Gilbert	LIMANDAS	Pouvoir à Mme Edwige GUEYNARD
Marcel	LANIER	Pouvoir à Mme Martine MOREL PIRON
Sarah	GROSBUIS	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS
Jérôme	SAINT PIERRE	Pouvoir à M. François MARECHAL
Carmen	MÉNA	Pouvoir à M. Pierre LARRIEU

Secrétaire de séance élue : Lucette LEVERT.

Compte administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2018
En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2018

M. RIGOLLET ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré décide,
par 40 voix pour et 18 abstentions :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2018 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),
- **De reprendre** sur l'exercice 2019, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 4 148.68 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,
- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 380.00 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Ainsi fait et délibéré, le 07 mars 2019

Le Président,



François CHRISTOLHOMME

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Article D 2224-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales

Décret n°2015-1827 du 30
décembre 2015

**Communauté de Communes
de la Dombes**

100 avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
www.ccdombes.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Modifié par Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art. 1

Le maire présente au conseil municipal, ou le président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il en est de même pour le service public de l'assainissement ainsi que pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il concerne l'assainissement collectif ou l'assainissement non collectif. Ces rapports sont présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Les dispositions des articles D. 2224-1 à D. 2224-5 s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sont respectivement définis par les annexes V, VI et XIII du présent code.

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets mentionné au premier alinéa est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement.

Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte.

Sommaire

1	LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS.....	5
1.1	LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.2	LA COMPETENCE DECHETS	6
1.3	L'ORGANISATION DU SERVICE.....	6
1.4	LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES	6
2	FAITS MARQUANTS 2018	8
3	INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	9
3.1	LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	9
3.2	LA COLLECTE SELECTIVE.....	9
3.3	LES DECHETERIES.....	10
3.4	L'AMIANTE.....	14
3.5	LE REEMPLOI	15
3.6	LES TEXTILES, LINGES DE MAISON, CHAUSSURES (TLC)	15
4	INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT.....	16
4.1	LE TRI-MECANO-BIOLOGIQUE (OVADE).....	16
4.1	LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	16
4.2	LA VALORISATION MATIERE.....	16
4.3	LA VALORISATION ORGANIQUE (HORS COMPOSTAGE DOMESTIQUE).....	17
4.4	LE REEMPLOI	17
4.5	L'ENFOUISSEMENT.....	18
5	EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DECHETS	19
5.1	EVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DES DECHETS.....	19
5.2	COMPARAISON DES RATIOS DE COLLECTE.....	20
5.3	TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE DES DECHETS	20
6	LA GESTION DU PASSIF	21
6.1	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE NEUVILLE-LES-DAMES (LA CHASSAGNE).....	21
6.2	L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DU PLANTAY (VAUX)	21
7	INDICATEURS FINANCIERS.....	22
7.1	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE	22
7.2	FINANCEMENT DU SERVICE	22
7.3	ETUDE DES COUTS 2018 SELON LA METHODE « « COMPTACOUT »	22
8	ACTIONS DE PREVENTION ET DE COMMUNICATION	25
8.1	ACTIONS DE PREVENTION ET DE REDUCTION DES DECHETS.....	25
8.2	LES ACTIONS DE COMMUNICATION A DESTINATION DU GRAND PUBLIC.....	26

Liste des tableaux et des graphiques

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des communes et population 2018	5
Tableau 2 : Evolution des quantités d’ordures ménagères résiduelles collectées.....	9
Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté	9
Tableau 4 : Evolution des quantités d’EM et de JRM collectés	10
Tableau 5 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne	10
Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont.....	11
Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes	11
Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy	11
Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries	12
Tableau 10 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets.....	13
Tableau 11 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie	14
Tableau 12 : Evolution des quantités d’amiante	14
Tableau 13 : Evolution des quantités d’objets collectées dans le cadre du réemploi	15
Tableau 14 : Evolution des TLC collectés.....	15
Tableau 15 : Filières de valorisation	17
Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an).....	19
Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)	19
Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)	20
Tableau 19 : Taux de valorisation 2018 (hors gravats).....	20
Tableau 20 : Modalités d’exploitation du service Déchets en 2018	22
Tableau 21 : Matrice ComptaCoût 2018 en € TTC.....	24

Liste des figures :

Figure 1 : Carte d’implantation des déchèteries au 1 ^{er} janvier 2018	7
Figure 2 : Coût aidé 2018 en € HT par type de collecte et par habitant	23
Figure 3 : Référentiel national ADEME	23

1 LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

1.1 Le territoire desservi

La CCD regroupe 36 communes représentant 37 907 habitants (population INSEE municipale 01/01/2018) soit une augmentation de 0,7% par rapport à la population 2017.

Le siège social de la Communauté de Communes se trouve sur la commune de Châtillon-sur-Chalaronne.

Commune	Population municipale (INSEE 01/01/2018)	Densité (hab./km ²)
Baneins	597	66
Birieux	287	18
Bouligneux	309	11
Chalamont	2 407	73
Chaneins	881	68
Châtenay	334	22
Châtillon-la-Palud	1 566	112
Châtillon-sur-Chalaronne	4 914	276
Condeissiat	830	38
Crans	267	20
Dompierre-sur-Chalaronne	429	87
L'Abergement-Clémenciat	767	48
La Chapelle-du-Châtelard	383	28
Lapeyrouse	332	17
Le Plantay	541	27
Marlieux	1 070	61
Mionnay	2 138	109
Monthieux	651	61
Neuville-les-Dames	1 500	56
Relevant	464	38
Romans	597	27
Saint-André-de-Corcy	3 129	145
Saint-André-le-Bouchoux	382	39
Saint-Georges-sur-Renon	287	39
Saint-Germain-sur-Renon	224	15
Saint-Marcel	233	116
Saint-Nizier-le-Désert	1 327	36
Saint-Paul-de-Varax	912	56
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 476	44
Sainte-Olive	1 844	39
Sandrans	520	18
Sulignat	568	52
Valeins	130	31
Versailleux	423	21
Villars-les-Dombes	4 460	180
Villette-sur-Ain	728	36
36 communes	37 907 habitants	60 hab./km²

Tableau 1 : Liste des communes et population 2018

1.2 La compétence Déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en porte-à-porte (PAP), en point d'apport volontaire (PAV) ou en déchèteries. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

Les communes du territoire ont transféré leur compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés à la Communauté de Communes de la Dombes, laquelle fixe les modalités de collecte par le biais du Règlement de collecte.

La compétence traitement des ordures ménagères résiduelles est déléguée au syndicat mixte ORGANOM.

1.3 L'organisation du service

La compétence déchets est mise en œuvre par le Service Gestion des déchets selon les activités suivantes :

- La collecte des déchets ménagers (3 personnes),
- Les déchèteries (9 personnes),
- La gestion de la redevance incitative et la prévention des déchets (1 personne),
- La gestion des collectes et des déchèterie (1 personne),
- La gestion générale du service (1 personne).

Les vice-présidents à la Gestion des déchets pour le mandat actuel sont :

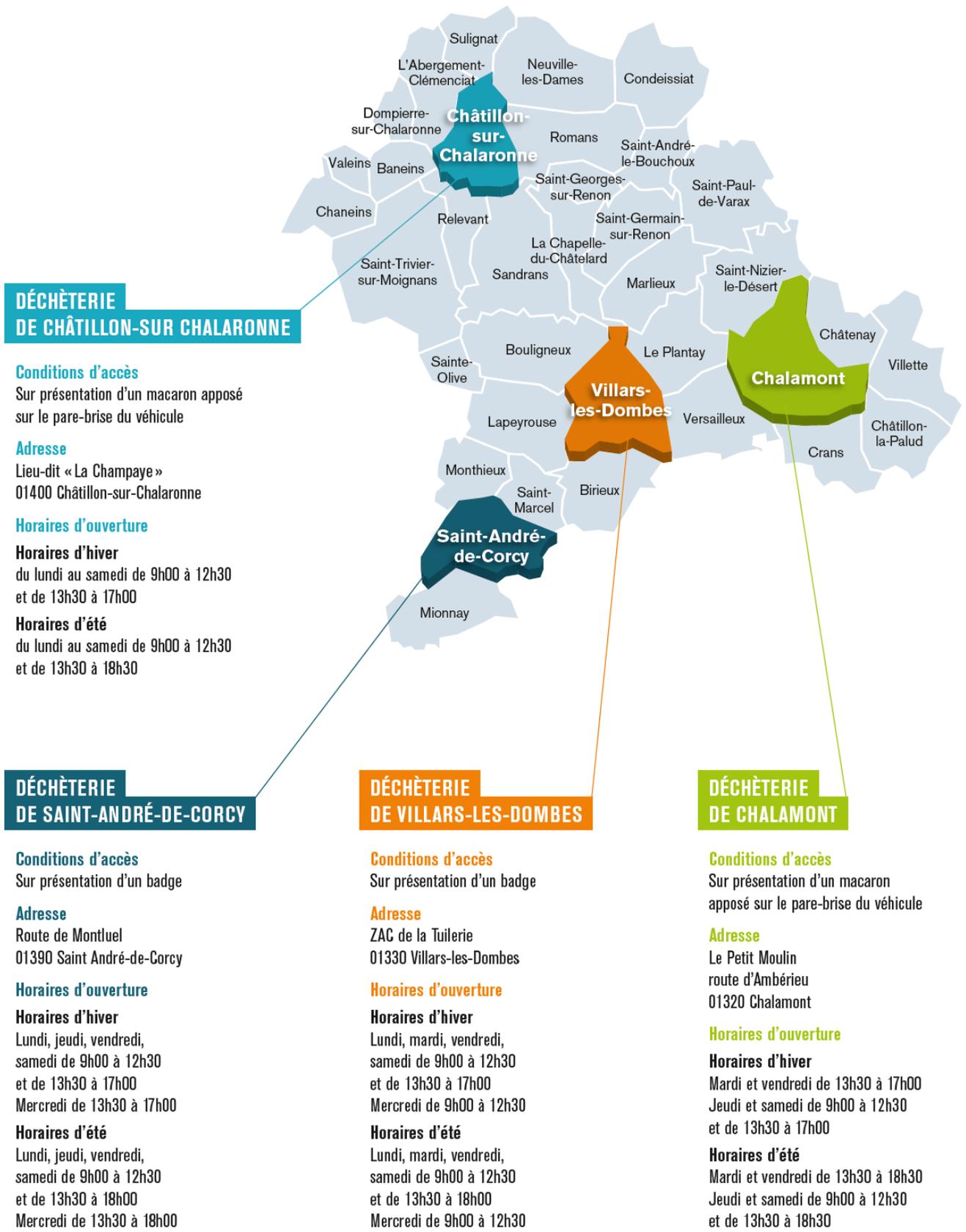
- Michel JACQUARD, vice-président en charge des collectes, du financement et de la communication,
- Christophe MONIER, vice-président en charge du suivi des déchèteries, du développement durable, de l'économie circulaire et des relations avec le syndicat de traitement ORGANOM.

1.4 Les équipements communautaires

La CCD dispose de :

- quatre déchèteries situées à Chalamont, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint André-de-Corcy et Villars-les-Dombes (cf. carte).
- deux bâtiments de stockage des bacs et des composteurs à Châtillon-sur-Chalaronne et à Villars-les-Dombes.

Le service administratif du service Déchets se situe au siège de la CCD.



DÉCHÈTERIE DE CHÂTILLON-SUR CHALARONNE

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

Adresse
 Lieu-dit « La Champaye »
 01400 Châtillon-sur-Chalaronne

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

DÉCHÈTERIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un badge

Adresse
 Route de Montluel
 01390 Saint André-de-Corcy

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 Mercredi de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi de 13h30 à 18h00

DÉCHÈTERIE DE VILLARS-LES-DOBES

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un badge

Adresse
 ZAC de la Tuilerie
 01330 Villars-les-Dombes

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 Mercredi de 9h00 à 12h30
Horaires d'été
 Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi de 9h00 à 12h30

DÉCHÈTERIE DE CHALAMONT

Conditions d'accès
 Sur présentation d'un macaron apposé sur le pare-brise du véhicule

Adresse
 Le Petit Moulin
 route d'Ambérieu
 01320 Chalamont

Horaires d'ouverture
Horaires d'hiver
 Mardi et vendredi de 13h30 à 17h00
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Horaires d'été
 Mardi et vendredi de 13h30 à 18h30
 Jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Figure 1 : Carte d'implantation des déchèteries au 1^{er} janvier 2018

2 FAITS MARQUANTS 2018

Janvier 2018

Nouveaux marchés de prestations de services pour :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles pour 21 communes (titulaire : SUEZ),
- La collecte des déchets recyclables (titulaire : SUEZ),
- Le tri des déchets issus de la collecte sélective (titulaire : VEOLIA),
- La collecte et le traitement des déchets des déchèteries (titulaire : Trigenium).

Février 2018

Mise en place de la collecte des fenêtres à la déchèterie de Villars-les-Dombes.

Avril 2018

Mise en place d'un point « réemploi » à la déchèterie de Villars-les-Dombes.

Juin 2018

Lancement d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative.

Septembre 2018

Pose de 8 colonnes enterrées (82 000 €) pour la collecte du verre répartis dans les communes suivantes : Chaneins, Châtillon-la-Palud, Dompierre-sur-Chalaronne, Mionnay, Saint Marcel, Saint Paul-de-Varax (2 colonnes), Valeins.

Convention avec le lycée Charpak de Châtillon-sur-Chalaronne pour la cession à titre gratuit d'engins mécaniques collectés à la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

Décembre 2018

Convention avec l'association AUPAS (Association Un Projet d'Avenir Solidaire) pour la cession à titre gratuit de matériels informatiques collectés dans les déchèteries.

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

3.1 Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles correspondent aux déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et restant à éliminer après tri des déchets valorisables.

L'ensemble des 36 communes est collecté en porte-à-porte une fois par semaine. La partie agglomérée de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne bénéficie d'une collecte hebdomadaire supplémentaire.

La collecte est assurée en :

- Régie pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).
La collecte s'effectue uniquement en bacs.
- Prestation de services par la société Suez Environnement pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).
La collecte s'effectue en bacs ou en sacs.

En 2018, 6 057 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, représentant un ratio de 160 kg/hab., ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au quai de transfert du Plantay (01) avant d'être acheminées vers l'usine de valorisation OVADE à Viriat (01).

Le ratio par habitant 2018 est en augmentation de 2% par rapport à celui constaté en 2017.

	2016	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles	5 865 t	5 893 t	6 057 t
	157 kg/hab.	157 kg/hab.	160 kg/hab.

Tableau 2 : Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

3.2 La collecte sélective

3.2.1 Collecte sélective du verre

La collecte sélective du verre s'effectue par apport volontaire des habitants aux 129 points de recyclage répartis sur le territoire de la CCD et recensant 167 colonnes aériennes et enterrées.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Guérin.

En 2018, 1 622 tonnes de verre, représentant un ratio de 43 kg/hab. (augmentation de 6% par rapport à 2017), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'au centre de recyclage Verallia (71).

	2016	2017	2018
Verre	1 402 t	1 517 t	1 622 t
	37 kg/hab.	40 kg/hab.	43 kg/hab.

Tableau 3 : Evolution des quantités de verre collecté

3.2.2 Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines

La collecte sélective des emballages ménagers (EM) et des journaux/revues/magazines (JRM) s'effectue en :

- apport volontaire pour 15 communes (Abergment-Clémenciat, Baneins, Chaneins, Châtillon-sur-Chalaronne, Condeissiat, Dompierre-sur-Chalaronne, Neuville-les-Dames, Relevant, Romans, Saint André-le-Bouchoux, Saint Georges-sur-Renon, Saint Trivier-sur-Moignans, Sandrans, Sulignat, Valeins).

37 points de recyclage (125 colonnes : 83 pour les EM et 42 pour les JRM) sont répartis sur les 15 communes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société EGT Environnement.

- porte-à-porte pour 21 communes (Birieux, Bouligneux, Chalamont, Châtenay, Châtillon-la-Palud, Crans, La Chapelle-du-Châtelard, Lapeyrouse, Le Plantay, Marlieux, Mionnay, Monthieux, Saint André-de-Corcy, Saint Germain-sur-Renon, Saint Marcel, Saint Nizier-le-Désert, Saint Paul-de-Varax, Sainte Olive, Versailleux, Villars-les-Dombes, Villette-sur-Ain).

La collecte s'effectue en bacs avec couvercle jaune ou en sacs jaunes.

La collecte est assurée par un prestataire privé, la société Suez Environnement.

En 2018, 1 935 tonnes d'emballages ménagers et journaux/revues/magazines, représentant un ratio de 51 kg/hab. (augmentation de 3% par rapport à 2017), ont été collectées sur le territoire de la CCD et transportées jusqu'aux centres de tri.

Le taux de refus de tri était de 15 % pour 2018.

	2016	2017	2018
Collecte sélective hors verre	1 877 t	1 857 t	1 935 t
	50 kg/hab.	49 kg/hab.	51 kg/hab.

Tableau 4 : Evolution des quantités d'EM et de JRM collectés

3.3 Les déchèteries

3.3.1 Conditions d'accès et horaires d'ouverture

Déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Lieu-dit « La Champaye » - 01400 Châtillon-sur-Chalaronne.

<u>Horaires d'hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d'été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	du lundi au samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 5 : Horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne

Déchèterie de Chalamont

Conditions d'accès : (sur présentation d'un macaron apposé sur le parebrise du véhicule, formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l'accueil de la déchèterie).

Adresse : Le Petit Moulin – Route d’Ambérieu - 01320 Chalamont

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	mardi et vendredi de 13h30 à 17h00 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	mardi et vendredi de 13h30 à 18h30 jeudi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

Tableau 6 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Chalamont

Déchèterie de Villars-les-Dombes

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : ZAC de la Tuilerie - 01330 Villars-les-Dombes

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 9h00 à 12h30
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, mardi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 9h00 à 12h30

Tableau 7 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Villars-les-Dombes

Déchèterie de Saint-André-de-Corcy

Conditions d’accès : sur présentation d’un badge (formulaire à demander à la Communauté de Communes ou à l’accueil de la déchèterie).

Adresse : Route de Montluel - 01390 Saint André-de-Corcy

<u>Horaires d’hiver</u> du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Mercredi de 13h30 à 17h00
<u>Horaires d’été</u> du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Lundi, jeudi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 Mercredi de 13h30 à 18h00

Tableau 8 : Horaires d’ouverture de la déchèterie de Saint André-de-Corcy

3.3.2 Déchets acceptés

	Chalamont	Châtillon sur Chalaronne	Villars les Dombes	Saint André de Corcy
Bois en mélange	oui	oui	oui	oui
Mobilier (filère Ecomobilier)	non	oui	oui	non
Encombrants	oui	oui	oui	oui
Cartons	oui	oui	oui	oui
Déchets verts	oui	oui	oui	oui
Métaux	oui	oui	oui	oui
Films plastiques	non	non	oui	oui
Gravats	oui	oui	oui	oui
Plâtre	oui	oui	oui	oui
Pneus	oui	oui	oui	oui
PVC	oui	oui	oui	oui
Lampes à économie d'énergie et néons	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	oui	oui	oui	oui
Piles	oui	oui	oui	oui
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	oui	oui	oui	oui
Déchets Dangereux Spécifiques (huiles de vidange, huiles végétales, peintures, colles, solvants, radiographies, ...)	oui	oui	oui	oui

Tableau 9 : Déchets acceptés dans les déchèteries

3.3.3 Tonnages collectés

Détail des déchets collectés (hors filière réemploi)	2016*	2017**	2018	Evolution entre 2017 et 2018
Amiante (apports directs ORGANOM)	nc /	33 t 0,86 kg/hab.	10 t 0,26 kg/hab.	-70%
Bois en mélange	1 189 t 34 kg/hab.	1 216 t 32 kg/hab.	1 941 t 51 kg/hab.	59%
Mobilier (filiale Ecomobilier)	0 t 0 kg/hab.	95 t 3 kg/hab.	209 t 6 kg/hab.	117%
Encombrants	1 667 t 48 kg/hab.	1 490 t 40 kg/hab.	1 626 t 43 kg/hab.	8%
Cartons	441 t 13 kg/hab.	345 t 9 kg/hab.	333 t 9 kg/hab.	-4%
Déchets verts	3 258 t 94 kg/hab.	2 963 t 79 kg/hab.	3 749 t 99 kg/hab.	26%
Métaux	514 t 15 kg/hab.	470 t 12 kg/hab.	535 t 14 kg/hab.	13%
Films plastiques	18 t 0,52 kg/hab.	24 t 0,65 kg/hab.	13 t kg/hab.	-48%
Gravats	2 231 t 65 kg/hab.	2 573 t 68 kg/hab.	3 280 t 87 kg/hab.	27%
Plâtre	301 t 9 kg/hab.	403 t 11 kg/hab.	589 t 16 kg/hab.	45%
Pneus	nc /	67 t 2 kg/hab.	109 t 3 kg/hab.	63%
PVC	11 t 0,32 kg/hab.	17 t 0,45 kg/hab.	22 t 1 kg/hab.	31%
Menuiseries PVC			7 t 0,18 kg/hab.	
Huiles végétales			4 t 0,11 kg/hab.	
Huiles moteur			17 t 0,45 kg/hab.	
Lampes à économie d'énergie et néons	nc /	3 t 0,07 kg/hab.	1 t 0,04 kg/hab.	-42%
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)	nc /	0,14 t 0,004 kg/hab.	0,10 t 0,003 kg/hab.	-28%
Piles	nc /	2 t 0,06 kg/hab.	4 t 0,10 kg/hab.	57%
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	362 t 10 kg/hab.	374 t 10 kg/hab.	393 t 10 kg/hab.	4%
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS - peintures, colles, ...)	72 t 2 kg/hab.	100 t 3 kg/hab.	104 t 3 kg/hab.	3%
TOTAL	10 064 t 291 kg/hab.	10 142 t 269 kg/hab.	12 945 t 341 kg/hab.	27%

Tableau 10 : Evolution des quantités collectées en déchèteries par flux de déchets

* Année 2016 : hors communes de Chaneins, Saint Trivier-sur-Moignans et Valeins.

** Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

	2017**	2018	Evolution 2018/2017
Déchèteries	10 175 t	12 945 t	
	270 kg/hab.	341 kg/hab.	26%
Chalamont**	900 t	1 733 t	93%
Saint André-de-Corcy	2 169 t	2 759 t	27%
Villars les Dombes	2 345 t	2 817 t	20%
Châtillon-sur-Chalaronne	4 727 t	5 626 t	19%
Amiante	33 t	10 t	-70%

Tableau 11 : Evolution des quantités de déchets collectés par déchèterie

** Année 2017 : Fermeture de la déchèterie de Chalamont de mars à juillet

3.4 L'amiante

Compte tenu des dispositions contraignantes à respecter pour la collecte des déchets d'amiante en déchèterie, stipulées notamment dans le décret n° 96-98 du 7 février 1996 fixant les mesures de protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition aux poussières d'amiante, ce type de déchets n'est pas accepté dans les déchèteries de la Communauté de Communes de la Dombes.

Les déchets d'amiante liée sont acceptés par le syndicat de traitement ORGANOM sur son installation de stockage des déchets de Viriat. Cependant, seuls les déchets d'amiante liée ou amiante-ciment peuvent être accueillis sur le site d'ORGANOM. Il s'agit d'amiante ciment et d'amiante mélangé à d'autres matériaux inertes, tels que des : éléments de bardage, de revêtement ou de couvertures (plaques planes ou profilées, tôles ondulées, ardoises, plaques décoratives de façades) ; canalisations (évacuation d'eau pluviale, adduction d'eau, vide-ordures, conduits de cheminées où l'amiante est mélangé à du ciment).

L'amiante libre et l'amiante friable sont refusés. Pour ces types d'amiante, il faut impérativement faire appel à une société spécialisée. L'amiante libre et l'amiante friable se présentent le plus souvent sous forme de flocage ou de feutre et sont utilisés notamment pour la protection incendie et les plafonds d'isolation phoniques mais aussi le calorifugeage de tuyaux, de chaudières, d'isolation électrique.

Les particuliers souhaitant déposer de l'amiante doivent établir une demande auprès de la CCD. Après validation, cette demande est ensuite transmise par la Communauté de Communes à ORGANOM. ORGANOM transmet ensuite au demandeur par courrier :

- l'autorisation de dépôt,
- le bordereau de suivi de déchets d'amiante à remplir,
- le protocole de sécurité à respecter.

En 2018, 10 tonnes de déchets d'amiante ont été déposés au centre d'enfouissement d'ORGANOM par des habitants de la CCD.

	2016	2017	2018
Amiante	nc	33 t	10 t
	/	1 kg/hab.	0,26 kg/hab.

Tableau 12 : Evolution des quantités d'amiante

3.5 Le réemploi

La filière du réemploi est abordée à l'article 4.4.

En 2018, 30 tonnes d'objets ont été collectées dans les déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes puis transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

	2016	2017	2018
Réemploi	30 t	40 t	30 t
	1 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.

Tableau 13 : Evolution des quantités d'objets collectées dans le cadre du réemploi

3.6 Les Textiles, Linges de maison, Chaussures (TLC)

En 2018, 203 tonnes Textiles, Linges de Maison et Chaussures (TLC) ont été collectées dans les 40 points de collecte recensés par l'éco-organisme Eco-TLC.

	2016	2017	2018
Textiles, linges de maison, chaussures	nc	187 t	203 t
	nc	5 kg/hab.	5,3 kg/hab

Tableau 14 : Evolution des TLC collectés

4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

4.1 Le Tri-mécano-biologique (OVADE)

L'usine OVADE (ou Organisation pour la valorisation des déchets) de la Tienne (01), comprend un tri mécano-biologique des déchets, un process de méthanisation et de compostage. Cette installation est exploitée par le Syndicat Mixte ORGANOM.

En 2018, **6 057 tonnes d'ordures ménagères résiduelles de la CCD** ont été valorisées par l'usine OVADE.

4.1 La valorisation énergétique

En 2018, le traitement des déchets par valorisation énergétique, a concerné **2 045 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **104 tonnes de déchets ménagers spéciaux et de DASRI**, valorisées en usines de valorisation énergétique spécifiques.
- **1 941 tonnes de bois** valorisées en cimenterie.

4.2 La valorisation matière

Les emballages ménagers et les papiers/journaux/magazines sont acheminés vers les centres de tri où sont séparés les refus de tri et les matériaux valorisables (acier, aluminium, plastiques, cartons et emballages pour liquides alimentaires).

Les autres matières valorisables sont directement transportées dans les filières de recyclage.

La valorisation matière a concerné **5 204 tonnes** en 2018 réparties comme suit:

- 1 935 tonnes d'emballages ménagers et de journaux/revues/magazines,
- 1 622 tonnes de verre,
- 535 tonnes de métaux des déchèteries,
- 394 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques,
- 333 tonnes de carton,
- 209 tonnes de mobilier,
- 109 tonne de pneus,
- 13 tonne de films plastiques,
- 22 tonnes de PVC,
- 21 tonnes huiles végétales et moteur,
- 7 tonnes de menuiseries PVC,
- 4 tonnes de piles.

Le tableau ci-après détaille pour chaque matériau la filière de recyclage.

Matériaux	Filières de reprise pour recyclage
Acier	ARCELOR MITTAL PACKAGING
Aluminium	RECOVCO AFFIMET SAS
Cartons d'emballages	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Cartons de déchèterie	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Consommables informatiques	AC2I
Déchets d'équipements électriques et électroniques	OCAD3E
Emballages pour liquides alimentaires	REVIPAC / papèterie Emin Leydier
Films plastiques et PVC	DBS
Huiles de vidange	Entreprise FAURE
Métaux de déchèterie	MARCELPOIL TRIGENIUM
Mobilier	ECO MOBILIER
Papiers/journaux/magazines	NORSKE SKOG
Piles	COREPILE
Plastiques d'emballages	VALORPLAST
Pneus	ALIAPUR
Textiles, linge de maison, chaussures	Tremplin Le Relais
Tubes et lampes à économie d'énergie	RECYLUM
Verre	SAINT GOBAIN EMBALLAGES

Tableau 15 : Filières de valorisation

4.3 La valorisation organique (hors compostage domestique)

Les végétaux (pelouses, tontes, branchages) collectés dans les déchèteries ont été transportés par les prestataires de la CCD sur les plateformes de compostage privée située à Montluel et à Ambronay. Ainsi, **3 749 tonnes** de végétaux ont été valorisées en compost respectant la norme NFU44051.

4.4 Le réemploi

Afin de diminuer les quantités de déchets mises en enfouissement, d'économiser des matières premières et de l'énergie, de développer pour les habitants une offre de biens à prix modiques, de promouvoir le tri et le don d'objets, de favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés, la Communauté de Communes de la Dombes a mis en place pour ses déchèteries de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes, une prestation de ressourcerie/recyclerie en partenariat avec TREMLIN.

Cette prestation a pour objet la valorisation des déchets des ménages (meubles, électroménagers, livres, bibelots, vaisselle...) par réemploi (et après de petites réparations éventuelles), après leur récupération en déchèteries.

Cette action s'inscrit :

- ✓ dans le cadre de la stratégie commune à toutes les intercommunalités de mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets visant à réduire les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou au traitement par méthanisation ou incinération,

- ✓ dans la mission de sensibilisation des publics à la bonne gestion des déchets, au tri, au recyclage, au réemploi, au don, ...
- ✓ dans une volonté commune de développer et valoriser l'insertion professionnelle,
- ✓ dans les stratégies de lutte contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources.

Les objets collectés sont transférés à Bourg-en-Bresse et pris en charge par les associations Tremplin pour être remis en état et revendus à bas prix :

- ✓ Les objets et meubles en bois seront réparés, poncés, repeints ou éventuellement transformés.
- ✓ Les appareils électriques et électroniques, les cycles, la petite mécanique seront d'abord testés pour connaître leur état de fonctionnement et leurs éventuelles pannes. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, ils seront réparés.
- ✓ Les appareils qui ne peuvent pas être réparés pourront être utilisés pour leurs pièces détachées. Les autres seront recyclés.
- ✓ Les livres, la vaisselle, les jouets et les bibelots seront contrôlés, nettoyés et si besoin remis en état.
- ✓ Les textiles, les chaussures, la maroquinerie seront triés. Les vêtements trop usagés seront valorisés par exemple en chiffon d'essuyage ou en isolant thermique.

Par ailleurs, 40 conteneurs pour la collecte des TLC (Textiles, Linges de Maison, Chaussures) sont implantées sur les 36 communes de la CCD.

En 2018, **30 tonnes d'objets et 203 tonnes de Textiles, Linges de maison et chaussures** ont été collectées et transportées jusqu'à la Ressourcerie située à Bourg-en-Bresse.

4.5 L'enfouissement

En 2018, le traitement des déchets par enfouissement a concerné **5 505 tonnes** de déchets ménagers et assimilés collectées sur le territoire de la CCD et réparties comme suit :

- **1 626 tonnes d'encombrants,**
- **10 tonnes d'amiante,**
- **3 280 tonnes de déchets inertes (gravats)**
- **589 tonnes de déchets de plâtre.**

5 EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS

5.1 Evolution de la production totale des déchets

En 2018, 22 792 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et valorisées ou traitées représentant 601 kg/hab./an (ou 595 kg/hab./an hors TLC et réemploi).

	2016	2017	2018	% évolution 2018/2017
Ordures ménagères résiduelles	157 kg/hab.	157 kg/hab.	160 kg/hab.	2 %
Collecte sélective (EM/JRM/Verre)	88 kg/hab.	90 kg/hab.	94 kg/hab.	5 %
Déchèterie	291 kg/hab.	269 kg/hab.	341 kg/hab.	26 %
TOTAL hors TLC et réemploi	536 kg/hab.	515 kg/hab.	595 kg/hab.	15 %
TLC et réemploi	1 kg/hab.	6 kg/hab.	6 kg/hab.	2 %
TOTAL avec TLC et réemploi	537 kg/hab.	522 kg/hab.	601 kg/hab.	15 %

Tableau 16 : Evolution de la production de déchets (en kg/hab./an)

	2016*	2017**	2018
Ordures ménagères résiduelles	5 865 t	5 893 t	6 057 t
Collecte sélective en PAP hors verre	1 877 t	1 857 t	1 935 t
Verre	1 402 t	1 517 t	1 622 t
Déchèteries	10 064 t	10 142 t	12 935 t
Amiante	nc	33 t	10 t
TLC	nc	187 t	203 t
Réemploi	30 t	40 t	30 t
TOTAL	19 238 t	19 669 t	22 792 t

Tableau 17 : Evolution de la production de déchets (en tonnes)

* Année 2016 : déchèteries hors communes de Chaneins, Saint Trivier-sur-Moignans et Valeins

** Année 2017 : déchèterie de Chalamont fermée de mars à juillet

5.2 Comparaison des ratios de collecte

	CC Dombes 2018	Ain 2017*	Région AURA 2017*
Ordures ménagères résiduelles	160 kg/hab.	187 kg/hab.	232 kg/hab.
Fraction fermentescible	/	/	21 kg/hab.
Collecte sélective (EM/JRM)	51 kg/hab.	43 kg/hab.	46 kg/hab.
Verre	43 kg/hab.	34 kg/hab.	31 kg/hab.
Déchèterie	341 kg/hab.	251 kg/hab.	225 kg/hab.
TOTAL	595 kg/hab.	515 kg/hab.	555 kg/hab.

Tableau 18 : Comparaison des ratios de collecte des (en kg/hab./an)

*Sources : SINDRA Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes

5.3 Taux de valorisation matière et énergétique des déchets

Le taux de valorisation global des déchets représente le rapport entre les tonnages valorisés et les tonnages globaux collectés (hors gravats).

Pour l'année 2018, le taux de valorisation global des déchets est de **89 %**.

A titre indicatif, le taux de valorisation dans le département de l'Ain était de 81% en 2017 (source : SINDRA).

	2018
TMB-méthanisation	6 057 t
valorisation énergétique	2 044 t
valorisation matière	5 204 t
valorisation organique	3 749 t
réemploi	233 t
sous-total valorisation	17 287 t
Taux de valorisation	89 %
enfouissement	2 225 t
Taux d'enfouissement	11 %

Tableau 19 : Taux de valorisation 2018 (hors gravats)

6 LA GESTION DU PASSIF

6.1 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux de Neuville-les-Dames (La Chassagne)

Suite à la dissolution du SMICOM Chalaronne-Veyle, l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de La Chassagne située sur la commune de Neuville-les-Dames et réhabilitée en 2005, a été transférée à la Communauté de Communes Chalaronne Centre. Une convention d'entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes des Bords de Veyle a été signée pour partager les dépenses de fonctionnement liées à la gestion et au suivi (prise d'effet au 1^{er} janvier 2008).

Cette Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'un suivi de la qualité des eaux souterraines pendant 30 ans (2006/2036). Les paramètres à contrôler sont les suivants : DBO, DCO, COT, pH, MES, conductivité, chlorures, sulfates, ammonium, azote kjeldahl, nitrates, nitrites, phosphates, 69 métaux, cyanures totaux, indice phénols, hydrocarbures totaux, hydrocarbures aromatiques polycycliques et monocyclique, pesticides. La dernière campagne d'analyses a été réalisée en 2016. De nouveaux contrôles sont programmés pour 2018

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par le SMICOM Chalaronne Veyle (durée de l'emprunt : 19 ans et 3 mois - mars 2005 à janvier 2024). En 2018, 4 500 euros ont été versés par la CCD au titre des intérêts d'emprunt.

6.2 L'installation de Stockage des Déchets non Dangereux du Plantay (Vaux)

Le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Vaux, située sur la commune du Plantay, a été réparti en 2008 entre les différents utilisateurs du site (ORGANOM, Communauté de Communes Chalaronne Centre, Communauté de Communes des Bords de Veyle, Communauté de Communes Centre Dombes et Communauté de Communes du canton de Chalamont).

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation, un emprunt avait été contracté par ORGANOM (durée de l'emprunt : 20 ans de 2011 à 2030). A ce titre, le remboursement de l'emprunt contracté par ORGANOM et dû par la CCD s'est élevé en 2018 à 64 000 € TTC.

7 INDICATEURS FINANCIERS

7.1 Modalités d'exploitation du service

Prestation	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères résiduelles	Régie – secteur ancienne CC Chalaronne Centre
	Prestation de service (SUEZ Environnement) – secteurs anciennes CC Centre Dombes et du canton de Chalamont
Traitement des ordures ménagères résiduelles et des encombrants	Délégation (ORGANOM)
Collecte sélective du verre	Prestation de service (GUERIN SA)
Collecte sélective des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines en apport volontaire	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Collecte sélective multi matériaux en porte-à-porte	Prestation de service (SUEZ Environnement)
Tri des emballages ménagers et des journaux/revues/magazines	Prestation de service (VEOLIA)
Déchèteries	Accueil, tri des déchets et entretien du site : régie
	Collecte et traitement des déchets hors encombrants : prestation de service (Trigénium et Triadis Services)

Tableau 20 : Modalités d'exploitation du service Déchets en 2018

7.2 Financement du service

En 2018, le Service public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPGD) de la Dombes a été principalement financé par :

- La TEOM à un taux de 12,35% sur les 8 communes de l'ancienne CC du canton de Chalamont,
- La TEOM à un taux de 14,50% sur les 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REDEVANCE SPECIALE pour les professionnels des 13 communes de l'ancienne CC Centre Dombes,
- La REOM INCITATIVE sur les 15 communes de l'ancienne CC Chalaronne Centre,
- Les subventions des éco-organismes (CITEO, EcoFolio, EcoDDS),
- La revente de certains matériaux issus de la collecte sélective et des déchèteries.

7.3 Etude des coûts 2018 selon la méthode « ComptaCoût »

L'ADEME propose aux collectivités un outil et une méthode visant à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts au travers de la Matrice des coûts et de la méthode ComptaCoût®. La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Ce cadre est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention, collecte, transport, traitement).

ComptaCoût® est une méthode, basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui facilite et permet de pérenniser le renseignement de la matrice. La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont des éléments essentiels pour permettre aux collectivités de suivre et maîtriser l'évolution des coûts de la gestion des déchets.

7.3.1 Coût « aidé » par type de collecte et par habitant

Le coût « aidé » se définit par l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. **Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.**

Le coût aidé pour 2018 était de 77,9 € HT par habitant.

Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante rurale était de 79 € HT par habitant en 2017 (source : ADEME, référentiel national des coûts 2017).

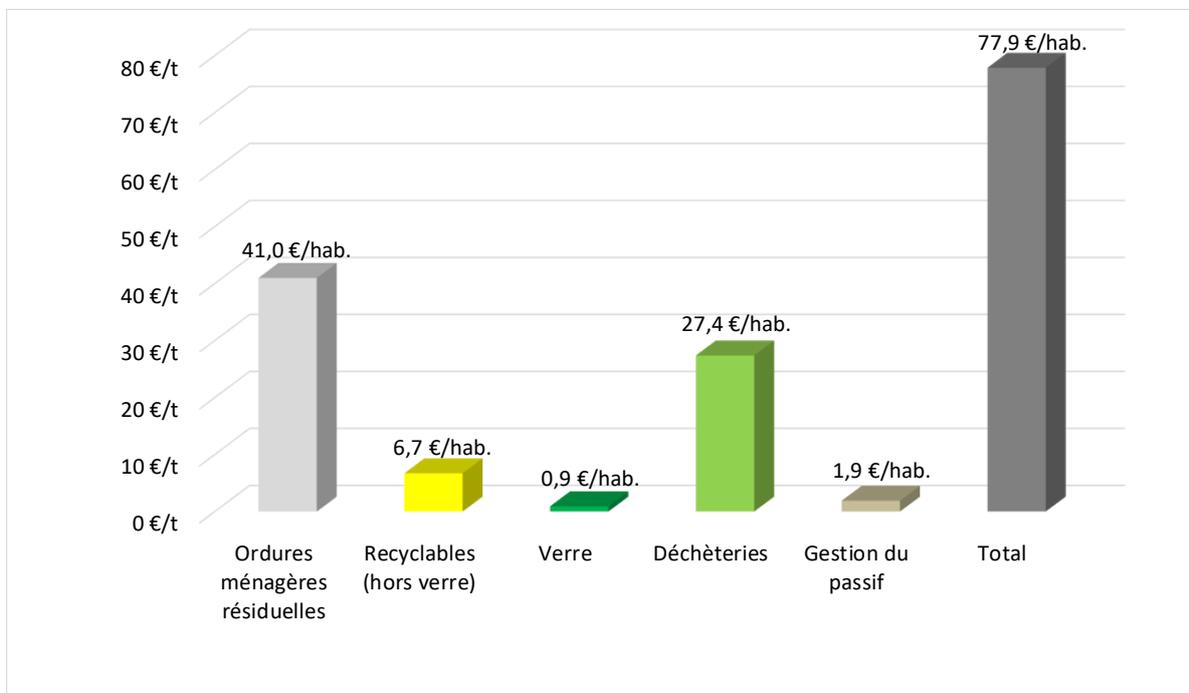


Figure 2 : Coût aidé 2018 en € HT par type de collecte et par habitant



Figure 3 : Référentiel national ADEME

7.3.2 Matrice ComptaCoût 2018

Montants en € TTC		FLUX DE DECHETS					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables (hors verre)		Verre	Déchèteries		Gestion du passif
			CS en apport volontaire	CS en porte-à-porte				
Fonctionnelles	Charges de structure	61 906 €	20 635 €	20 635 €	20 635 €	61 906 €	933 €	186 650 €
	Communication	1 958 €	653 €	653 €	653 €	1 958 €		5 874 €
	TOTAL charges fonctionnelles	63 863 €	21 288 €	21 288 €	21 288 €	63 863 €	933 €	192 524 €
Charges Techniques	Prévention	1 925 €	259 €	356 €	515 €	4 114 €		7 169 €
	Pré-collecte et collecte							
	Pré-collecte	2 694 €	0 €	17 748 €	0 €			20 442 €
	Collecte	607 971 €	149 274 €	293 040 €	83 008 €	325 701 €		1 458 995 €
	Transit/transport					291 904 €		291 904 €
	Traitement							
	Tri + trait. des refus		140 965 €	181 266 €				322 231 €
	Compostage					90 726 €		90 726 €
	Méthanisation	1 062 742 €						1 062 742 €
	Incinération							0 €
	Autre valorisation matière-énergie					94 900 €		94 900 €
	Stockage de déchets non dangereux					339 071 €	70 836 €	409 907 €
	Gestion des inertes					36 080 €		36 080 €
	Enlèvement et traitement DDS et DASRI					33 292 €		33 292 €
Autres charges							0 €	
TOTAL charges techniques	1 675 332 €	290 498 €	492 410 €	83 524 €	1 215 788 €	70 836 €	3 828 387 €	
TOTAL CHARGES		1 739 196 €	311 786 €	513 698 €	104 811 €	1 279 651 €	71 769 €	4 020 911 €
Produits Industriels	Ventes de produits et d'énergie							
	Matériaux		61 419 €	84 583 €	49 222 €	80 357 €		275 581 €
	Compost							0 €
	Energie							0 €
	Prestations à des collectivités tiers					7 235 €		7 235 €
	Autres produits							0 €
	TOTAL produits industriels	0 €	61 419 €	84 583 €	49 222 €	87 592 €	0 €	282 816 €
Soutiens	Soutien accordé par les sociétés agréées	29 719 €	147 526 €	203 165 €	12 260 €	63 076 €		455 746 €
Aides	Aides "reprises" aux investissements (amortissements aux subventions)					0 €	0 €	0 €
	Prévention							0 €
	Aides à l'emploi							0 €
TOTAL		29 719 €	147 526 €	203 165 €	12 260 €	63 076 €	0 €	455 746 €
TOTAL PRODUITS		29 719 €	208 945 €	287 749 €	61 482 €	150 668 €	0 €	738 562 €

Tableau 21 : Matrice ComptaCoût 2018 en € TTC

8 ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE COMMUNICATION

8.1 Actions de prévention et de réduction des déchets

La prévention de la production des déchets est l'ensemble des mesures et actions, situées en amont des opérations de collecte et de traitement, qui visent à réduire les quantités de déchets produites et leur nocivité.

8.1.1 Le compostage domestique

Le compostage individuel

Afin de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collecté ainsi que les quantités de déchets verts apportées en déchèterie, la CCD propose aux habitants du territoire des composteurs individuels en bois ou en plastique. Selon l'ADEME¹, composter les déchets de cuisine et de jardin permet d'éviter la production de 40 kg de déchets par habitant et par an.

Le compostage partagé

Cinq opérations de compostage partagé sont menées sur le territoire de la CCD :

- Au siège de la CCD : le composteur est partagé entre le Centre des Finances Publiques, l'Office Notarial, le Conseil départemental et les services de la Communauté.
- A la résidence le Cheval Blanc à Condeissiat : Cette action est menée en partenariat avec le bailleur Dynacité. Le composteur est partagé entre douze foyers,
- A la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Neuville-les-Dames.
- Au camping de Châtillon-sur-Chalaronne.
- A la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne.

8.1.2 L'autocollant « Stop Pub »

La CCD met à disposition des habitants des autocollants « Stop Pub ».

Selon l'ADEME, cette mesure permet d'éviter la production de 15 kg de déchets par habitant et par an.

8.1.3 La redevance incitative

Afin de mieux prendre en compte la quantité de déchets produite et à inciter à leur réduction, la CC Chalaronne Centre a décidé d'instaurer la redevance incitative. Ainsi depuis 2013, l'ensemble des foyers, entreprises et administrations du territoire de l'ancienne CC Chalaronne Centre payent, en remplacement de la TEOM, la redevance incitative basée pour moitié environ sur une part fixe d'abonnement, correspondant au service global apporté (déchèterie, frais de gestion, collecte des déchets recyclables) et pour l'autre moitié sur une part variable en fonction du nombre de présentations du bac et du poids total déposé.

Avec la mise en place de la redevance incitative, on peut constater une forte baisse des ordures ménagères résiduelles au profit des déchets collectés à la déchèterie et des déchets recyclables collectés aux points recyclage.

8.1.4 La réemploi

Cf. article 4.4.

¹ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

8.2 Les actions de communication à destination du grand public

8.2.1 Les animations de sensibilisation

Des interventions, animées par un agent de la Communauté de Communes, ont été menées sur la réduction et le tri des déchets. Ainsi sur l'année scolaire 2018/2019, 45 classes ont été sensibilisées à la prévention des déchets (2 séances de 2 heures par classe).

8.2.2 La lettre d'information "Mag Dombes"

Le premier numéro de la lettre d'information Mag Dombes a été distribué aux habitants au cours de l'année 2018. Cette édition traite de l'actualité de la CCD et notamment des informations sur le service Déchets.

8.2.3 Réunion publique d'information

Aucune réunion publique n'a été organisée au cours de l'année 2018.



ANNEE 2018

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Loi n°95-101 du 2 février 1995
Décret n°2007-675 du 2 mai 2007
Décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015*

Communauté de Communes de la Dombes
100 Avenue Foch
01400 Châtillon-sur-Chalaronne

www.ccdombes.fr

Préambule

Depuis 1995 (décret n°95-635 du 06/05/1995), le Maire (ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale lorsque la commune lui a transféré la compétence concernée) est tenu de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable et du service public d'assainissement (RPQS), et ce quel que soit leur mode d'exploitation (régie ou délégation).

Cette disposition, inscrite dans la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, vise à améliorer la transparence de ces services et à apporter à leurs usagers plus de lisibilité quant à leur gestion et leur financement.

Le décret n°95-635 du 6 mai 1995 précise quel doit être le contenu de ces rapports et quels indicateurs techniques et financiers doivent être utilisés. Ce décret a été complété par celui du 2 mai 2007 (décret n°2007-675 annexe VI) lequel précise les indicateurs de performance devant apparaître dans les rapports annuels.

Le RPQS doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Dans le cas d'un SPANC porté par une Communauté de communes, le maire de chacune des communes membres doit ensuite présenter le RPQS à son conseil municipal (pour information seulement), au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est ensuite mis à disposition du public dans chaque commune, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de la Communauté. A noter également que le RPQS est transmis pour information au Préfet de Département, ainsi qu'à l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le rapport annuel présenté ici concerne l'exercice 2018 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes de la Dombes. Il s'agit du deuxième RPQS de ce service depuis la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des Communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. 2017 constitue donc l'année de référence pour ce service. Pour les données antérieures, merci de vous référer aux rapports des années précédentes élaborés par les services de l'époque.

Sommaire

1	<i>Présentation générale du service public d'assainissement non collectif</i>	4
1.1	Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?.....	4
1.2	Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes	4
1.3	Missions du service	6
1.4	Moyens du service.....	9
2	<i>Indicateurs techniques</i>	9
2.1	Données générales 2018.....	9
2.2	Contrôles 2018	11
2.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	11
2.4	Service d'entretien	12
3	<i>Indicateurs financiers - tarifs</i>	13

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.1 Pourquoi un service dédié à l'assainissement individuel ?

En France, environ cinq millions de foyers (soit 20 % de la population !), ne sont pas raccordés au un réseau public de collecte des eaux usées car situés en retrait des zones desservies. Ces habitations ont de fait l'obligation d'être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome pour traiter à même la parcelle les eaux usées domestiques avant rejet dans le milieu naturel. On distingue ainsi ce qui relève de l'assainissement collectif (AC) et de l'assainissement non collectif (ANC).

Depuis 1992 et la publication de Loi sur l'Eau du 3 janvier, les communes ont le devoir d'assurer le suivi des installations d'assainissement autonomes alors même qu'elles n'en sont pas maître-d'ouvrage. En effet, une installation d'assainissement non collectif défectueuse ou mal entretenue peut présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Celles situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc...) peuvent impacter la qualité de la ressource en eau (on estime que l'ANC représente environ 5 % de l'ensemble des pressions polluantes au niveau national). C'est pourquoi ces installations doivent être contrôlées régulièrement par les pouvoirs publics pour s'assurer que leurs usagers respectent l'obligation d'entretien et les obliger le cas échéant à faire le nécessaire (vidange, sécurisation voire travaux de mise aux normes).

Les SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) sont les services en charge de ce suivi. Ils sont portés ou par la commune, ou par un Etablissement Public de Coopération Intercommunal lorsque cette compétence leur a été transférée (par exemple un syndicat ou une Communauté de communes). Les SPANC sont des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC), et sont soumis à des règles juridiques et financières strictes (*article L.2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT*). Ils disposent d'un budget propre.

Les missions obligatoires du SPANC sont :

- l'information des usagers
- le diagnostic des installations existantes (initial et en cas de vente) et leur contrôle périodique de bon fonctionnement,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou à réhabiliter.

Les missions facultatives peuvent être :

- l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif,
- l'aide à la réhabilitation des ouvrages.

1.2 Le SPANC de la Communauté de communes de la Dombes

La Communauté de Communes de la Dombes est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 2017, des Communautés de commune Chalaronne Centre, Centre Dombes et du Canton de Chalamont. Elle couvre

36 communes, 631 km², pour une population totale d'environ 37 907 habitants (population INSEE municipale 01/01/2018).

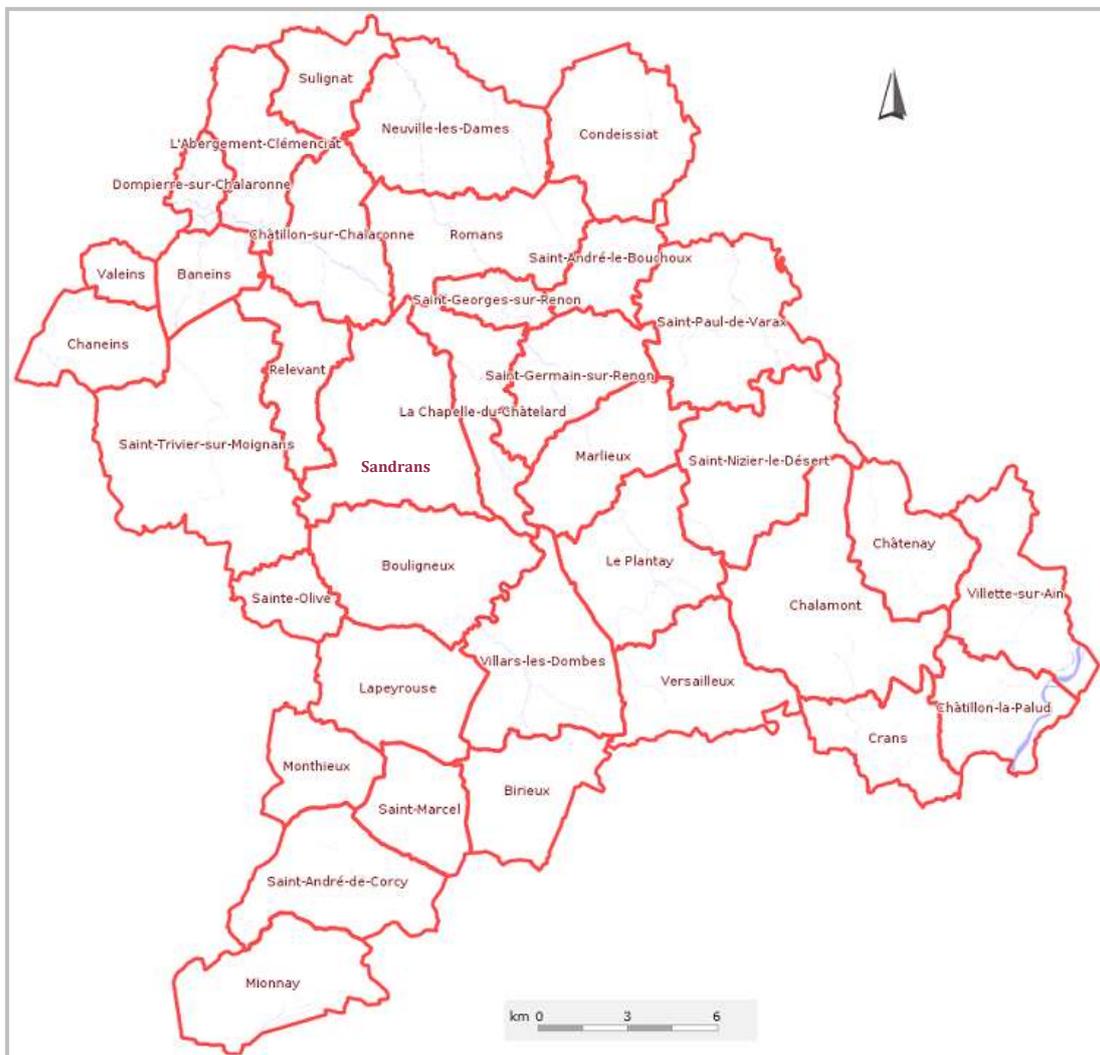


Figure 1 : le territoire de la Communauté de communes de la Dombes

COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE	COMMUNE	POPULATION TOTALE
Baneins	594	L' Abergement-Clémenciat	785	Saint-Germain-sur-Renon	236
Birieux	295	Lapeyrouse	347	Saint-Marcel	1371
Boulogneux	303	Le Plantay	542	Saint-Nizier-le-Désert	931
Chalamont	2442	Marlieux	1 116	Saint-Paul-de-Varax	1480
Chaneins	878	Mionnay	2 174	Saint-Trivier-sur-Moignans	1873
Châtenay	340	Monthieux	682	Sainte-Olive	292
Châtillon-la-Palud	1644	Neuville-les-Dames	1 511	Sandrans	519
Châtillon-sur-Chalaronne	5 164	Relevant	472	Sulignat	579
Condeissiat	840	Romans	607	Valeins	137
Crans	270	Saint-André-de-Corcy	3 073	Versailleux	404
Dompierre-sur-Chalaronne	426	Saint-André-le-Bouchoux	369	Villars-les-Dombes	4534
La Chapelle-du-Châtelard	385	Saint-Georges-sur-Renon	224	Villette-sur-Ain	715

Tableau 1 : population totale légale 2018

Avant 2017, les Communautés de communes Chalaronne Centre et Centre Dombes étaient déjà compétentes en matière d'ANC. Sur le périmètre du Canton de Chalamont, chaque commune exerçait cette compétence en direct.

Au moment de la fusion, il a été décidé de transférer à la nouvelle Communauté de communes l'exercice de la compétence ANC sur l'ensemble de son périmètre. La CCD porte ainsi le SPANC au titre de compétence facultative, à qui elle a attribué toutes les missions obligatoires et facultatives (cf. règlement du SPANC adopté par délibération du 9 mars 2017).

1.3 Missions du service

1.3.1 Information, conseils et assistance

Que ce soit par téléphone ou sur rendez-vous, la première vocation du SPANC est d'apporter à ses usagers un avis éclairé pour toute question relative à leur installation : problème d'entretien, dysfonctionnement, mise en conformité, avantages et inconvénients des différentes filières, comment réhabiliter à moindre coût, avec quelle entreprise, dossier de permis de construire,

Le service joue également un rôle important de sensibilisation des abonnés sur leurs obligations, en particulier lors des contrôles sur le terrain.

Qui dit avis éclairé dit remise à niveau permanente. De ce fait, notre SPANC :

- Reste connecté en permanence au fil de l'actualité de l'assainissement non collectif (veille technique et réglementaire),
- Adhère au réseau rhônalpin sur l'eau et l'assainissement, le GRAIE (Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau) qui, par l'animation régulière de groupes d'échanges, met le service en contact avec tous les interlocuteurs régionaux de l'assainissement non collectif,
- Est associé au réseau départemental animé par le SATAA (Service d'Assistance Technique aux gestionnaires d'Assainissement Autonome du Conseil général de l'Ain).
- Suit au fil du temps l'évolution des nouveaux dispositifs agréés mis en place sur son territoire.

1.3.2 Le contrôle des installations existantes

- **Diagnostic initial** : état des lieux général

Réglementairement, les SPANC avaient jusqu'au 31/12/2012 pour répertorier et évaluer la conformité de tous les systèmes d'assainissement présents sur leur territoire. Ce diagnostic initial étant destiné à vérifier :

- L'existence d'une installation d'assainissement non collectif pour les habitations non raccordées à un réseau collectif d'assainissement
- Les caractéristiques et l'état de ces installations
- Le bon fonctionnement de ces installations

A ce jour, la quasi-totalité des installations d'ANC ont ainsi été répertoriées et évaluées.

- **Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien**

Le contrôle périodique de bon fonctionnement s'adresse aux installations ayant déjà fait l'objet d'un contrôle.

Ce contrôle a pour but de vérifier :

- Si la filière fonctionne convenablement,
- Si les ouvrages n'ont pas subi de détérioration et s'ils sont entretenus correctement,
- S'il n'y a pas de risque sanitaire pour le voisinage ou d'impact sensible sur l'environnement

Pour les installations de moins de 21 EH, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien est effectué en moyenne tous les dix (10) ans. Cette périodicité peut être revue à tout moment par la Communauté de Communes de la Dombes. En particuliers, des contrôles ponctuels et inopinés peuvent être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage.

Pour les installations de capacité supérieure ou égale à 21 EH, ce contrôle périodique s'effectue au maximum tous les trois (3) ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement collectif, un diagnostic complet de l'installation datant de moins de 3 ans doit être fourni (articles L.271-4 et L.271-5 du code de la construction et de l'habitation et la Loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »). Le contrôle périodique peut donc être anticipé lorsqu'une vente est programmée pour un bien contrôlé il y a plus de trois ans.

1.3.3 Le contrôle du neuf

Que ce soit dans le cadre d'une nouvelle construction ou de la réhabilitation d'une installation existante, chaque installation d'un nouveau dispositif d'assainissement autonome est soumise à :

- Contrôle de conception (validation en amont du projet),
- Contrôle de réalisation (validation de la bonne mise en œuvre des équipements)

A l'issue du contrôle de réalisation, un rapport est remis à l'usager faisant état de la conformité de l'installation et des éventuels points à corriger.

1.3.4 Soutien technique auprès des élus

Le service intervient, sur demande expresse des maires, afin de régler certains dysfonctionnements d'installations pouvant provoquer des problèmes tels que pollutions ou troubles de voisinage.

Le service participe également, en tant que conseil informel aux communes, à l'élaboration des zonages d'assainissement.

1.3.5 Service d'entretien

Un système d'assainissement ne fonctionne correctement que s'il est bien entretenu. Cet entretien commence par une vidange régulière, à déclencher dès que le niveau de boues est atteint (30% de la hauteur pour une micro-station, 50% de la hauteur pour une fosse toutes eaux). Pour des considérations économiques, ces vidanges sont souvent négligées.

Pour faire baisser le coût d'une vidange et encourager un meilleur entretien des installations, notre SPANC organise trois campagnes de vidanges groupées chaque année. Pour ce faire, un marché à bons de commande a été signé avec une société prestataire retenue après consultation (marché d'un an reconductible trois fois un an passé en 2015).

Le recours à ce service entretien repose sur le volontariat (chaque usager désirant bénéficier d'une vidange à tarif réduit sollicite le SPANC et remplit un bon de commande). Le gain pour l'utilisateur est de l'ordre de 200€ !

Rappel:

Pour ce qui concerne la vidange des installations, seules les entreprises disposant d'un agrément préfectoral sont habilitées à prendre en charge les matières de vidange. Ceci garantit une bonne prise en charge des boues et leur traitement en filières adaptées. En outre le vidangeur est tenu de fournir à l'utilisateur, après intervention, un bordereau de suivi des matières de vidange indiquant le volume d'effluents collectés et leur lieu d'évacuation.

1.3.6 Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Autre compétence facultative, la réhabilitation des dispositifs d'assainissement. Cette compétence permet au SPANC de solliciter des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour en faire bénéficier les usagers éligibles. Là encore, il s'agit d'encourager une démarche de réduction de la pollution diffuse due aux dispositifs dysfonctionnant.

Toutes les installations d'assainissement non collectif ne sont pas concernées par ces subventions. Les installations éligibles au titre de la réhabilitation doivent notamment présenter un risque environnemental et/ou sanitaire, et avoir été réalisées antérieurement à l'arrêté ministériel du 6 mai 1996.

Malheureusement, suite à des prélèvements importants imposés par l'Etat sur les budgets des Agences de l'Eau, un changement brutal a dû être opéré par les Agences dans leurs politiques d'accompagnement financier. En outre, en matière d'assainissement non collectif, les Agences ne sont plus en mesure d'offrir les 3300€ jusqu'ici proposés par installation réhabilitée.

1.3.7 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur, mis en place par le décret 2007-675 du 2 mai 2007, permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

La note obtenue par le SPANC de la Dombes est de :

- **80 sur 100 concernant les compétences obligatoires.** Les points manquants (zonage d'assainissement) n'étant pas de la compétence de la Communauté de Communes, le SPANC ne peut les faire évoluer.

- **30 sur 40 concernant les compétences facultatives**, c'est-à-dire la mise en place du service d'entretien et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.4 Moyens du service

1.4.1 Moyens humains

Pour l'année 2018, le service ANC était structuré de la façon la suivante :

- **Elus** : un Vice-président en charge de l'assainissement, pour le portage politique des décisions en lien avec le SPANC
- **Agents** : deux techniciens à temps plein, l'un affecté au contrôle des installations et à la rédaction des compte rendus, l'autre au suivi administratif (mise à jour du règlement de service, facturation, pilotage des contrats, etc...)

1.4.2 Moyens matériels

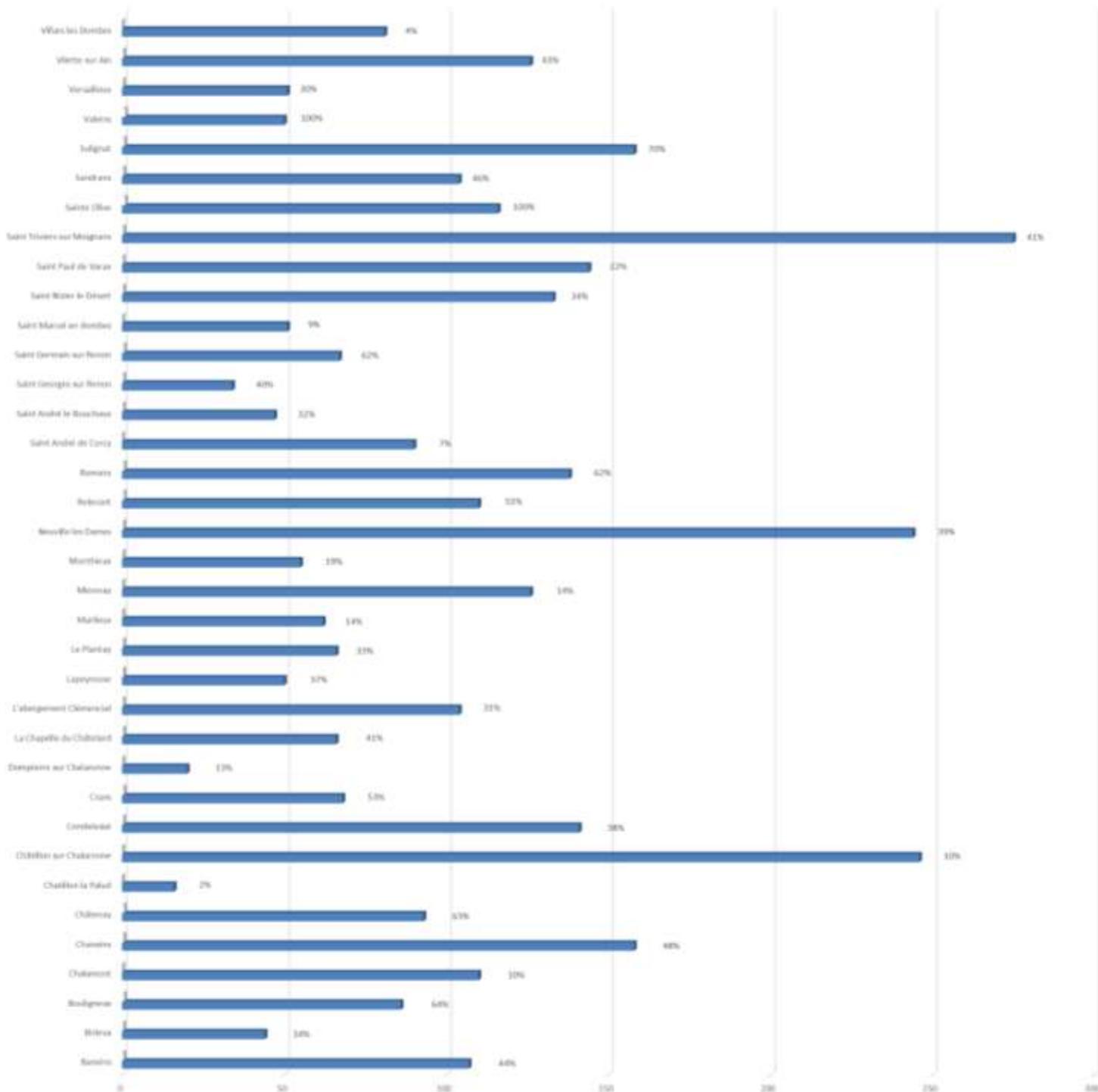
- Un véhicule utilitaire de type Opel Combo (acheté d'occasion en juillet 2017)
- 2 ordinateurs avec périphériques (réseau, photocopieur couleur en réseau, etc...)
- Un logiciel spécifique de gestion de l'assainissement non collectif
- Un logiciel de cartographie SIG (Système d'Information Géographique)
- Un appareil photo numérique
- Une caméra d'inspection pour canalisation acquise cette année
- ~~Un analyseur de terrain Assistemø~~
- Une table traçante
- ~~Une tablette tactile de saisie terrain des données de diagnostics et de contrôles (achat 2013) ;~~
- 2 bureaux

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Données générales 2018

Nombre de communes membres	36
Population totale (recensement INSEE 2012 entrant en vigueur au 1 ^{er} janvier 2018)	37 901 habitants
Foyers abonnés du service assainissement non collectif	3 600

Nombre d'installations ANC par commune (et pourcentage de foyers non raccordés)



2.2 Contrôles 2018

Compte tenu du nombre de communes désormais membres de la Communauté de communes de la Dombes (36), retranscrire le bilan des contrôles par commune, sous forme de tableaux ou de graphiques ne nous apparaît plus pertinent. Ce format serait en effet peu lisible, et n'apporterait pas d'information intéressante dans la mesure où nos contrôles s'opèrent au fil de l'eau, en fonction des besoins et des demandes.

Ainsi, les éléments à retenir suite à nos interventions 2018 sont les suivants :

- 86 contrôles de bon fonctionnement
- 45 contrôles de réalisation (37 réhabilitations / 8 nouvelles constructions)
- 66 contrôles de conception (42 réhabilitations / 27 nouvelles constructions)

2.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur est à considérer avec beaucoup de précautions. En effet, la conformité d'une installation s'apprécie lors de nos visites au regard des critères suivants :

- L'installation est-elle complète (prétraitement + traitement), bien dimensionnée et correctement mise en œuvre ?
- L'installation fonctionne-t-elle correctement (est-elle correctement entretenue, le traitement est-il adapté à la nature du sol, dysfonctionnement lié à la défaillance d'un composant du système, etc...) ?
- L'installation présente-t-elle un risque de pollution pour l'environnement ou de contamination pour les personnes ? En particulier les eaux pluviales sont-elles bien déconnectées du système de collecte des eaux usées (très difficile à apprécier sur les constructions anciennes)

Ainsi, un système déclaré conforme peut tout-à-fait se dégrader et perdre ce statut, en particulier s'il est mal entretenu (pour cette raison les contrôles sont valables trois ans maximum, dans le cadre de vente notamment).

Enfin, cette évaluation comporte une part de subjectivité. Dans la mesure où ces contrôles ont été opérés par des personnes différentes (parce que réalisés par des SPANC différents à l'époque), certains systèmes ont pu être jugés conformes par les uns, alors qu'ils ne l'auraient pas été par les autres.

De fait, il est impossible de définir un taux de conformité global pour les 3500 installations de notre territoire, valable à un instant t, alors que les contrôles n'ont pu se réaliser que sur une période de plusieurs années.

Nous pouvons dire néanmoins que, au vue de nos observations, environ :

- 40% des installations sont bien conçues et fonctionnent convenablement
- 40% des installations sont incomplètes, ou mal dimensionnées, mais ne présentent pas de risques marqué pour les personnes ou l'environnement

- 20% des installations sont complètement obsolètes, voire inexistantes, avec ce que l'on peut imaginer comme risque pour les personnes et les écosystèmes.

Cette situation tend à s'améliorer progressivement, au rythme des ventes et des réhabilitations.

2.4 Service d'entretien

Dans le cadre d'un marché à bons de commande notifié le 25 août 2015, l'entreprise Biajoux de Bourg-en-Bresse intervient pour le compte de la Communauté de communes chez les particuliers volontaires pour la vidange de leur installation. Ce service de vidanges groupées permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs, nettement inférieurs à ceux dont ils pourraient bénéficier en s'adressant directement à une entreprise de vidange agréée (le prestataire facture la CCD qui refacture ensuite aux usagers concernés).

Tarifs des prestations 2018	LOGEMENT DE PLUS DE 2 ANS (TVA 10%)		LOGEMENT DE MOINS DE 2 ANS (TVA 20%)	
	Prestation programmée*	Prestation urgente**	Prestation programmée*	Prestation urgente**
	Prix en € TTC	Prix en € TTC	Prix en € TTC	Prix en € TTC
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume inférieur ou égale à 2 000 litres	104,20	169.80	113.60	185.30
Fosse septique, fosse toutes eaux et fosse étanche d'un volume compris entre 2 001 et 3 000 litres	111	181.10	121.10	197.60
Micro-station	122.30	186.30	133.40	203.80
Plus-value pour mise en place d'une longueur de tuyau d'aspiration supérieure à 30 mètres.PAR TRANCHE DE 10 METRES SUPPLEMENTAIRES	10.20	10.20	11.20	11.20
Plus-value à la prestation de base pour un volume supérieur à 3 000 litres comprenant également le transport et le dépotage des boues sur un site agréé PAR TRANCHE DE 1 000 LITRES SUPPLEMENTAIRES	22.70	22.70	24.70	24,70
Plus-value pour dégagement éventuel des regards de visite LE FORFAIT D'INTERVENTION	68	68,00	74.10	74.10

En rendant les vidanges plus accessibles financièrement, notre SPANC encourage grandement l'entretien régulier des installations, condition nécessaire pour un fonctionnement pérenne et optimal des installations. C'est un vrai levier, pour le SPANC, pour limiter l'impact des systèmes d'assainissement autonomes sur l'environnement.

En 2018, par l'intermédiaire de ce service :

- 171 installations ont été vidangées dans le cadre des 3 campagnes
- 46 installations ont été vidangées en urgence
- 450 m³ d'effluents pompés, transportés et traités
- Un montant total de 21 800 € a été refacturé aux usagers

3 INDICATEURS FINANCIERS - TARIFS

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 9 mars 2017 instaurant le règlement du service ANC, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de la Dombes est financé par une **redevance forfaitaire annuelle**. Son montant, fixé par l'annexe 2 de ce règlement, s'élève à **24 € TTC** par an et par installation d'assainissement autonome. Cette redevance constitue la base de financement du service, avec un niveau de recettes de l'ordre de 70 000 euros par an.

La redevance d'assainissement non collectif est facturée au titulaire de l'abonnement à l'eau, qui coïncide avec l'utilisateur du dispositif d'assainissement. La redevance est donc payée tantôt par le propriétaire occupant, tantôt par le locataire. La redevance est par conséquent payée en deux fois via les factures d'eau potable semestrielles, perçue par les sociétés fermières puis reversée à la Communauté de communes dans le cadre de conventions de facturation.

Comme le précise l'article R.2224-19-5 du CGCT, la redevance d'assainissement non collectif « comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». Elle permet donc de couvrir les coûts des différents contrôles des installations existantes.

Cette redevance n'englobe pas le coût des diagnostics réalisés en cas de vente d'un immeuble, ni le coût des contrôles de conception / réalisation pour les constructions neuves. Ces prestations-là font l'objet d'une tarification spécifique (cf. annexe 3 du règlement du SPANC) :

- Coût d'un diagnostic vente : 120 € TTC
- Coût d'un contrôle de conception-réalisation d'une construction neuve : 120 € par unité d'habitation.

Société Publique Locale
Dombes Tourisme

DOMBES
TOURISME

Rapport d'Activités

Année 2018

PAVILLON TOURISME EN DOMBES

PAVILLON TOURISME EN DOMBES



L'EQUIPE

Dombes Tourisme assure la promotion de la Dombes à travers des actions ciblées et s'engage aux côtés des professionnels impliqués dans l'activité touristique du département.

Des compétences complémentaires au service du tourisme :

Accueil & Information
Communication & Animation digitale
Commercialisation, Sport Nature & Animation
Fédération des partenaires & Accompagnement

Plusieurs professionnels autour d'une volonté : mutualiser les énergies pour vous proposer une grande diversité de services et d'outils. L'équipe de Dombes Tourisme met à disposition son expertise en matière de promotion et de conseils techniques. Nous sommes une équipe de 10 personnes pour mettre en oeuvre la politique touristique du département au service des prestataires.

1 directeur

Service Accueil :

1 responsable + 1 conseillère en séjour + 3 saisonniers de juin à septembre

Service communication et digitale :

1 chargée de communication et de la presse + 1 chargée d'animation digitale

Service commercialisation, sport nature & animation :

1 responsable + 1 guide accompagnateur + 1 chargée d'animations + 1/2 temps chargée du sport nature + 1 alternant de janvier à mi-juin

Service fédération des acteurs :

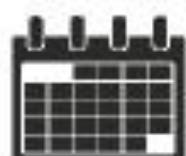
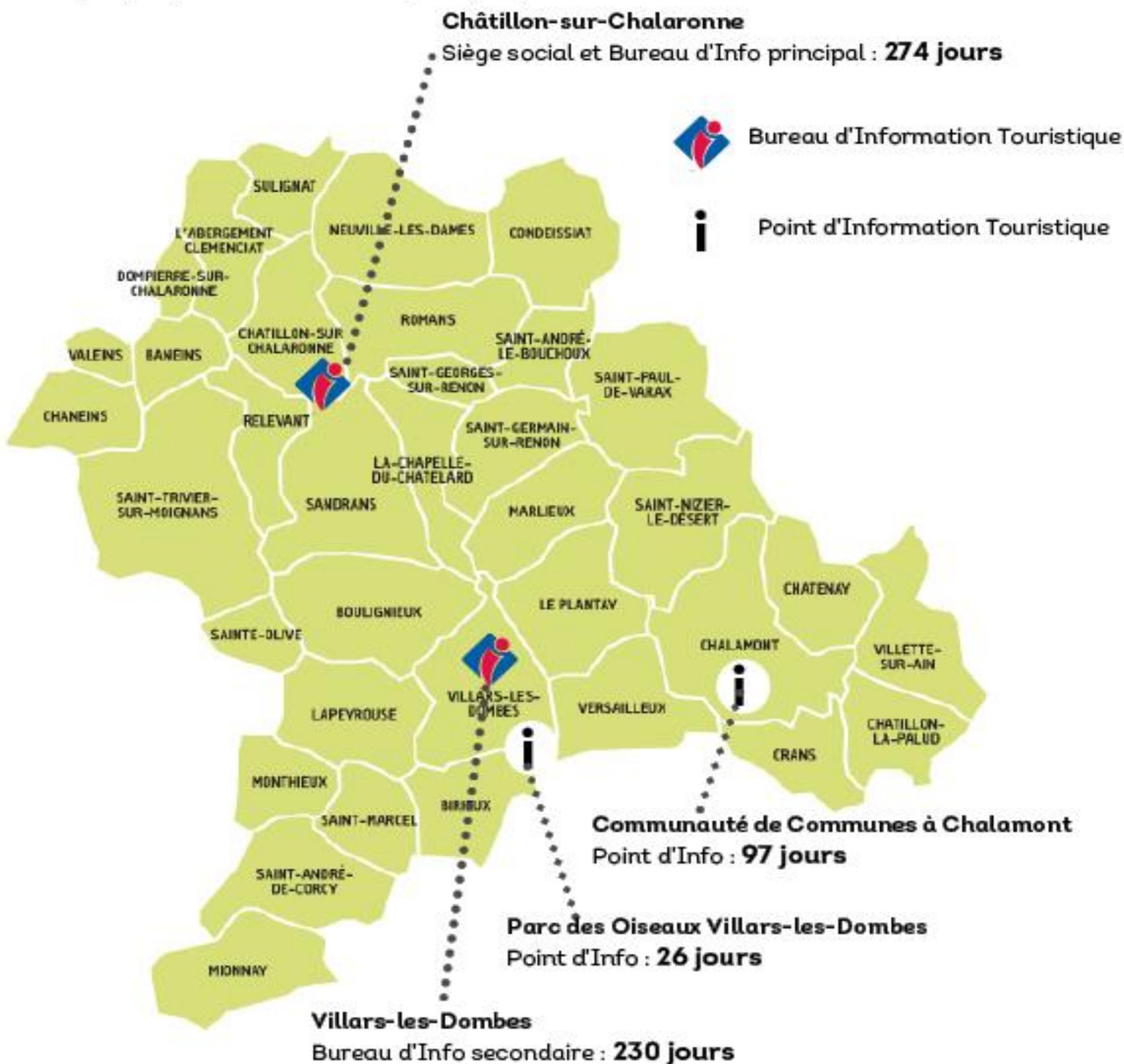
1 responsable



ACCUEIL ET INFORMATIONS DES PUBLICS

BUREAUX ET POINTS D'INFORMATION TOURISTIQUE EN 2018

L'accueil des visiteurs dans les bureaux et points d'information touristique est une mission organique qui relève du service public propre à tous les Offices de Tourisme.



Au total :
627 jours d'accueil en 2018



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation est comptabilisée via un questionnaire de fréquentation en ligne.

Toute personne entrant dans les bureaux est comptabilisée (1 contact peut être 1 personne, 1 couple, 1 famille ou encore 1 groupe).

Les contacts à distance (tél, mails, courrier et tchat) sont également comptabilisés.



Dombes Tourisme - Nombre de visiteurs par mois en 2018



Titre de l'axe

—●— Contacts à distance

—●— Accueil Chatillon

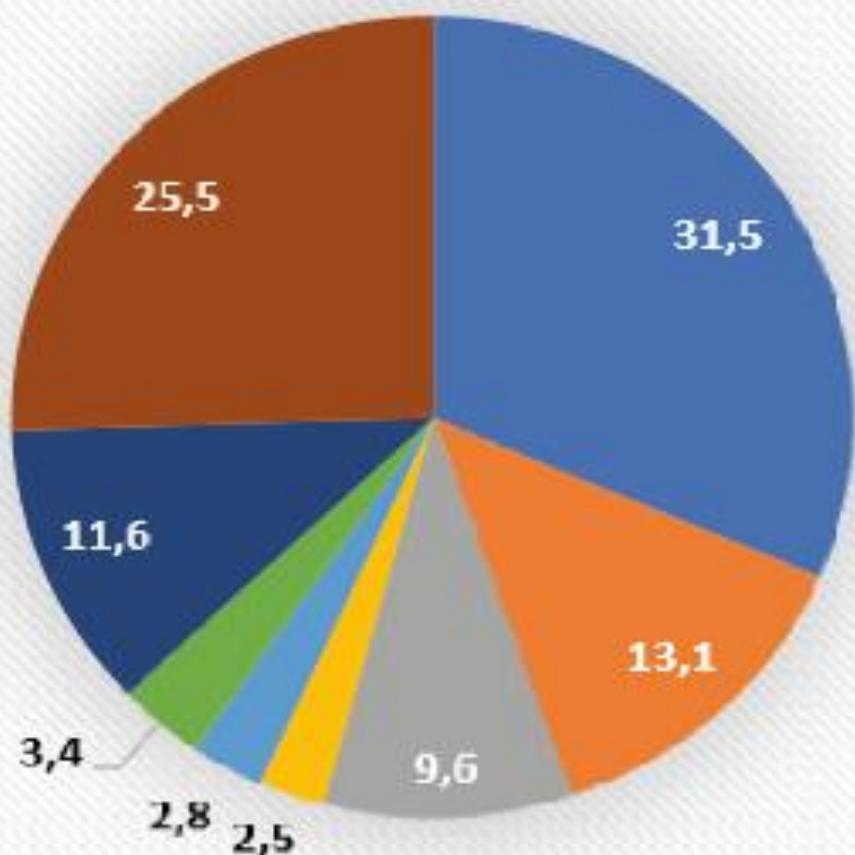
—●— Accueil Villars



ORIGINE DES VISITEURS

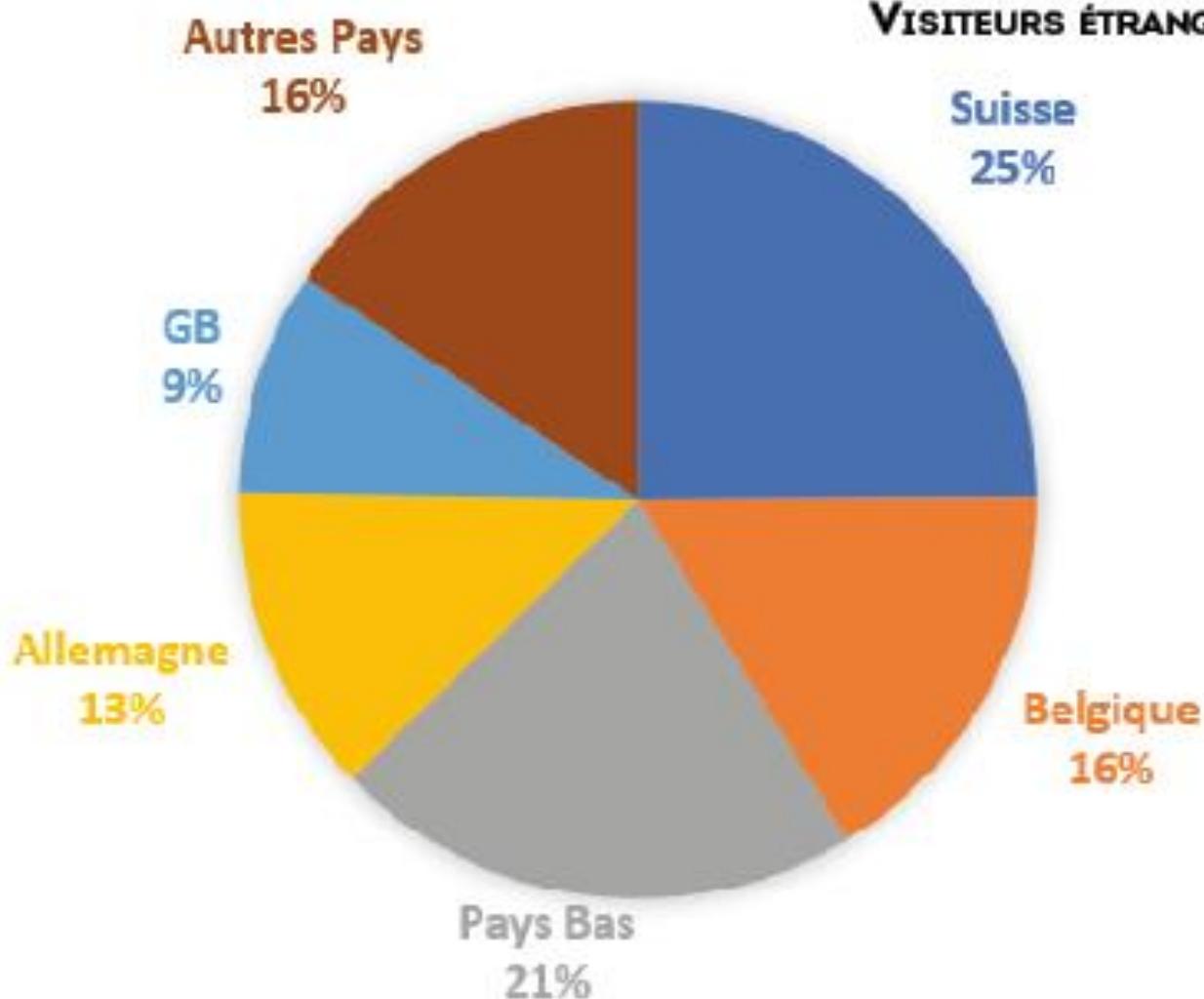


VISITEURS FRANÇAIS



- CCD
- AIN
- RHONE
- ISERE
- Saone-et-Loire
- Savoie
- NC
- Autres départements

VISITEURS ÉTRANGERS



TOP 5 DES DEMANDES A L'ACCUEIL

Bureau d'Information Châtillon-sur-Chalaronne

- 1/ Cité médiévale de Châtillon
- 2/ Evènements / Billetterie
- 3/ Sites incontournables
- 4/ Loisirs - Randonnée
- 5/ Infos pratiques, divers



Bureau d'Information Villars-les-Dombes

- 1/ Loisirs - Randonnée
- 2/ Evènements / Billetterie
- 3/ Parc des Oiseaux
- 4/ Sites incontournables
- 5/ Loisirs Patrimoine



Point d'Information Parc des Oiseaux Villars-les-Dombes

- 1/ Infos Parc des Oiseaux
- 2/ Sites Incontournables
- 3/ Loisirs Famille
- 4/ Evènements
- 5/ Loisirs - Randonnée



Le nombre de demandes totales au container est de 1747 dont 1305 touristiques. Le nombre de demande dépend directement de la météo et la fréquentation est bien plus importante et qualitative pendant la période de vacances scolaires.

SALON

Stand sur le Salon Mahana à Lyon les 24, 25 et 26 mars 2018

ACCUEIL HORS LES MURS

En 2018, l'Office de Tourisme a participé à 5 opérations d'accueil dites "hors-les-murs" :

- Salon retour aux sources au Châteaux es Creusettes en avril
- Golf de la Bresse à Condeissiat le 9 juin
- 40 ans de Aintourisme au Parc des Oiseaux le 7 juillet
- Championnat de France de Boules à Chalamont en juillet
- Journées Poissons de Dombes le 20 et 21 octobre



Journées Poissons de Dombes
- 1600 personnes sur les étangs
- 500 personnes sur les ateliers de transformation
- 2 000 personnes aux animations

Installation d'un container customisé dans le Parc des Oiseaux en août. Ce point d'info délocalisé permet de **capter la clientèle du Parc** afin de l'informer sur la Dombes. Objectif : **prolonger la durée de leur séjour et augmenter les retombées économiques** sur le territoire.



ACCUEIL & INFORMATION

€ BOUTIQUE / BILLETTERIE

TOP 3 DES VENTES BOUTIQUE

- 1/ Aventure-jeux Fifrelin détective
- 2/ Rillettes de carpe fumée
- 3/ Topo guide randonnée en Dombes



En 2018 : **7 632€** de chiffres d'affaires générés



TOP 3 DES VENTES BILLETTERIE

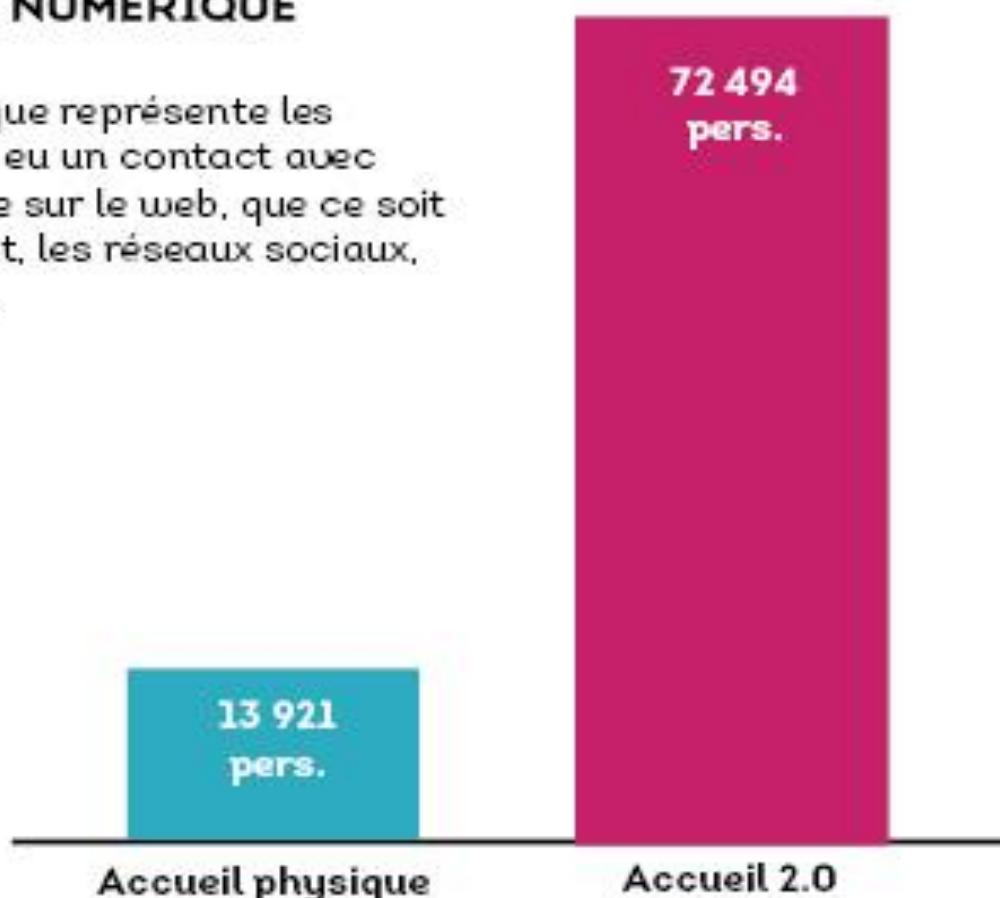
- 1/ Festival Cuiures en Dombes
- 2/ Festival de Théâtre Contemporain
- 3/ Election de Miss Châtillon

11 163€ de chiffres d'affaires générés

Le service accueil propose également la réservation d'hébergements ou de restaurants pour les personnes au guichet qui le souhaitent. Ces réservations permettent de quantifier, en partie, les retombées économiques sur le territoire. Pour 2018, ce montant est estimé à au moins 1 200 € (difficile de connaître la consommation des clients au restaurant).

@ ACCUEIL NUMÉRIQUE

L'accueil numérique représente les personnes ayant eu un contact avec Dombes Tourisme sur le web, que ce soit sur le site internet, les réseaux sociaux, les newsletters...





COMMUNICATION & PROMOTION

COMMUNICATION & PROMOTION

Dombes Tourisme, acteur principal de la promotion de la destination.

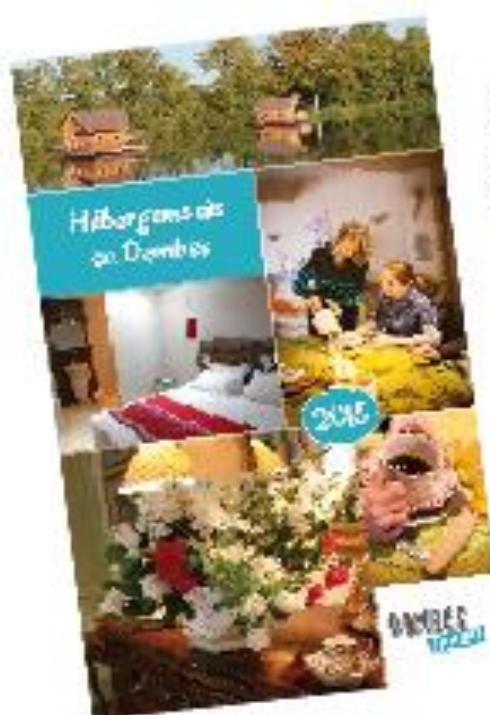
La promotion du territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, mission confiée à l'Office de Tourisme par convention avec la Communauté de Communes, répond à 2 objectifs :

- déployer l'identité et l'image de la destination, dans tous leurs composants, globalement ou de manière ciblée, afin de séduire des clientèles adeptes et/ou potentielles.
- faire connaître la destination et la rendre accessible au travers de la présentation des offres touristiques (hébergements, loisirs, restauration, événements...) et des services liés.

LES OUTILS DE COMMUNICATION

LES EDITIONS

Les éditions de l'Office de Tourisme ont été travaillées sous forme de "collection". Ces dépliants sont diffusés à l'accueil, sur les salons, en accueil hors les murs, chez les prestataires et dans les autres OT de l'Ain.



Guide hébergements répertoriant les hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes et campings partenaires de l'Office de Tourisme

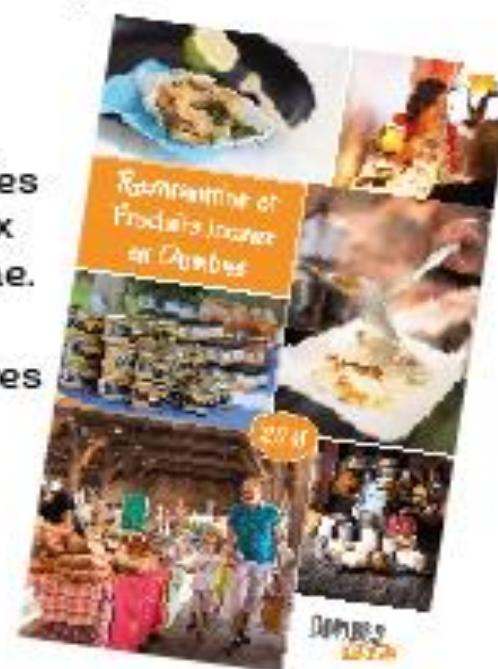


Edité à 5 000 exemplaires

Guide restauration répertoriant les restaurants et producteurs locaux partenaires de l'Office de Tourisme.



Edité à 6 000 exemplaires



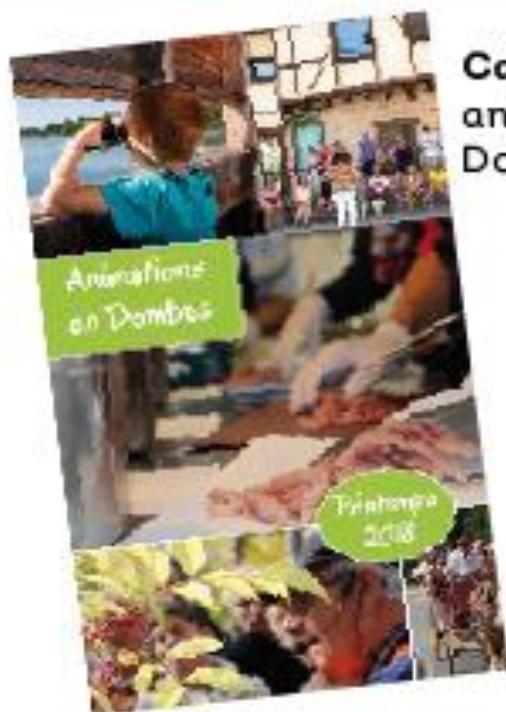
Guide visites & loisirs répertoriant les sites touristiques, activités de loisirs, culturels et sportives partenaires de l'Office de Tourisme.



Edité à 14 000 exemplaires



COMMUNICATION & PROMOTION



Calendrier Printemps répertoriant les animations et évènementiels proposés par Dombes Tourisme de mars à juin.



Edité à 500 exemplaires

Calendrier Ete répertoriant les animations et évènementiels proposés par Dombes Tourisme de juillet à septembre.



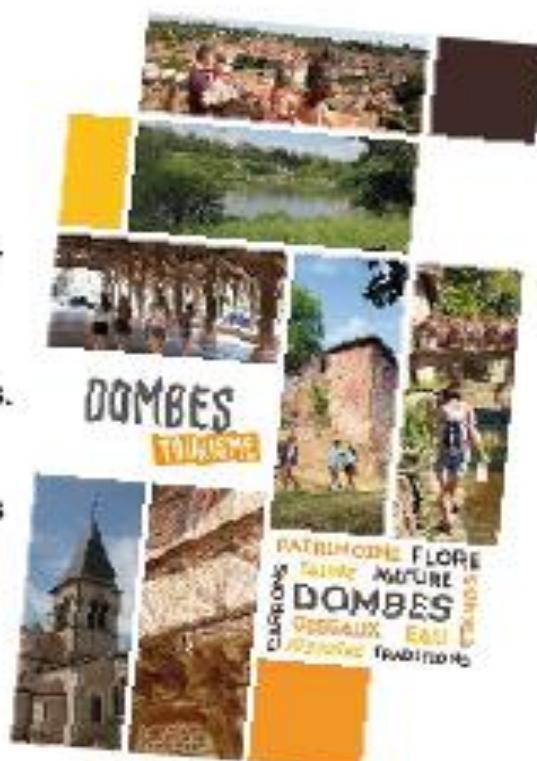
Edité à 4 000 exemplaires



Carte touristique proposant un circuit découverte dans Chatillon-sur-Chalaronne, un sentier pédestre à St Nizier et le sentier Pierre Poiure à Villars-les-Dombes.



Edité à 10 000 exemplaires



Carte touristique de la Dombes valorisant les sites et activités incontournables à découvrir (Parc des Oiseaux, Abbaye des Dombes, golf, randonnée, pêches d'étangs...)



Edité à 6 000 exemplaires



Projet 2019 :

Travailler avec l'application edityourself qui permet d'alimenter de façon automatique les éditions avec la base de données Apidae et également de proposer des impressions à la carte avec des modèles personnalisés.

@ LES OUTILS NUMÉRIQUES

Un site unique : www.dombes-tourisme.com



Finalisation de la fusion des sites internet www.dombes-tourisme.com et www.tourisme-en-dombes.com pour n'avoir plus qu'un seul et même site pour l'ensemble du territoire. Travail sur l'arborescence pour intégrer les infos du site tourisme-en-dombes.com. Travail régulier pour veiller au bon référencement du site internet.



Nouveauté : mise en place de la billetterie en ligne avec paiement sécurisé dans l'objectif d'augmenter les ventes de billets de concerts et des animations de l'OT.

36 813 visiteurs uniques
de avril à octobre sur le site

Des newsletters dédiées en fonction des cibles

L'Office de Tourisme communique régulièrement sur les actualités du territoire via une newsletter grand public mais aussi une "Spécial Pêche d'Etangs". Ces news sont envoyées à une fréquence plus ou moins importante en fonction de la saison et permettent de fidéliser la clientèle et de communiquer de façon régulière sur la destination.

Une newsletter Pro est également envoyée aux partenaires. L'objectif étant de communiquer sur l'Office de Tourisme, ses actions, ses nouveautés...

1573 abonnés aux news
+ 572 abonnés par rapport à 2017

Présence active sur les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme est présent sur 2 réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Ces outils sont utilisés à des fins de communication et de promotion de la destination, de ses offres et de son actualité ; mais aussi afin de créer et fidéliser une communauté qui apprécie et promeut la destination.

L'objectif de 2018 a donc été d'accroître tant le nombre de fans que d'interactions de leur part, pour ainsi constituer une communauté active qui relaie nos messages afin d'attirer de nouveaux prospects.

2 207 fans sur Facebook
+ 262 fans par rapport à 2017





LES RELATIONS PRESSE

En 2018, l'Office de Tourisme a participé à 3 accueils de presse en partenariat avec le Club Presse des Offices de Tourisme de France :

- accueil de 2 bloggeuses en juin en partenariat avec l'OT de Bourg-en-Bresse Destinations
- accueil d'une journaliste du Magazine Esprit Camping-Car
- encadrement du tournage de l'émission Echappée Belle (diffusion janvier 2019)

BLOGTRIP : 15 AU 17 JUIN

Au programme :

- Cours de cuisine avec le Chef Lopez : tartare de carpe
- Visite de Châtillon-sur-Chalaronne
- Atelier In Quarto à Châtillon et découverte du travail du cuir de carpe
- Nuit au Domaine de la Dombes en cabane tröll et séance au spa
- Parc des Oiseaux avec spectacle d'oiseaux en vol
- Golf de la Sorelle
- Abbaye Notre-Dame des Dombes

Les bloggeuses et les retombées

Lili in Wonderland

deco - lifestyle - inspirations



1 110 followers



2 posts

2 retweets

5 photos relayées

9 likes

0 commentaire



13 700 abonnés



10 photos publiées

2 480 likes

30 commentaires

25 instastories



6 152 fans



1 post

29 likes

1 photo relayée

2 commentaires

7 partages

COMMUNICATION & PROMOTION



1 716 followers



11 700 abonnés



1 387 fans



1 post
7 retweets
2 photos relayées
16 likes



4 photos publiées
911 likes
30 commentaires
15 instastories



1 post
11 likes
1 photo relayée
1 commentaire
7 partages

ESPRIT CAMPING-CAR : DU 2 AU 4 MAI

Au programme :

- Etangs et poissons de Dombes
- Parc des Oiseaux
- Abbaye Notre-Dame des Dombes
- Châtillon-sur-Chalaronne, Atelier In Quarto, Musées de Châtillon

Article complet de 4 pages dans l'édition de juin 2018

Tout au long de l'année, l'Office de Tourisme diffuse de nombreux **communiqués de presse** pour mettre en avant ses animations et ses actions.

Des **insertions dans la presse locale** permettent également de valoriser les animations de l'OT (La Voix de l'Ain et Le Progrès).

NEWS



ANIMATION & EVENEMENTIEL

DYNAMISER LE TERRITOIRE PAR L'ANIMATION

LES ANIMATIONS

Une des missions confiées à l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes est l'animation du territoire.

Cette animation a pour objectif de dynamiser et de faire vivre le territoire dans le but de le rendre plus attractif.

L'Office de Tourisme a donc établi en 2018 un programme d'animations destinées aux individuels. Celles-ci s'adressent aussi bien aux touristes qu'à la clientèle locale.

Des partenariats sont mis en place avec les acteurs locaux afin de diversifier l'offre d'animations et également de mettre en avant les activités présentes sur la destination.

De nombreuses thématiques ont ainsi pu être proposées : cours de cuisine, dégustations de chocolat, ateliers cuir de carpe, balades en calèche, visites de fermes, visites de l'Abbaye des Dombes, sorties étangs et oiseaux, visites de jardins, ateliers pour enfants au musée traditions et vie...

- 
- **46 dates** proposées
 - **19 thématiques** différentes
 - **1 012 participants**
 - **92 ventes boutique** (durant les animations)
- 



LES PÊCHE D'ÉTANGS

Depuis déjà plusieurs années, Dombes Tourisme, en partenariat avec les pisciculteurs locaux, valorise et fait découvrir la filière piscicole en proposant aux visiteurs, individuels et groupes, un calendrier de pêches d'étangs commentées.

En 2018, 14 dates de pêches ont été proposées en partenariat avec 7 propriétaires d'étangs.

Ces pêches sont des moments privilégiés pour les visiteurs. En effet, le nombre de participants est limité à chaque fois pour que ces visites soient de vrais moments d'échanges mais aussi pour pouvoir respecter les pêcheurs qui travaillent.

LES ÉVÈNEMENTIELS

L'animation du territoire peut également se faire par la mise en place d'événementiels de plus grande ampleur que les animations.

L'Office de Tourisme peut alors avoir un rôle d'(co)organisateur ou de coordinateur.

En 2018, 5 événements ont eu lieu sur le territoire :

- Chasse au Trésor au Château des Creusettes en mars (co-organisateur) : 300 participants
- Contes et Légendes à Joyeux en août (co-organisateur) : 75 participants
- Nuit de la Nature en août (organisateur) : 90 participants
- Journées Européennes du Patrimoine (coordinateur) : 6258 participants recensés
- Journées Poissons de Dombes en octobre (co-organisateur) : 4100 participants recensés

Au total en 2018, **5 750 € de CA** générés par l'animation du territoire



SPORT NATURE

LES CIRCUITS DE RANDONNÉE

L'aménagement du territoire fait partie des missions confiées à l'Office de Tourisme. Celui-ci passe, entre autre par le suivi et la gestion du parc de sentiers de randonnée.

En 2018, Dombes Tourisme a continué le travail de diagnostic démarré en 2017. La première phase, en cours de finalisation, consistait à réaliser un état des lieux des circuits pédestres, équestres et VTT/VTC sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

- 
- **36 communes**
 - **44 circuits** existants
 - **520,45km d'itinéraires** (liaisons comprises)
 - 1 circuit à étudier - 2 jours de travail

LE PARC DE VÉLOS

Dombes Tourisme a également géré en 2018 le parc de vélos dont la Communauté de Communes est propriétaire.

Des vélos ont ainsi pu être mis à disposition de prestataires sur le territoire (chambres d'hôtes et campings) grâce à la mise en place de conventions.

L'Office de Tourisme a également entamé, en partenariat avec la Communauté de Communes, une réflexion sur le développement des modes doux.



EVÈNEMENT SPORT-NATURE

A la demande de la Communauté de Communes, Dombes Tourisme a mené une réflexion pour la mise en place d'un évènement sport-nature de grande envergure.

Le choix s'est porté sur un Marathon. 3 projets de circuits ont été établis et 2 sociétés spécialisées ont été contactées pour aider à l'organisation de cet évènement. A ce jour, le projet est en stand-by.





COMMERCIALISATION & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ACCUEIL DE GROUPES

L'Office de Tourisme accueille chaque année des groupes et leur fait découvrir la Dombes au travers de visites guidées (visites sèches, visites à la journée, sur 2 jours...).

Depuis 2018, un service commercialisation se met en place au sein de Dombes Tourisme qui se traduit par la mise en oeuvre d'une stratégie de commercialisation.

L'objectif est d'allonger la durée de séjour des groupes en leur proposant, en plus de la simple visite, des visites ou activités complémentaires types dégustations, démonstration, Parc des Oiseaux, musées ou encore repas.

- 
- **107 groupes adultes et 34 groupes scolaires**
 - **3 601 adultes et 1395 enfants**
 - **35 668€** de Chiffre d'Affaires
 - **33 300€** de CA pour les restaurateurs



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le pôle commercialisation de Dombes Tourisme développe l'offre en partenariat avec les professionnels du territoire.

Cela se traduit par les projets de développement du territoire. La première filière visée par ce développement est celle du tourisme nature et plus précisément les étangs.

Un travail est mené depuis 2017 avec le département à l'ouverture au public des étangs ENS (Espace Naturels Sensibles).

Plusieurs projets devraient ainsi voir le jour :

- une aire de retournement pour bus à l'étang Vernange
- la sécurisation de l'étang Chapelier
- construction d'un observatoire du Grand Birieux





FEDERATION DES ACTEURS
& ACCOMPAGNEMENT

L'Office de Tourisme participe à l'animation du réseaux de prestataires du territoire. Il a un rôle de fédérateur et également d'accompagnement aux porteurs de projets.

Plusieurs actions sont menées tout au long de l'année : Lancement de saison, journées découverte, cafés partenaires, newsletter pro, site web pro.



LANCEMENT DE SAISON

Temps fort organisé au Golf de la Sorelle. Réunion de présentation de la saison touristique de Dombes Tourisme et de quelques activités du territoire (canoë-kayak, nouvelle chambre d'hôtes à Versailles, activité équestre à la Ferme Passion, Cuiures en Dombes). Visite du site hôte.

JOURNÉES DÉCOUVERTE

4 journées organisées en février, mars et novembre. Ces journées s'adressent aux acteurs touristiques du territoire et l'objectif est de les fédérer autour d'un sentiment d'appartenance. Ces rencontres leur permettent également de se rencontrer et de découvrir le territoire afin qu'ils en deviennent ambassadeurs.

CAFÉS PARTENAIRES

Sessions de formation d'environ 3h destinées aux partenaires touristiques de l'Office de Tourisme. 2 cafés ont eu lieu en 2018 sur la thématiques de la gestion des avis clients. Ces formations sont organisées chez une prestataire à chaque fois (Golf Gouverneur et Ferme Passion) et une visite des lieux est prévue à l'issue de la formation.

NEWSLETTER PRO

Newsletter envoyée une fois par trimestre (février, juin, août et octobre) aux prestataires touristiques et élus de la SPL. Lettre d'info qui permet de communiquer sur les actions et nouveautés de l'Office mais aussi de donner des informations pratiques et utiles aux pro (ex : info sur la taxe de séjour, législation...).

SITE WEB PRO

L'Espace Pro du site internet comporte de nombreuses informations utiles pour les acteurs du territoire. Ils peuvent par exemple y retrouver les infos sur les chiffres clés, des conseils, les missions de l'Office, l'actualité, des infos veille...

 <https://protourismedombes.jimdo.com/>

ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS

L'accompagnement porte sur la législation entre une chambre d'hôtes et un meublé, les obligations d'un hébergeur : taxe de séjour, fiscalité... chiffres clés du tourisme, les attentes de la clientèle, l'obtention d'aides financières, les services de l'Office de Tourisme...

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

Accompagnement individuels des prestataires autour du numérique : aide à la création de site web, aide à la gestion de pages facebook, analyse de site internet...

SUIVI DE PRESTATAIRES

Visites de prestataires pour les prestations, pour faire le point sur la sécurité, l'accueil...

TAXE DE SÉJOUR

La mission de collecte et de suivi de la taxe de séjour a été confiée à la SPL par la Communauté de Communes de la Dombes. Dombes Tourisme assure donc le suivi administratif, la relance, l'envoi des courriers en début d'année pour informer sur le "Mode d'emploi de la taxe".

La modification de la loi de finances prévoit des changements importants à compter de janvier 2019. En 2018, Dombes Tourisme a investi dans l'achat d'un logiciel de gestion de la taxe.



Recouvrement de la taxe en 2018 : **62 990€**

COMMERCIALISATION DES PRESTATIONS

Collaboration pour la réalisation du Guide du Partenaire envoyé aux prestataires pour leur proposer différents types de prestations de services (insertion dans les guides, reportage photo, bandeau sur le site internet, ...).

Démarchage de nouveaux partenaires et vente de prestations touristiques.



138 partenaires pour un CA de **17 505€**



GESTION & MANAGEMENT

GESTION & MANAGEMENT

Dombes Tourisme est une Société Publique Locale au capital de 37 000€.

Elle compte 2 actionnaires :

- La communauté de Communes de la Dombes
- La commune de Châtillon-sur-Chalaronne

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration composé de 18 membres, représentant les collectivités les membres et les socioprofessionnels.

Le nombre de sièges est attribué aux actionnaires comme suit :

- Communauté de Communes de la Dombes : 10
- Les communes et autres collectivités disposent de 2 administrateurs
- Les socio-professionnels : 6

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BJAJOUX	Sylvie	Communauté de Communes de la Dombes
CHEVREL	Florent	Communauté de Communes de la Dombes
DUBOIS	Isabelle	Communauté de Communes de la Dombes
FLAMAND	Patrice	Communauté de Communes de la Dombes
GUEYNARD	Edwige	Communauté de Communes de la Dombes
JACQUARD	Michel	Communauté de Communes de la Dombes
LARRIEU	Pierre	Communauté de Communes de la Dombes
MARECHAL	François	Communauté de Communes de la Dombes
MATHIAS	Patrick	Communauté de Communes de la Dombes
RASSION	Frédéric	Actionnaire de la commune de Châtillon sur Chalaronne
RAVOUX	Sylvie	Actionnaire de la commune de Châtillon sur Chalaronne
		Communauté de Communes de la Dombes

		Représentant des activités de loisirs
BERNARD	Béatrice	Représentant des meublés et chambres d'hôtes
HASKYA	Jacques	Représentant des restaurateurs
KERNAFI	Kader	Représentant la société civile
PERDRIX	Olivier	Représentant des commerçants
PROST	Christian	Représentant des hôteliers

M. Florent Cheurel a été élu Président Directeur Général de la SPL en 2017, pour une durée de 3 ans.

Une réunion du CA a eu lieu le 9 juillet 2018

GESTION & MANAGEMENT

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

LES TITULAIRES

PEZIN François-Christophe	CDI	Direction
KITENGE Nathalie	Fonctionnaire CCD	Fédération des acteurs
Stéphanie THOMASSON	Fonctionnaire CCD	Responsable pôle animation
BUSKOWA Lucy	CDI	Chargée d'animation
PONT Béatrice	CDI (congrés mat' jusqu'à sept)	Acompagnement groupes
RANGIER Bérengère	Fonctionnaire CCD (1/2 temps)	Chargée de sport nature
FERRIER Sandrine	CDI (congrés mat en décembre)	Chargée d'animation digitale
CURT Claire	CDI fonction territoriale CCD	Chargée de communication et presse
LACHAUX Thomas	CDI	Responsable accueil & boutique
DARGET-LACOSTE Clara	CDI	Conseillère en séjour

LES DÉPARTS

PONT Béatrice	Départ le 7/12	Remplacée par Michaël ZEILFELDER
---------------	----------------	----------------------------------

LES SAISONNIERS

Nolwenn DELION	CDD 28h du 5/07 au 30/09	Conseillère en séjour
REYNARD Estelle	CDD 28h du 5/07 au 31/08 CDD 35h du 01 au 30/09 CDD 28h du 1er au 31/10	Conseillère en séjour
BLASQUEZ Hélène	CDD 28h du 6/06 au 31/08	Conseillère en séjour

LES NON-TITULAIRES

BRANCHE Mathilde	CDD du 15/11/18 au 30/09/19	Remplacement congés Sandrine FERRIER
ZEILFELDER Michaël	CDD du 19/03 au 21/12	Guide conférencier

LES STAGIAIRES

CORDON Sylvain	14 semaines entre le 1/01 et le 15/06	BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux
JUPILLE Benjamin	Du 9 au 13/04	Stage d'observation
SEVE Marina	Du 4/06 au 6/07	BTS Tourisme
DELION Nolwenn	Du 4/06 au 4/07	BTS Tourisme
MORET Anton	Du 19 au 30/03 et du 7 au 18 mai	BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux
GALIZZI Océane		BTSA Développement et Animation des Territoires Ruraux

LA FORMATION DES ÉQUIPES AU SERVICE DE L'EXIGENCE PROFESSIONNELLE ATTENDUE PAR LA DESTINATION

La formation des équipes est un processus permanent au service de la qualification des salariés de l'Office de Tourisme afin de remplir les missions de l'OT et pour maintenir les conditions d'employabilité de chacun des membres de l'équipe.

Ainsi, pour répondre à ces objectifs, les membres de l'équipe ont suivis des formations professionnelles diverses en fonction de leur mission au sein de l'OT.

- Formation Apidae (Lucy, Clara, Thomas, Mathilde, Claire et Sandrine)
- Formation SADI
- Formation Observatoire
- Formation RGPD
- Formation GRC
- Formation Monter une animation
- Formation Taxe de séjour
- Formation logiciel de billetterie
- Webinaires

Tout au long de l'année, le personnel consacre régulièrement du temps à la découverte et à la connaissance du territoire (visites terrain, visites prestataires, journée équipe...)

RÉUNIONS

En 2018, plus d'une quinzaine de réunion d'équipe ont été organisées.

Des points entre la direction et le personnel (environ tous les 15 jours) ont également permis de faire le point régulièrement sur l'avancé des dossiers de chacun.

ÉTUDE DE POSITIONNEMENT

Courant 2018, la Communauté de Communes de la Dombes a commandé une étude de positionnement au cabinet DMC Consultants.

L'objectif de cet étude étant de fixer les axes prioritaires à développer pour les années à venir sur le territoire.

Le rendu de cette étude est prévu en janvier 2019.



SIÈGE SOCIAL

100, Avenue Foch
01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
Mercredi - Vendredi : 8h30 - 12h00

ANTENNE VILLARS-LES-DOMBES

ZAC de la Tuilerie
01330 VILLARS LES DOMBES

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi : 8h30 - 12h00
Jeudi : fermé
Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

ANTENNE CHALAMONT

2 Grande Rue
01320 CHALAMONT

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi - Jeudi : fermé
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi : 14h00 - 17h00

Téléphone : 04 28 36 12 12

www.ccdombes.fr

contact@ccdombes.fr

